

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Vingtième session

Genève, 21 – 24 juin 2010

Étude sur les Aspects socioéconomiques
de l'utilisation non autorisée des signaux
Partie II : Accès non autorisé au contenu radiodiffusé
cause et effets : Une vue d'ensemble mondiale

*établie par Screen Digest, Londres**

* Les opinions exprimées dans la présente étude sont exclusivement celles de l'auteur. La présente étude n'a pas pour but de présenter les points de vue des États membres de l'OMPI ni ceux de son Secrétariat.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| TYPES D'ACCÈS NON AUTORISÉ | 5 |
| PIRATAGE PHYSIQUE | 5 |
| RETRANSMISSION NON AUTORISÉE DE SIGNAUX | 5 |
| ACCÈS EXTRATERRITORIAL À LA TÉLÉVISION (MARCHÉ GRIS) | 5 |
| PIRATAGE EN LIGNE..... | 6 |
| ACCÈS NON AUTORISÉ – UN APERÇU RÉGIONAL | 6 |
| AMÉRIQUE DU NORD | 6 |
| AMÉRIQUE LATINE | 6 |
| ASIE | 7 |
| EUROPE | 7 |
| AFRIQUE..... | 8 |
| MOYEN-ORIENT | 8 |
| BARRIÈRES À L'ACCÈS ET CAUSES DU PIRATAGE..... | 9 |
| BARRIÈRES AU CONSOMMATEUR ET À L'INDUSTRIE..... | 9 |
| EXCLUSIVITÉ DU CONTENU ET CONCURRENCE | 10 |
| BARRIÈRES DE POLITIQUE GÉNÉRALE ET BARRIÈRES RÉGLEMENTAIRES | 10 |
| Indisponibilité du contenu | 10 |
| Réglementation du contenu..... | 10 |
| MÉTHODOLOGIE..... | 11 |
| APERÇU GÉNÉRAL ET DESCRIPTION | 11 |
| ACCÈS NON AUTORISÉ – LES DIFFÉRENTS TYPES..... | 12 |
| PIRATAGE PHYSIQUE | 13 |
| PIRATAGE COMMERCIAL | 14 |
| VISIONNEMENT PAR DES PARTICULIERS ET ENREGISTREMENT À DOMICILE | 15 |
| ACCÈS INFORMATIQUE NON AUTORISÉ | 17 |
| RETRANSMISSION NON AUTORISÉE DE SIGNAUX | 20 |
| ACCÈS EXTRATERRITORIAL À LA TÉLÉVISION | 21 |
| PIRATAGE EN LIGNE..... | 23 |
| IMPACT MONDIAL DE L'ACCÈS NON AUTORISÉ AUX SIGNAUX | 27 |
| TITULAIRES DE DROITS | 28 |
| INVESTISSEMENT DANS LA PRODUCTION DE CONTENU, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION .. | 29 |
| EMPLOIS..... | 29 |
| IMPÔTS ET RECETTES DE L'ÉTAT | 30 |
| CRIME ORGANISÉ, TROUBLES SOCIAUX..... | 30 |
| IMPACT DE L'ACCÈS NON AUTORISÉ AUX SIGNAUX – UN APERÇU RÉGIONAL..... | 31 |
| AMÉRIQUE DU NORD | 31 |
| AMÉRIQUE LATINE | 35 |
| ASIE | 40 |
| EUROPE (EUROPE OCCIDENTALE ET EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE)..... | 47 |
| AFRIQUE..... | 54 |
| MOYEN-ORIENT | 59 |

| | |
|---|----|
| CAUSES DE L'ACCÈS NON AUTORISÉ ET DU PIRATAGE | 63 |
| CATALYSEURS | 63 |
| BARRIÈRES À L'ACCÈS – UNE VUE D'ENSEMBLE RÉGIONALE | 67 |
| AMÉRIQUE DU NORD | 67 |
| AMÉRIQUE LATINE | 70 |
| ASIE | 73 |
| EUROPE (EUROPE OCCIDENTALE ET EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE) | 76 |
| AFRIQUE | 80 |
| MOYEN-ORIENT | 83 |
| SOURCES | 86 |
| GLOSSAIRE | 87 |

FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1. Réseaux point à point (P2P) – Comment fonctionne BitTorrent? | 25 |
| Figure 2. Réseau centralisé fondé sur un serveur..... | 25 |
| Figure 4. Vue d'ensemble de l'Amérique du Nord..... | 34 |
| Figure 5. Vue d'ensemble de l'Amérique latine | 39 |
| Figure 6. Vue d'ensemble de l'Asie | 46 |
| Figure 7. Vue d'ensemble de l'Europe..... | 52 |
| Figure 8. Vue d'ensemble de l'Afrique..... | 57 |
| Figure 9. Vue d'ensemble du Moyen-Orient..... | 62 |
| Figure 10. Coût en euros de l'abonnement à la télévision à péage basique..... | 90 |
| Figure 11. Coût en euros de l'abonnement à la télévision à péage premium | 91 |
| Figure 12. Coût de base de l'abonnement à la télévision à péage en pourcentage du PIB par habitant..... | 92 |
| Figure 13. Coût de l'abonnement à la télévision à péage premium en pourcentage du PIB par habitant | 93 |
| Figure 14. Moyenne des coûts du matériel et d'installation en pourcentage du PIB par habitant..... | 94 |
| Figure 15. Taux de pénétration de la télévision à péage..... | 95 |
| Figure 16. Nombre en pourcentage d'abonnés à la télévision à péage dans le monde (2008) ... | 95 |

RÉSUMÉS

| | |
|--|-----|
| Tableau 1. Piratage physique – Principaux points..... | 13 |
| Tableau 2. Accès informatique non autorisé – Principaux points..... | 17 |
| Tableau 3. Retransmission non autorisée de signaux – Principaux points | 20 |
| Tableau 4. Accès extraterritorial à la télévision – Principaux points..... | 21 |
| Tableau 5. Piratage en ligne – Principaux points | 23 |
| Tableau 6. Amérique du Nord – Résumé des principaux points | 31 |
| Tableau 7. Amérique latine – Résumé des principaux points | 35 |
| Tableau 8. Asie – Résumé des principaux points..... | 40 |
| Tableau 9. Europe – Résumé des principaux points | 47 |
| Tableau 10. Afrique – Résumé des principaux points | 54 |
| Tableau 11. Moyen-Orient – Résumé des principaux points..... | 59 |
| Tableau 13. Barrières à l'accès – Résumé..... | 67 |
| Tableau 14. Barrières à l'accès – Résumé..... | 70 |
| Tableau 15. Barrières à l'accès – Résumé..... | 73 |
| Tableau 16. Barrières à l'accès – Résumé..... | 76 |
| Tableau 17. Barrières à l'accès – Résumé..... | 80 |
| Tableau 18. Barrières à l'accès – Résumé..... | 83 |
| Tableau 19. Méthodologie source d'estimation du piratage | 96 |
| Tableau 20. L'évolution du Bit Torrent..... | 100 |

TYPES D'ACCÈS NON AUTORISÉ

Piratage physique

1. Au fil des ans, le piratage physique est devenu de plus en plus sophistiqué, passé qu'il est de formats tels que le VHS au DVD et, récemment, au disque Blu Ray (BD). Le piratage physique commercial a augmenté ces cinq à 10 dernières années, du fait d'un ensemble de facteurs comme l'introduction des disques optiques, la présence de plus en plus marquée du matériel de présonorisation et la baisse continue des prix aussi bien des supports inscriptibles vierges que des progiciels originaux. Selon les estimations, le visionnement par des particuliers et l'enregistrement à domicile représentaient 3% à peine du piratage physique total en 2007, chiffre identique à celui de l'année antérieure bien que de récentes estimations en provenance du Royaume-Uni montrent que les pertes causées à l'industrie par le piratage physique non commercial pourraient être plus élevées qu'on ne le pensait précédemment.

Accès non autorisé obtenu par des moyens matériels

2. Par accès non autorisé obtenu pas des moyens matériels, on entend l'accès facilité par l'utilisation de dispositifs spécifiques qui permettent de neutraliser les mesures de sécurité comme les décodeurs, les systèmes d'accès conditionnel et les cartes à puce. À l'instar du piratage physique, l'accès obtenu par des moyens matériels a également lieu à différents niveaux, aussi bien commercial que personnel. Dans nombre de cas, ce sont des fêrus de la télévision qui neutralisent les systèmes d'accès conditionnel, considérant cette opération comme un défi. Il y a cependant un deuxième groupe pour qui la neutralisation est un commerce. Il neutralise les systèmes d'accès conditionnel pour ensuite vendre aux consommateurs moyennant une certaine somme des décodeurs et des cartes à puce piratées. Selon l'AEPOC, l'association européenne de lutte contre le piratage, il est "impossible d'évaluer" l'impact monétaire de l'accès non autorisé obtenu par des moyens matériels mais, selon ses estimations, environ un milliard d'euros sont dépensés chaque année dans les pays de l'Union européenne pour l'achat de cartes et de décodeurs piratés.

Retransmission non autorisée de signaux

3. La retransmission non autorisée de signaux fait intervenir la redistribution de signaux de radiodiffusion sans le consentement express du titulaire des droits ou sans qu'il le sache. La retransmission de signaux de radiodiffusion a presque toujours lieu pour des raisons commerciales. Cette forme de piratage est monnaie courante dans les régions où les dispositions qui régissent cette retransmission sont insuffisantes et dans celles où l'application des règlements en vigueur, est de par trop souple, ainsi que dans les pays en développement (parties de l'Asie, de l'Afrique et du Moyen-Orient). La CASBAA (Cable and Satellite Broadcasting Association of Asia) a, dans son rapport 2008 sur le piratage, estimé que les pertes causées à l'industrie et à la chaîne de valeur de la télévision (y compris les organismes gouvernementaux) par les distributeurs illégaux tournaient autour de 365 millions de dollars, faisant de la retransmission non autorisée une des formes d'accès non autorisé et de piratage les plus importantes dans la région Asie-Pacifique.

Accès extraterritorial à la télévision (marché gris)

4. Étant donné que les droits de contenu sont souvent vendus sur une base territoriale et pour différents montants, les opérateurs de télévision à péage et les titulaires de droits pourraient considérer l'accès aux signaux en provenance de l'extérieur de leur région comme une menace pour leurs entreprises. Ce type d'accès est surtout limité à la télévision par satellite et, dans quelques cas, aux signaux terrestres et ce, en raison de l'incapacité d'imposer des restrictions spécifiques aux endroits d'où les signaux sont transmis. L'accès du marché gris était moins fréquent dans le passé mais, comme les frontières nationales deviennent de plus en plus poreuses et compte tenu du libre mouvement des personnes et des marchandises, il a

commencé à prendre de plus en plus d'ampleur. Il convient de noter que les règlements qui régissent l'accès au marché gris varient considérablement d'un pays à l'autre. C'est ainsi par exemple que l'accès extraterritorial aux signaux est considéré explicitement illégal dans bon nombre de parties d'Asie et du Moyen-Orient tandis qu'il est considéré comme une violation contractuelle dans d'autres. En Asie, les pertes causées en 2008 par l'accès extraterritorial à l'industrie dans son ensemble (résultat de l'accès à des services par satellite de pays voisins) ont été estimées aux alentours de 17 millions de dollars, soit moins de 10% du total des pertes estimées que causent l'accès non autorisé et le piratage.

Piratage en ligne

5. La numérisation du contenu et l'expansion de plus en plus forte de l'Internet ont fait du piratage en ligne une menace beaucoup plus sérieuse que d'autres formes de piratage dans de nombreux pays développés. Le partage de fichiers point à point (P2P) demeure populaire du fait de la disponibilité d'une vaste gamme de contenus; toutefois, les services fondés sur un logiciel de navigation comme YouTube ont simplifié la manière dont le contenu peut être regardé en ligne, ce qui permet à une plus grande partie de la population d'accéder au contenu vidéo en ligne. De plus, les téléspectateurs ignorent souvent que le contenu qu'ils regardent porte atteinte aux lois sur le droit d'auteur, ce qui incite à leur faire croire que le contenu en ligne est gratuit.

ACCÈS NON AUTORISÉ – UN APERÇU RÉGIONAL

Amérique du Nord

6. L'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion en Amérique du Nord a ses origines dans le vol de signaux analogiques câblés par épissage ("splicing"). Aux États-Unis d'Amérique et au Canada, le vol des signaux de télévision distribués par câble et par satellite se fait principalement en utilisant des "boîtes noires" sur câble et des boîtes de chaînes gratuites modifiées qui neutralisent les CAS. La CASST (Coalition Against Satellite Signal Theft) au Canada a estimé à près de 750 000 en 2004 le nombre des usagers illégaux de la télévision à péage dans le pays, ce qui a causé à l'industrie des pertes de revenu d'environ 400 millions de dollars.

7. Le piratage en ligne est de nos jours de loin la principale préoccupation des titulaires de droits. Les niveaux élevés de pénétration de la large bande aux États-Unis d'Amérique comme au Canada ont rendu le piratage une activité plus courante. Toutes les formes de piratage en ligne existent dans ces deux pays, les parties prenantes estimant cependant que les services fondés un système de logiciels ne sont pas aussi populaires que le point à point. Ce manque de popularité de services illégaux fondés sur un système de logiciels pour les programmes de télévision complets est directement attribuable au fait que les radiodiffuseurs mettent gratuitement leur contenu disponible en ligne.

Amérique latine

8. Le piratage physique demeure la forme la plus courante de piratage connu. C'est cependant sur les industries du cinéma et de la musique qu'il a surtout un impact, l'augmentation du nombre de centres de fabrication illicite de disques optiques et les importations de plus en plus grandes d'énormes quantités de ces disques n'étant pas en grande partie maîtrisées. L'Argentine et le Brésil n'ont que ces dernières années commencé à imposer des peines carcérales aux vendeurs ambulants de DVD piratés et les autorités locales admettent qu'il est difficile de suivre à la trace les fabricants de ces DVD. La région tricontinentale entre le Brésil, l'Argentine et le Paraguay est connue pour être le principal point d'entrée de marchandises piratées à destination du Brésil, le plus vaste des marchés commerciaux en Amérique du Sud.

9. L'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion en Amérique du Sud soit est fondé sur du matériel (accès illicite au câble et au satellite au moyen de la neutralisation CA et ou du vol d'un câble analogue) soit revêt la forme d'une distribution non autorisée du contenu par des câblo-opérateurs locaux. En Argentine, il y avait en 2003 selon les estimations près d'un million d'abonnés au câble illégaux. Par conséquent, deux des plus grands câblo-opérateurs du pays ont depuis arrêté la distribution de leurs principales chaînes de sports et de cinéma en format analogue, les offrant uniquement à leurs abonnés numériques. Selon des articles non confirmés de la presse locale, 10% seulement des abonnés à la télévision par câble en Équateur obtiennent des services légalement.

10. Le piratage sur Internet est également un motif de préoccupation dans la région, le Brésil et l'Argentine étant aux premiers rangs. Avec des taux de pénétration de l'Internet de plus de 20 et 28%, le téléchargement du contenu radiodiffusé est déjà une réalité.

Asie

11. Dans les pays de la région Asie-Pacifique, les types d'accès aux signaux de radiodiffusion varient en fonction du développement économique et technologique. Dans des pays développés comme Hong Kong et le Japon, des niveaux plus élevés de pénétration de la large bande sont une des principales causes du piratage en ligne. Malgré de faibles niveaux de pénétration de la large bande, la Chine a plus de 87 millions de ménages qui sont connectés à l'Internet. En conséquence, le piratage en ligne a aujourd'hui atteint des niveaux importants en Chine.

12. D'autres formes d'accès illicite aux signaux qui existent dans les régions développées sont l'accès obtenu par des moyens matériels (Hong Kong, Taiwan, Thaïlande et sud de la Chine) et, dans une certaine mesure, le marché gris. Hong Kong en particulier est vulnérable à l'accès au marché gris et ce, en raison du grand nombre d'expatriés et des règlements qui régissent l'accès aux signaux satellites. De surcroît, le fait que Hong Kong soit très proche de la Chine s'est soldé par des entrées importantes de moyens matériels qui peuvent être modifiés pour neutraliser l'accès conditionnel. Bien que la législation chinoise interdise la réception de la télévision par satellite, le sud de la Chine aurait près de 10 millions de foyers qui reçoivent des signaux de Hong Kong et de Taiwan, deux territoires voisins, que ce soit par le biais du marché gris ou par celui de la neutralisation de l'accès conditionnel. Le Viet Nam lui aussi a des lois qui empêchent la propriété privée de matériel satellite mais les organismes industriels estiment qu'il y a près de 100 000 systèmes satellites dans le nord du pays qui auraient une fois encore obtenu des moyens matériels de la Chine.

13. En Inde, aux Philippines et en Thaïlande, la redistribution illicite a essentiellement été le fait de câblo-opérateurs locaux qui distribuent des contenus et des programmes (chaînes consacrées aux sports et au cinéma) au moyen de leurs réseaux analogiques. Les principales source d'accès illégal aux signaux en Inde et aux Philippines ont été les réseaux câblés analogues gérés par des opérateurs locaux qui tendent à ne déclarer aux titulaires de droits et à l'État qu'un petit pourcentage de leur base réelle d'abonnés. La CASBAA a estimé que les pertes causées à l'industrie par la sous-déclaration en Inde se sont élevées à 1,1 milliard de dollars en 2008 tandis que les pertes totales causées par l'accès non autorisé et le piratage en Asie s'inscrivaient à 1,7 milliard de dollars durant la même période.

Europe

14. On assiste à tous les différents types d'accès non autorisé aux signaux, que ce soit sous une forme ou sous une autre, dans les régions plus développées de l'Europe. Le vol de signaux par câble analogue a beaucoup diminué avec la numérisation des réseaux, les prix d'accès relativement bon marché ou la prestation de services qui font partie du contrat de logement ou de

la location d'un appartement. La promulgation dans plusieurs pays européens de la directive de l'Union européenne sur la neutralisation de l'accès conditionnel a permis dans une certaine mesure de réduire l'accès non autorisé aux signaux obtenu par des moyens matériels. Dans plusieurs pays européens, il est aujourd'hui illégal de vendre des dispositifs de neutralisation de l'accès conditionnel, d'en faire la publicité ou d'en posséder.

15. Avec la pénétration de plus en plus grande de la large bande, les pirates de la télévision à péage centrent maintenant leurs activités en ligne. Le protocole BitTorrent point à point est populaire. Les sites qui offrent un accès gratuit fondé sur un logiciel de navigation sont eux aussi devenus de plus en plus populaires en Europe. Les vitesses de plus en plus grandes de la large bande conjuguée à la numérisation des contenus se sont soldées par une accessibilité de navigation d'un contenu de qualité de quasi-radio diffusion, ce qui encourage plus encore les consommateurs à délaissier leur visionnement en faveur de sources en ligne.

16. L'accès non autorisé obtenu par des moyens matériel demeure la principale forme de piratage de signaux radiodiffusés dans les pays de l'Europe centrale et orientale comme la Pologne et la République tchèque cependant qu'en Russie et en Ukraine, la distribution de la télévision se fait principalement au moyen du câble analogue, ce qui facilite le vol de signaux. Le piratage en ligne a commencé à devenir un sérieux motif de préoccupation dans ces pays en raison de la pénétration de plus en plus grande de la large bande ainsi que de règlements et d'une application trop souples qui régissent le piratage en ligne.

Afrique

17. Le piratage physique demeure la principale forme d'accès non autorisé et de piratage en Afrique. Selon la SAFACT (South African Federation Against Copyright Theft), plus de 50% des DVD vendus dans le pays en 2005 avaient été piratés, soit 10% de plus qu'en 2001. Le Nigéria aurait des niveaux de piratage similaires tandis que les marchés pirates de DVD du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, pays voisins, absorberaient pas moins de 70 à 80% de tous les DVD vendus. Dans ce segment, les films occupent une place prépondérante. Comme suite aux efforts concertés déployés par le Burkina Faso pour enrayer le piratage, les sources industrielles ont prétendu que le produit de contrefaçon qui n'était pas disponible dans le pays était importé du Nigéria.

18. La radiodiffusion fondée sur des moyens matériels et la radiodiffusion illégale de signaux de télévision à péage sont la forme la plus courante d'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés. Les opérateurs de télévision à péage Multichoice et Orbit/Showtime estiment que le nombre d'abonnés illégaux visualisant leurs services pourrait être plusieurs fois plus élevé que celui des abonnés légaux. Désireux de lutter contre les téléspectateurs pirates, l'opérateur ART de la télévision à péage (Moyen-Orient et Afrique du Nord) a récemment commencé à modifier ses systèmes d'accès conditionnel en temps voulu pour la Coupe du monde de football 2010.

19. Une forme unique d'accès non autorisé à la télévision à péage en Afrique est la diffusion publique du contenu dans des "centres pour téléspectateurs". Vu la cherté de la télévision à péage, les centres de visionnement illégaux qui diffusent de grands événements sportifs comme les rencontres de football de la Premier League britannique sont devenus de plus en plus nombreux. Le piratage en ligne n'est pas encore devenu une sérieuse menace et ce, en raison des niveaux relativement bas de la pénétration de la large bande.

Moyen-Orient

20. Dans les pays du Moyen-Orient, on trouve tous les types d'accès non autorisé aux signaux. L'accès illégal aux signaux de la télévision à péage obtenu par des moyens matériels est un sérieux motif de préoccupation pour les opérateurs de télévision à péage. La méthode la

plus courante de neutralisation de l'accès conditionnel consiste à utiliser des cartes à puces clonées ou piratées qui sont vendues ouvertement dans des magasins de matériel de télévision satellite. La disponibilité de décodeurs dotés de ports Ethernet a également été une préoccupation dans la région. Ces dispositifs permettent aux opérateurs pirates de transmettre des mots de commande au décodeur via l'Internet. Grâce aux efforts des parties intéressées, quelques pays du Moyen-Orient interdisent l'importation et la vente de ces produits.

21. La redistribution non autorisée de contenus a depuis toujours été une importante forme de piratage de signaux mais des perquisitions constantes chez les opérateurs de télévision ont ces dernières années permis d'atténuer la situation. Selon des sources industrielles, cette redistribution ne représente plus que de 1 à 2% de l'accès non autorisé total et du piratage. Il y a encore au Koweït et en Arabie saoudite de petites poches d'opérations illicites de télévision par câble. Les complexes d'habitation saoudiens – ensembles de logements où résident essentiellement les expatriés – sont d'importantes zones où opèrent des services illégaux de télévision à péage. La distribution illégale de signaux est également courante au Liban où, en 2007, de 600 à 800 opérateurs illégaux exploitaient selon les estimations de tels services.

22. Plusieurs sites Internet réservés exclusivement au Moyen-Orient, qui offrent des films et des spectacles télévisés pour téléchargement, ont ces dernières années fait leur apparition. Quelques-uns sont financés par la vente d'abonnements qui donnent accès au contenu de la télévision à péage. Les taux de pénétration de la large bande sont encore bas au Moyen-Orient mais ils augmentent. La loi islamique dans ces pays a contribué à la lutte contre le piratage en ligne car les sites Internet qui offrent un contenu piraté sont bloqués par les autorités s'ils hébergent un contenu non islamique comme de la pornographie. Toutefois, pour bloquer un contenu piraté qui n'offense pas comme de la musique, il faut que le titulaire de droits prouve qu'il y a atteinte au droit d'auteur, ce qui est souvent un processus long et laborieux.

BARRIÈRES À L'ACCÈS ET CAUSES DU PIRATAGE

23. Les barrières à l'accès sont des barrières à la consommation sans entrave de contenu dont la présence aboutit souvent à la non-satisfaction des besoins de consommation personnels des téléspectateurs. En conséquence, ceux-ci cherchent à contourner ou à éviter ces barrières afin de satisfaire leurs besoins de loisirs. Les barrières à l'accès peuvent être classées comme suit :

Barrières au consommateur et à l'industrie

24. Les barrières au consommateur et à l'industrie sont des barrières à l'accès au signal radiodiffusé que peuvent dans une certaine mesure contrôler ou manipuler le consommateur ou les acteurs de l'industrie. Quelques-unes de ces principales barrières que sont par exemple les coûts d'accès (pour la télévision à péage et la télévision gratuite), la disponibilité de techniques de distribution et la concurrence sont examinées ci-dessous.

25. Le coût d'accès aux services de radiodiffusion demeure l'un des motifs le plus souvent cités d'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés et de piratage de contenus dans la quasi-totalité des marchés étudiés pour le présent rapport. Les droits d'accès mensuel aux services payants basiques qui comprennent généralement les chaînes gratuites et quelques services payants bas de gamme varient entre 0,7 et 25% du PIB mensuel par habitant, les programmes d'abonnement haut de gamme qui comprennent des films et des épreuves sportives variant pour leur part entre 2 et 100%. Bien que les droits d'accès ne puissent pas être considérés comme l'unique raison de l'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés, les marchés sur lesquels les droits d'accès de haut niveau par rapport au PIB mensuel par habitant étaient élevés ou sur lesquels la disparité des revenus était marquée tendent à connaître des niveaux plus élevés d'accès non autorisé et de piratage.

Exclusivité du contenu et concurrence

26. La concurrence entre de multiples opérateurs qui offrent des services similaires a un impact positif sur le niveau des prix au consommateur, aidant à maintenir le coût des services bas et les offrant à des prix multiples. En l'absence de concurrence, les opérateurs seront libres de majorer constamment le coût des services – obligeant les abonnés autrefois respectueux des règles à se tourner ailleurs pour obtenir des options moins chères et souvent illégales. C'est ainsi par exemple qu'un nombre considérable de grandes rencontres sportives sont diffusées exclusivement sur Sky au Royaume-Uni. En conséquence, les consommateurs qui ne sont pas disposés à acheter les bouquets premium de Sky (47 livres au détail, y compris les rencontres sportives et les films pour les connexions résidentielles), peuvent pour des raisons de tarification préférer se tourner vers le marché gris (acquérant des services auprès de prestataires moins chers de l'Union européenne comme l'opérateur grec Nova ou Cyfra+ de la Pologne) ou vers des sources en ligne. Sur des marchés tels que l'Inde cependant, où il y a une concurrence féroce entre les opérateurs par satellite et l'industrie du câble, le prix de l'abonnement pour même le contenu spécial est nominal et l'accès non autorisé à la télévision à péage au niveau du consommateur est très bas.

Barrières de politique générale et barrières réglementaires

27. Les barrières de politique générale et les barrières réglementaires peuvent être définies comme des barrières à l'accès aux signaux radiodiffusés qui se sont dressées par suite d'actions ou de politiques adoptées par différentes parties prenantes qui ne sont pas des consommateurs comme l'État, les organismes représentant l'industrie, les règlements internationaux et les entreprises qui échappent tous plus ou moins au contrôle et à la manipulation du consommateur final. Les différents types de barrières dans cette catégorie sont les suivants :

Indisponibilité du contenu

28. L'indisponibilité ou la disponibilité tardive de contenus sur certains marchés peuvent être considérées comme des raisons de l'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés et du piratage. L'indisponibilité est souvent le résultat de la stratégie de fenêtrage adoptée par les radiodiffuseurs et les studios cinématographiques lorsqu'ils diffusent leur contenu sur différents marchés. Des exemples de l'Australie ont montré qu'il avait fallu attendre des mois pour que des émissions de télévision populaires diffusées aux États-Unis d'Amérique soient diffusées en Australie et que, lorsqu'elles l'ont été, du matériel piraté était entré sur le marché soit par le biais de téléchargements en ligne soit par celui de copies physiques en provenance de pays du Sud-Est asiatique comme la Malaisie et la Thaïlande. Sur d'autres marchés, l'indisponibilité de contenu créneau ou de contenu ethnique s'est soldée par le recours à l'accès au marché gris. En Asie, Hong Kong a un vaste marché gris du fait de la présence d'une importante population d'expatriés qui y travaillent.

Réglementation du contenu

29. Les règlements qui régissent la disponibilité de contenu peuvent également créer des conditions propices au piratage. Des lois de censure strictes dans les pays du Moyen-Orient, qui ont conduit à l'indisponibilité de contenus radiodiffusés ou d'émissions de télévision ont souvent été citées comme l'une des principales raisons de la prolifération sur ces marchés du piratage en ligne et physique du contenu.

30. En Chine et au Viet Nam, les citoyens privés ne sont pas autorisés à posséder leur propre matériel de réception satellite ou à accéder à des contenus ou à des chaînes interdits. Cela a eu pour résultat la prolifération du piratage en ligne et l'accroissement du nombre des ménages ayant des connexions par satellite illégales dans le sud de la Chine et dans le nord du Viet Nam. D'après les estimations des organismes représentant l'industrie, il y a dans le sud de

la Chine près de 10 millions de ménages connectés par satellite qui reçoivent des signaux de Hong Kong et de Taiwan tandis que, dans le nord du Viet Nam, il y a près de 100 000 ménages qui sont connectés illégalement par satellite. De même, la disponibilité illimitée de services de téléchargement en ligne légaux comme iTunes sur les marchés en développement ayant une connexion Internet tels que le Brésil et la Chine peuvent également avoir pour résultat un accroissement des cas de piratage en ligne.

MÉTHODOLOGIE

31. Screen Digest possède une base de données continuellement mise à jour sur les tendances de la technologie et du marché des médias, données collectées en utilisant une méthodologie de recherche primaire. Screen Digest emploie plus de 40 analystes sur trois continents, dont l'unique mission est suivre l'évolution de la technologie et du marché des médias. Dans le cadre de leur méthodologie de recherche au jour le jour, ces analystes se livrent régulièrement à des interviews avec des acteurs du marché et des organismes représentant l'industrie, ce qui signifie que la plupart des informations concernant la technologie, les plates-formes de distribution, etc., contenues dans le présent rapport émanent de contacts directs avec des sources originales.

32. Le piratage du droit d'auteur et l'accès non autorisé étant un acte clandestin, la collecte de données sur ces tendances et leur impact est une tâche complexe et il arrive souvent que des données fiables ne sont pas disponibles. Aux fins du présent rapport, des recherches primaires n'ont pas été faites sur l'accès non autorisé à la télévision et son impact sur l'écosystème télévisé. Les données nécessaires obtenues pour effectuer l'analyse l'ont été de fournisseurs tiers comme des organisations régionales de lutte contre le piratage, des associations de radiodiffusion, des titulaires de droits et des opérateurs de plates-formes de distribution au moyen d'interviews et d'un examen d'analyses économiques effectuées dans le passé comme d'ouvrages existants. Par conséquent, les méthodologies utilisées dans le calcul de l'impact qu'ont l'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés et le piratage varieront considérablement d'une source à l'autre et, comme telles, elles l'ont été à des fins d'illustration uniquement. On trouvera dans la section des appendices du présent rapport un tableau expliquant la méthodologie utilisée dans les différentes sources citées (voir le tableau 19).

APERÇU GÉNÉRAL ET DESCRIPTION

33. Le présent rapport a pour objet de fournir une analyse quantitative de l'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés et, en tant que tel, il a été structuré dans plusieurs sections qui portent sur différents aspects de l'accès non autorisé et du piratage. Les différents types d'accès non autorisé et leurs ses origines sont examinés dans la première section du rapport intitulé "Accès non autorisé – Les différents types". De surcroît, l'impact que ces différents types d'accès non autorisé ont sur l'écosystème de la télévision et l'économie dans son ensemble sont décrits en détail dans le chapitre intitulé "Impact mondial de l'accès non autorisé aux signaux".

34. Tirant parti des travaux effectués dans le cadre de ces deux sections, une analyse détaillée des types de piratage et de son impact a été faite qui figure dans la section intitulée "L'impact de l'accès non autorisé aux signaux – Un aperçu régional". Dans la mesure du possible, l'accès non autorisé et son impact ont été quantifiés au moyen de données existantes collectées auprès d'organismes locaux de lutte contre le piratage, d'organismes gouvernementaux et d'autres parties intéressées de la chaîne de valeur (radiodiffuseurs, opérateurs de télévision à péage, propriétaires de contenu, etc.). En conséquence, les données peuvent ne pas être directement comparables en raison des méthodologies adoptées pendant les calculs et elles sont fournies à des fins d'illustration principalement.

35. Enfin, nous examinons les différentes causes qui pourraient permettre le piratage ou contribuer à sa propagation. Le présent rapport ne pardonne certes pas l'accès non autorisé et le piratage du droit d'auteur mais il est important de comprendre que certaines politiques, certains règlements et certains modèles d'entreprise utilisés par différentes parties prenantes de l'écosystème de la télévision, que ce soit des gouvernements ou des entreprises peuvent aider à accroître le piratage ou à l'adopter – sciemment ou non – et il est important que les parties prenantes en soient conscients. Dans la mesure du possible, les règlements qui régissent le droit d'auteur et la radiodiffusion ont été examinés à un niveau régional tandis que des exemples spécifiques ont été donnés. Le lecteur doit cependant ne pas perdre de vue que les règlements et leur application peuvent beaucoup varier entre les pays, même voisins, qui opèrent dans la même sphère économique ou politique (comme dans le cas de l'Union européenne), raison pour laquelle les définitions de "piratage", "atteinte au droit d'auteur" et "accès non autorisé" peuvent varier considérablement entre les pays. Un exemple notable serait l'accès extraterritorial aux signaux radiodiffusés. Bien qu'il soit considéré comme illégal dans de nombreux pays (Chine, Inde, Moyen-Orient, Viet Nam), l'accès extraterritorial aux signaux, également appelé "marché gris", est par contre considéré explicitement ou tacitement légal dans d'autres (Canada, Hong Kong – jusqu'en 2002). Dans d'autres encore, il peut s'agir tout simplement de la violation d'un contrat passé entre l'opérateur de la plate-forme et l'utilisateur final (qui accepte d'utiliser le service dans un territoire donné uniquement), ou entre un radiodiffuseur et d'autres membres de la chaîne de valeur. Dans le présent rapport, nous avons cherché à mettre en relief les différences locales et, lorsque des parties prenantes ont spécifiquement qualifié cet accès d'illégal ou fourni des estimations des pertes encourues par l'industrie à cause de l'accès du marché gris, nous l'avons indiqué.

36. Dans quelques-uns des pays examinés pour le présent rapport, la législation nationale a été fondée sur des politiques ou des règlements du droit d'auteur mondiaux élaborés dans le passé comme la Convention de Rome. En conséquence, plusieurs des technologies actuellement utilisées pour distribuer les signaux de programmation et de radiodiffusion (légalement et illégalement) peuvent ne pas être couvertes par ces législations arrêtées antérieurement et de nouvelles politiques nationales ont dans bon nombre de cas été mises en place pour résoudre ces questions. De même, une forme d'utilisation des signaux peut être considérée comme juste dans un pays alors qu'elle sera considérée comme un acte de piratage ou d'atteinte au droit d'auteur dans un autre. Dans la mesure du possible, des aspects spécifiques de règlements qui sont propres à un pays ou à une région en particulier ont été soulignés.

ACCÈS NON AUTORISÉ – LES DIFFÉRENTS TYPES

37. La méthode utilisée pour "voler" les signaux de radiodiffusion, que ce soit pour un usage personnel ou à des fins commerciales, a considérablement changé ces dernières décennies. L'introduction du signal numérique et la numérisation de la production, de la distribution et de la réception de ces signaux – la chaîne de valeur radiodiffusée – n'ont pas eu lieu sans quelques revers. La numérisation des signaux a certes permis de créer de nouvelles formes améliorées d'accès conditionnel et de cryptage mais elle a également permis aux pirates de contenu d'accéder aujourd'hui à un contenu de meilleure qualité et de le redistribuer. Très nombreux sont ceux qui soutiennent que le cryptage de signaux et son piratage sont pour toujours un jeu semblable à celui du "chat et de la souris" – un jeu qui ne semble pas près de se terminer. Les différents types d'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion sont décrits ci-dessous :

Piratage physique

Tableau 1. Piratage physique – Principaux points

| |
|---|
| <p>L'accès facile aux outils de cryptage (DVD, CD) et au matériel d'enregistrement a eu pour résultat une intensification du piratage physique.</p> <p>On a assisté à l'apparition de fabriques commerciales de disques optiques qui se livrent à la fabrication de produits piratés, la Chine, la Malaisie, le Nigéria et l'Ukraine figurant au nombre des principaux marchés.</p> <p>Il est difficile de déterminer la source du contenu stocké sur des produits physiques piratés et, par conséquent, les lois en vertu desquelles ces formes de piratage sont couvertes font l'objet d'ambiguïté.</p> <p>L'investissement initial pour les pirates de contenu est modeste mais le rendement potentiel élevé. Le contenu est obtenu à un coût minimum et la baisse des prix des supports physiques a réduit au minimum les coûts récurrents.</p> <p>Le contenu piraté est principalement limité aux films et à la musique mais des copies de séries télévisées en boîte sont elles aussi l'objet d'un piratage à grande échelle.</p> <p>Le désir des consommateurs de s'engager à n'acheter que des produits légitimes diminue en présence d'options piratées à bas coût, ce qui s'est soldé pour l'industrie par des pertes attribuables à une baisse des ventes et pour l'État des recettes fiscales. La MPA estime à 2,4 milliards de dollars les pertes encourues en 2004 seulement par l'industrie cinématographique.</p> <p>La baisse des coûts des supports de stockage (disques durs, clés USB) a également encouragé le visionnement par des particuliers et l'enregistrement à domicile, ce qui représente 23% des pertes causées au Royaume-Uni par le piratage physique.</p> <p>Les dispositions d'usage loyal en vertu de la loi sur le droit d'auteur et la radiodiffusion varient d'un pays à l'autre. La plupart des pays autorisent cependant l'enregistrement à domicile de signaux radiodiffusés.</p> <p>Les parties prenantes préfèrent cibler les pirates commerciaux que risquer d'imposer des sanctions pénales aux consommateurs qui font des copies pour des amis et de familles.</p> |
|---|

38. Le piratage physique peut être considéré comme une des formes les plus courantes et les plus anciennes de piratage dans le monde. La technologie a beaucoup évolué depuis l'ère des cassettes VHS et du VCR où la reproduction aussi bien des supports préenregistrés (films, émissions de télévision) que les signaux de radiodiffusion étaient monnaie courante et avaient finalement été acceptés¹.

39. Tandis que la reproduction de signaux de radiodiffusion obtenus légalement à des fins d'usage personnel par le téléspectateur légal a été en général approuvée en vertu de la plupart des règlements nationaux ou internationaux en matière de droit d'auteur, celle des signaux de radiodiffusion (y compris les films) et du contenu sur des disques optiques ou des dispositifs de stockage à des fins commerciales a de son côté été une préoccupation pour tous les éléments de la chaîne de valeur de la télévision. L'introduction des disques optiques et des supports de stockage sur disque dur a donné lieu non seulement à un meilleur produit numérique qui a une plus longue durée de vie et une capacité de stockage plus grande mais aussi à la capacité de reproduire beaucoup plus facilement et pour beaucoup moins cher le contenu tout en préservant sa qualité et en évitant sa dégradation.

40. Le piratage physique est devenu au fil des ans de plus en plus sophistiqué, passant de formats tels que le VHS au DVD et, récemment, au Blu Ray Discs (BD) et ce, bien que les logiciels antipiratage comme le CSS (Système de cryptage des contenus), utilisé sur les DVD, et l'AACS (Advanced Access Content System), utilisé sur le BD, aient été révisés et améliorés à maintes reprises (mais dans le même temps compromis). Des logiciels permettant de reproduire

¹ On peut affirmer que l'affaire Betamax de 1984 dans laquelle la Cour suprême des États-Unis d'Amérique a décidé que l'enregistrement sur vidéo à domicile à des fins personnelles ne constituait pas une atteinte au droit d'auteur a créé un précédent dans le cas des droits du consommateur à enregistrer des émissions de télévision, c'est-à-dire des signaux de radiodiffusion.

des DVD (DeCSS, DVD Decrypter) et le BD (Blu Ray Disk Ripper 1.5) sont disponibles gratuitement en ligne sur de nombreux sites Internet, montrant que le contenu protégé par le droit d'auteur sur des supports physiques est loin d'être à l'abri.

41. Dans le cas du piratage physique, il est la plupart du temps difficile d'identifier la source du contenu protégé par le droit d'auteur trouvé sur le support physique, qu'il ait ou non été copié en accédant (accès autorisé/non autorisé) au signal de radiodiffusion ou à partir d'une copie légale (physique) du contenu. En outre, les études sur le piratage physique n'indiquent souvent pas si le contenu qui est distribué illégalement au moyen de supports physiques contient un contenu cinématographique, musical ou radiodiffusé, ce qui rend difficile une estimation des pertes causées par un accès non autorisé uniquement. Un exemple hypothétique qui illustre clairement la situation est celui de la disponibilité de copies pirates d'émissions ou de programmes complets de télévision – il serait quasiment impossible de déterminer si la source de chaque épisode de l'émission sur un support physique piraté est un signal radiodiffusé (par reproduction non autorisée du signal) ou du dispositif DVD/CD/Blu-ray de l'émission qui a été légalement diffusé ou acquis. Dans un tel cas, il faut se poser la question de savoir quelles dispositions juridiques (si elles existent) sont violées – lois sur la radiodiffusion ou lois sur le droit d'auteur.

42. Le piratage physique peut revêtir plusieurs formes en fonction de l'avantage qui découle de l'acte commis. Le piratage centré sur les avantages tourne essentiellement autour de la question de savoir si le produit copié final est ou non destiné à un usage familial ou à un visionnement par des particuliers ou s'il est destiné à des fins d'une redistribution commerciale, c'est-à-dire un acte de piratage commis par la personne effectuant la copie des supports ou signaux pour tirer des avantages commerciaux ou une rémunération de la vente de ces produits piratés.

Piratage commercial

43. Le piratage physique commercial peut être considéré comme survenant lorsque le contenu audiovisuel est piraté afin d'obtenir une rémunération au moyen de la vente commerciale du produit de contrefaçon. Bien qu'il ait existé à l'époque du VHS/VCR, le piratage commercial s'est intensifié ces dernières années, cette intensification étant attribuée à un ensemble de plusieurs facteurs agissant simultanément comme l'introduction de formats de disque optique (VCD/DVD), la pénétration de plus en plus grande du matériel d'écoute et la baisse constante des prix des supports inscriptibles vierges et des progiciels originaux.

44. L'impact du piratage physique commercial sur la chaîne de valeur est différent de celui du piratage commercial. Ce dernier a pour résultat non seulement la perte de revenu des ventes qu'aurait généré la vente du produit légitime mais encore la diminution potentielle de l'impôt et d'autres recettes fiscales que l'État aurait pu obtenir d'une vente licite. Cela est beaucoup plus important que dans l'environnement de la reproduction à domicile puisque le consommateur a déjà montré qu'il est disposé à payer pour un produit en achetant la copie non autorisée (encore qu'à un prix réduit). Le piratage commercial est une affaire attrayante car, dans la plupart des cas, l'investissement initial dans l'obtention du matériel à pirater est bas, limité qu'il est à l'achat d'un nombre limité de copies licites du produit original à pirater, obtenant des copies illégales du film grâce à une fuite directe dans la chaîne de production ou de distribution (studios, chambres d'édition, etc.), téléchargeant une copie piratée de l'Internet ou enregistrant le film à l'aide d'un caméscope pendant sa fenêtre de diffusion au cinéma.

45. La reproduction par caméscope est le processus qui consiste à faire la copie d'un film durant sa diffusion au cinéma en installant un matériel d'enregistrement dans le cinéma lui-même et, dans un grand nombre de cas, cette opération aurait eu lieu en connivence avec le personnel du cinéma lui-même. La MPA estime que plus de 90% des films piratés ont pour origine le

caméscope, films qui finissent par être distribués en ligne par le biais de sites point à point et dans des fabriques de reproduction d'où ils sont ensuite distribués au public par l'intermédiaire de vendeurs ambulants, de brocanteurs, de marchés locaux et de sites de ventes aux enchères en ligne. Le processus tout entier, de la copie au caméscope aux vendeurs ambulants partout dans le monde – ne prend dans certains cas que quelques jours². Dans l'industrie cinématographique, les copies physiques piratées font leur apparition quasi simultanément avec la diffusion en salle des films et ce, principalement en raison de l'utilisation du caméscope. Dans quelques cas, des copies sont déjà en vente avant même que le film ne sorte pour la première fois en salle, ce qui risque de faire baisser considérablement les recettes des titulaires de droits. Selon les estimations de la MPA (Motion Pictures Association of America), les pertes de revenu causées par le piratage physique commercial s'est élevé à près de 2,4 milliards de dollars en 2004³.

46. Bien que le piratage physique commercial puisse avoir son principal impact sur l'industrie du film et de la musique où la demande de bouquets (CD/DVD, films et musique) est de par tradition plus grande que celle du contenu télévisé, l'Internet a joué un rôle crucial dans la diffusion de l'information sur les programmes de télévision partout dans le monde. En conséquence, l'information sur le contenu radiodiffusé du monde entier est aujourd'hui facile à se procurer, ce qui a pour résultat une demande accrue de ces émissions par des publics à l'échelle mondiale. Des feuilletons de télévision américains comme *Lost*, *Prison Break* et *24* sont d'excellents exemples de ce phénomène, distribués qu'ils sont légalement et illégalement aux quatre coins de la planète non seulement dans les pays anglophones mais aussi dans des endroits aussi éloignés que sont l'Asie et le Moyen-Orient. Et pourtant, le piratage physique des programmes de télévision est un élément relativement modeste du piratage physique en général, limité qu'il est à des copies piratées de boîtiers de séries télévisées entières qui sont mises invariablement mises en vente uniquement après la diffusion des émissions/programmes à la télévision. Dans ce cas-là, le piratage physique aura un impact davantage sur les radiodiffuseurs qui doivent encore diffuser le contenu sur leurs marchés respectifs car il pourrait avoir un effet négatif sur les recettes publicitaires. C'est ainsi par exemple qu'un programme de télévision diffusé sur des réseaux américains de télévision par câble et satellite peut souvent être diffusé légalement sur d'autres marchés comme l'Australie et l'Asie, beaucoup plus tard lorsque des copies piratées du produit peuvent être disponibles. En outre, dans bon nombre de cas où les programmes ou le contenu télévisés sont distribués illégalement, il semble y avoir manifestement un problème pour déterminer la source du matériel piraté – déterminer en d'autres termes si la copie a pour origine un support (DVD/Blu-ray) ou un signal radiodiffusé qui a été copié sans autorisation et, plus tard, distribué en le copiant sur des supports physiques. En conséquence, dans les pays où les lois sur le droit d'auteur et la radiodiffusion sont ambiguës quant au degré de protection offert aux différents acteurs selon les différents règlements et lois, les parties prenantes peuvent souvent découvrir qu'elles doivent d'abord déterminer l'origine de la copie non autorisée avant d'intenter une action en justice.

Visionnement par des particuliers et enregistrement à domicile

47. Le visionnement par des particuliers et l'enregistrement à domicile couvrent essentiellement les produits qui soit sont destinés à un usage domestique soit sont des produits piratés prêtés à des collègues, amis et membres de la famille ou empruntés à eux et ils ne font pas intervenir une transaction commerciale entre les parties concernées. En sont des exemples

² Motion Pictures Association of America : Anti Piracy in Asia Pacific (online)

³ Motion Pictures Association of America Report 2004 : "Worldwide Study Of Losses To The Film Industry & International Economies Due To Piracy; Pirate Profiles"

l'emprunt de DVD, le brûlage de DVD ou l'enregistrement sur un support de stockage en masse (comme les clés USB). Le visionnement par des particuliers ou l'enregistrement à domicile de contenus ou signaux radiodiffusés acquis légalement n'est pas en soi une opération non autorisée et ce type d'enregistrement est souvent protégé par des règlements régissant l'usage loyal (comme au Royaume-Uni où l'enregistrement de signaux radiodiffusés à des fins de visionnement à domicile est autorisé). Lorsqu'ils sont appliqués, ces règlements ont souvent été l'objet d'un vaste débat sur le niveau de partage et d'enregistrement qui relève de la disposition de l'usage loyal et sur la différence subtile entre ce qu'il est et l'atteinte au droit d'auteur. C'est pourquoi les estimations de l'impact des pertes pour l'industrie causées par le visionnement par des particuliers personnelle et l'enregistrement à domicile peuvent considérablement varier entre les pays selon les règlements qui régissent l'usage loyal de matériel protégé par le droit d'auteur.

48. Un récent exemple des États-Unis d'Amérique fait clairement ressortir les possibilités de conflit entre différentes parties prenantes de la chaîne de valeur de la télévision ainsi que l'ambiguïté dont font l'objet les lois sur le droit d'auteur, les lois sur la radiodiffusion et la disposition de l'usage loyal. Le déploiement par le câblo-opérateur Cablevision d'un magnétoscope sur le réseau (nPVR), qui permet à ses clients de stocker à distance sur leurs serveurs de grandes quantités de contenu radiodiffusé, a été l'objet d'une action en justice de la part de grands propriétaires de contenu américains dont Time Warner and Fox. Ceux-ci ont soutenu que le stockage et la redistribution de leur contenu portaient atteinte aux lois sur le droit d'auteur, ce qui constitue une retransmission non autorisée. Cette affaire sera cependant bientôt réglée après que la Cour suprême a confirmé la décision d'une cour d'appel locale qui avait statué en faveur de Cablevision, déclarant que son service nPVR ne portait pas atteinte aux lois sur le droit d'auteur.

49. Les données empiriques sur les pertes encourues par les titulaires de droit d'auteur et la chaîne de valeur élargie ont de par tradition été rares lorsqu'il s'agit de ce type d'accès non autorisé et ce, du fait de la difficulté relative à non seulement identifier l'acte lui-même (il a lieu en effet entre des amis et la famille dont ce type d'activité ne les fera sans doute pas détecter) mais aussi à donner une valeur quantitative à l'acte réel.

50. Selon les estimations, l'accès pour visionnement par des particuliers ou pour l'enregistrement à domicile a représenté 23% du piratage physique total en 2007, pourcentage qui est resté statique par rapport à l'année précédente⁴. Toutefois, il ressort de récentes estimations en provenance du Royaume-Uni que les pertes causées à l'industrie par le piratage physique non commercial s'établissent à environ 207 millions de livres⁵, soit plus que les pertes causées par le piratage physiques à des fins commerciales, montrant que l'état d'esprit et l'attitude des consommateurs à l'égard de différentes formes de piratage jouent un plus grand rôle dans l'impact sur le secteur de l'audiovisuel que celui auquel on pourrait s'attendre. Il sied cependant de noter que ces estimations comprennent les pertes encourues par l'industrie tout entière de l'audiovisuel et toutes les formes de contenu, y compris les films et la télévision, et que, par conséquent, les pertes globales encourues par le piratage de signaux radiodiffusés à lui seul sont beaucoup plus basses car les films demeurent une forme nettement plus piratée de contenu audiovisuel. La MPA (Motion Pictures Association of America) a prétendu que les

⁴ IPSOS 2007 : Digital & Physical Piracy in GB, Wave 5, November 2007

⁵ Oxford Economics Report, March 2009 – "Economic Impact Of Legislative Reform To Reduce Audio-Visual Piracy"

pertes de revenu partout dans le monde imputables au visionnement par des particuliers et à l'enregistrement à domicile illégaux de films avaient totalisé près de 1,3 milliard de dollars en 2004⁶.

51. Il sied également de noter que sont quasiment inexistantes dans la plupart des régions du monde des règlements régissant la criminalisation de l'usage par les consommateurs de marchandises piratées et de l'accès non autorisé, les organismes représentant l'industrie et les organisations gouvernementales préférant cibler les pirates commerciaux et les facilitateurs de ce piratage commercial. Les parties prenantes qui ont été interviewées pour le rapport, des organismes de l'État aux titulaires de droits, ont en général indiqué qu'elles préfèrent centrer leurs enquêtes sur les pirates commerciaux plutôt que sur les utilisateurs finals. Cela vient en partie du fait que non seulement les gains financiers tirés des actions en justice intentées contre les consommateurs seront vraisemblablement très bas par rapport aux coûts associés à de telles actions mais aussi du désir de ne pas vouloir s'aliéner de futurs consommateurs.

ACCÈS INFORMATIQUE NON AUTORISÉ

Tableau 2. Accès informatique non autorisé – Principaux points

| |
|--|
| <p>Les méthodes d'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion évoluent au fur et à mesure que l'industrie se numérise. Cela vient de l'introduction d'une meilleure procédure de cryptage, de décodeurs plus sophistiqués et de meilleurs systèmes d'accès conditionnel.</p> <p>Les systèmes d'accès conditionnel (CAS) sont utilisés par les titulaires de droits pour protéger leur contenu et extraire des consommateurs des recettes plus élevées au moyen de prix d'accès différentiels.</p> <p>La neutralisation de l'accès conditionnel peut se faire pour accéder soit à des signaux entiers soit à certains contenus ou chaînes.</p> <p>L'accès à des fins non commerciales et la neutralisation des dispositifs sont le fait de passionnés à des fins d'usage personnel. Il est également très facile d'accéder sur l'Internet aux informations sur la manière de le faire ainsi que sur le matériel disponible.</p> <p>Les pirates commerciaux fournissent à d'autres utilisateurs, souvent à des prix considérablement ristournés un accès non autorisé aux signaux et du matériel. La directive de l'UE sur l'accès conditionnel interdit la neutralisation de l'accès conditionnel ainsi que la commercialisation de dispositifs et services de neutralisation.</p> <p>Le piratage par des moyens matériels favorise aujourd'hui les décodeurs équipés de ports Ethernet, ce qui permet de partager les mots de commande au moyen de serveurs en ligne. Il est de plus en plus populaire dans les pays du Benelux, dans les pays nordiques et au Moyen-Orient.</p> <p>Le piratage de cartes à puce demeure un sérieux problème dans quelques régions. Certains pays ont interdit la vente de cartes à puce vierges. L'AEPOC évalue à 1 milliard d'euros les pertes causées aux pays de l'Union européenne par le piratage de la télévision à péage.</p> |
|--|

52. Avant l'introduction de la distribution numérique des signaux de radiodiffusion, le contenu distribué par câble terrestre analogique et par câble analogique faisait rarement usage de dispositifs tels que les décodeurs ou les systèmes d'accès conditionnel et ce, en dépit du fait que les premières formes de CAS avaient été désignées pour des systèmes analogiques. On avait accès aux signaux non cryptés tout simplement en insérant le câble coaxial directement dans l'appareil de télévision à partir du réseau aérien ou câblé. Ce manque de cryptage des signaux et d'adressabilité de l'abonné final a donné lieu à un accès non autorisé général aux signaux de télévision à péage au moyen de systèmes câblés analogues et il existe dans des pays où est encore en place une infrastructure câblée analogique.

⁶ Motion Pictures Association of America Report 2004 : "Worldwide Study Of Losses To The Film Industry & International Economies Due To Piracy; Pirate Profiles"

53. L'accès informatique dans le contexte de l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion peut être décrit comme un accès qui est facilité par l'utilisation de matériel(s) spécifiques permettant de neutraliser les mesures de sécurité mises en place par les titulaires de droits et les distributeurs de contenu. Les mesures de sécurité utilisées par ces titulaires de droits et les plates-formes de distribution (câble, satellite, etc.) revêtent en général la forme d'une carte à puce fondée sur un décodeur ou de systèmes entiers d'accès conditionnel.

54. Les décodeurs (STB) sont des dispositifs utilisés pour décoder et montrer un contenu télévisé diffusé soit par radiodiffusion (câble, satellite et terrestre) soit par des systèmes comme la TVIP.

55. Les systèmes d'accès conditionnel (CAS) sont les systèmes de cryptage et de contrôle qui sont utilisés pour protéger un contenu diffusé de son décodage en dehors du réseau autorisé de décodeurs. Le CAS comprend un système de cryptage au côté de la transmission et un système compagnon de décryptage dans le décodeur qui est normalement activé à l'aide d'une carte à puces.

56. Dans le contexte des systèmes d'accès conditionnel, les cartes à puce ou cartes à microprocesseurs (ICC) sont des cartes en plastique qui contiennent des microprocesseurs capables de stocker des informations d'accès conditionnel essentielles pour décrypter le contenu radiodiffusé envoyé au décodeur et pour y accéder.

57. Le but de l'utilisation d'une combinaison de ces différents dispositifs est de veiller à ce que les titulaires de droits de contenu et/ou les fournisseurs de plates-formes de distribution soient à même de donner accès uniquement aux membres du public qui ont payé pour le contenu ou le programme et/ou à ceux qui relèvent d'une région géographique donnée pour laquelle le distributeur a obtenu des droits de distribution. Cette utilisation secondaire des systèmes d'accès conditionnel revêt une très grande importance car il arrive souvent qu'elle constitue un élément crucial des négociations de droits et d'obligations contractuelles entre les titulaires de droits et les preneurs de licences. Les droits de programmation, que ce soit des rencontres sportives, des films ou d'autres formes de contenu, sont vendus sur une base régionale et leur valeur variera souvent beaucoup d'une région à l'autre. C'est ainsi par exemple que les droits américains pour les Jeux olympiques de 2008 ont été vendus à NBC pour 893 millions de dollars alors que la CBC du Canada achetait les droits canadiens pour 45 millions de dollars⁷.

58. Il est vrai que les combinaisons de dispositifs de sécurité sont essentielles pour les titulaires de droits et la chaîne de valeur élargie de la télévision mais il est vrai également qu'elles introduisent des "avantages d'exclusion" au titre desquels certains segments de la population ne peuvent pas accéder à certains types de contenu ou de programmes à moins qu'ils ne payent pour y accéder – au profit des titulaires de droits et des opérateurs de plates-formes qui perçoivent les taxes d'accès. L'introduction d'avantages d'exclusion est certes complètement légale et stimule l'activité économique à tous les niveaux de la chaîne de valeur de la télévision (création d'emplois, impôts additionnels pour l'État grâce aux ventes de ce contenu, etc.) mais ces exclusions légales sont également une des principales raisons pour lesquelles les pirates cherchent à neutraliser ces systèmes.

⁷ CIO (2008) : "Olympic Marketing Fact File"

59. L'accès informatique non autorisé – qui consiste à accéder soit au signal radiodiffusé dans sa totalité soit à certaines de ses sections – est souvent couvert par les lois sur la radiodiffusion (et, parfois, les lois sur le contenu ou sur le droit d'auteur) de pays. De nombreux États membres de l'Union européenne ont mis en place des règlements qui mettent en œuvre la directive CA dont l'objet est d'interdire la fabrication et la vente de dispositifs qui permettent de neutraliser le CAS ou le cryptage. Néanmoins, cette directive laisse à la discrétion des États membres la décision d'interdire ou non l'utilisation privée ou la possession de tels dispositifs. Des pays comme la Finlande ont rendu illégale l'utilisation ou possession de ces produits. Dans d'autres pays, elle demeure une zone d'ombre.

60. Comme dans le cas du piratage physique, l'accès informatique non autorisé a également lieu à différents niveaux en fonction de l'avantage final tiré de cette activité – pour le visionnement à domicile, comme passe-temps ou à des fins commerciales. Il arrive très souvent que la neutralisation des systèmes CA soit effectuée par des férus de la télévision qui la considèrent comme un défi et affichent ensuite les détails de leurs exploits en ligne sur des forums réservés aux pirates informatiques. Les détails de la manière dont les systèmes sont neutralisés et des guides spécialisés sur la façon de recréer le processus peuvent aussi souvent être trouvés en ligne sur ces forums spécialisés – permettant à des personnes d'acheter dans le commerce ou de commander du matériel en ligne qui leur permet d'essayer de neutraliser par eux-mêmes le CAS pour les signaux radiodiffusés. Dans ces cas-là, la neutralisation de ces systèmes a rarement un but commercial et les passionnés préfèrent tout simplement annoncer qu'ils ont forcé des systèmes coûtant des millions de dollars.

61. Il y a un second groupe de voleurs de signaux pour qui cet acte est une affaire commerciale et souvent lucrative. Ce groupe non seulement cherche à exploiter les faiblesses de ces systèmes d'accès conditionnel mais encore, dans de nombreux cas, se remuera les méninges pour concevoir des solutions leur permettant de neutraliser les CAS et ensuite les vendre au consommateur final en échange d'une taxe. Dans quelques cas, les taxes varieront d'une taxe unique pour le matériel vendu au client (décodeur modifié ou carte à puce piratée ou clonée⁸). Dans d'autres, ils perçoivent une taxe annuelle fixe – souvent beaucoup plus basse que pour les services légalement disponibles – pour fournir l'accès au contenu et pour s'assurer que les codes de cryptage dans le décodeur et la carte à puce sont régulièrement mis à jour et fonctionnent. Cela se fait en utilisant des sites Internet de partage de cartes ou des décodeurs équipés de ports Ethernet intégrés par le biais desquels des codes de cryptage mis à jour peuvent être envoyés au décodeur du site Internet ou des serveurs de l'opérateur pirate. Ces systèmes non autorisés de télévision à péage sont souvent disponibles à un tiers ou même à un quart du prix original. L'impact monétaire de l'accès informatique est selon l'AEPOC (Association européenne antipiratage) impossible à évaluer mais elle estime qu'un milliard d'euros sont dépensés chaque année dans les pays de l'Union européenne pour l'achat de carte piratées et de décodeurs⁹.

⁸ Les cartes à puce piratées ou clonées sont des copies d'une carte à puce légitime qui sont ensuite distribuées pour permettre à leurs utilisateurs d'avoir accès sans autorisation à des signaux de radiodiffusion. Les cartes à puce piratées contiennent tous les codes de cryptage qui sont présents sur la carte originale et font croire au décodeur qu'il lit une carte légitime.

⁹ AEPOC (2009) : The Problem, <http://www.aepoc.org/index2.htm>

Retransmission non autorisée de signaux

Tableau 3. Retransmission non autorisée de signaux – Principaux points

| |
|---|
| <p>Il y a deux formes de réémission non autorisée – la réémission de signaux entiers d'autres opérateurs de télévision à péage et la réémission d'un contenu au moyen d'opérations de télévision à péage enregistrées et non enregistrées.</p> <p>Il est difficile de détecter cette forme d'accès non autorisé et les consommateurs ignorent souvent qu'ils reçoivent des signaux piratés.</p> <p>Il est également difficile d'intenter une action en justice car, dans bon nombre de cas, la charge de la preuve incombe au titulaire de droits ou au radiodiffuseur dont le contenu est retransmis sans son consentement.</p> <p>À moins qu'elle n'ait lieu par inadvertance, la retransmission non autorisée l'est toujours pour des gains commerciaux par des opérateurs de télévision à péage.</p> <p>Le vol de signaux survient principalement lorsque les règlements et leur application qui régissent cette forme d'accès non autorisé sont moins stricts ou lorsque la censure interdit l'accès légal à un certain contenu.</p> <p>Ce vol est surtout constaté dans les pays en développement d'Afrique, de la région Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient qui tous ont de vastes réseaux de câble analogue et où l'application des règlements est moins sévère. La CASBAA estime à 365 millions de dollars les pertes causées dans la région Asie-Pacifique par la retransmission non autorisée.</p> <p>Au Moyen-Orient, le Liban aurait de 600 à 800 réseaux câblés qui redistribuent le contenu, cette situation étant aussi très courante dans les complexes de logement en Arabie saoudite. Dans ces complexes vivent normalement des expatriés nantis, ce qui montre bien que la capacité du consommateur de payer pour un contenu légal n'est pas un facteur important qui facilite les retransmissions non autorisées.</p> |
|---|

62. La retransmission non autorisée de signaux consiste à redistribuer les signaux de radiodiffusion (gratuits comme à péage) sans le consentement express du titulaire de droits ou du radiodiffuseur et, dans la plupart des cas, sans qu'ils le sachent. La retransmission de ces signaux a presque toujours lieu pour des raisons commerciales. Cette forme d'accès non autorisé est courante dans les régions où les règlements qui régissent cette retransmission sont insuffisants ou dans celles où l'application des règlements existants est moins stricte.

63. La retransmission illégale de signaux radiodiffusés est en général le fait d'opérateurs ou de distributeurs de télévision à péage qui veulent soit éviter de payer l'accès à un certain type de contenu ou qui se voient refuser l'accès au contenu en raison des règlements nationaux en vigueur. Dans quelques cas, seul un certain contenu est redistribué illégalement alors que la majeure partie est acquise légalement et payée. Dans d'autres cas, des réseaux tout entiers de télévision à péage sont créés et exploités illégalement – sans le consentement des régulateurs nationaux de radiodiffusion et des médias et construits sur des signaux piratés d'autres opérateurs et radiodiffuseurs de télévision à péage. Dans les deux cas, cette forme d'accès suppose des connaissances techniques approfondies de signaux de radiodiffusion et de leur distribution, ce pour quoi elle est presque toujours exécutée par des professionnels pour des raisons commerciales. En outre, il se peut qu'aient lieu des violations des lois en vigueur sur le droit d'auteur et la radiodiffusion. S'agissant des opérateurs enregistrés qui redistribuent illégalement des signaux obtenus de sources légales (comme les câblo-opérateurs ou les opérateurs de satellites qui redistribuent des chaînes en utilisant un décodeur et un service obtenus légalement d'un autre fournisseur), cela peut également enfreindre les obligations contractuelles entre les distributeurs originaux de contenu ou de service et le redistributeur (illégal).

64. Aucun de ces types d'accès non autorisé n'est facile à détecter puisque le consommateur final ne saura que rarement qu'il reçoit des signaux distribués illégalement, ayant en effet souvent l'impression que, en payant à l'opérateur des droits mensuels pour les services obtenus, il obtient un contenu disponible légalement. De ces deux types, la détection du premier type de retransmission illégale – lorsque seul un contenu donné est redistribué – est encore plus difficile à détecter car l'opérateur de la télévision à péage sera légalement enregistré auprès des

autorités concernées et autorisé à distribuer une partie du contenu ou sa quasi-totalité. Dans ces cas-là, la détection de l'accès non autorisé et du piratage deviendra la responsabilité du titulaire ou des distributeurs locaux du contenu qui peuvent ne pas avoir les ressources nécessaires pour déployer des techniques de détection du piratage ou pour mener des campagnes antipiratage. La détection de l'accès non autorisé consistera à surveiller dans la réalité les signaux des opérateurs de télévision à péage, une tâche de longue haleine qui nécessitera des ressources humaines et financières. Même si l'accès non autorisé est détecté, le prouver risque d'être une tâche difficile car la charge de la preuve peut incomber au titulaire de la licence qui devra établir que l'opérateur de télévision à péage a eu accès au contenu et qu'il l'a redistribué sans l'autorisation des titulaires de droits.

65. La retransmission non autorisée est monnaie courante dans les pays en développement (parties de l'Asie, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Amérique latine) où les règlements et/ou leur application peuvent être moins strictes. Dans son rapport 2008 sur le piratage, la CASBAA (Cable and Satellite Broadcasting Association of Asia) a estimé que les pertes causées à l'industrie et à la chaîne de valeur de la télévision par les distributeurs illégaux tournaient autour de 365 millions de dollars et qu'elles étaient une des principales causes de l'accès non autorisé et du piratage dans la région Asie-Pacifique¹⁰. L'AAA (Arabian Anti Piracy Alliance), une association antipiratage oeuvrant dans la région du Conseil de coopération du Golfe au Moyen-Orient, était elle aussi d'avis que les règlements et leur application qui régissent le vol des signaux de télévision à péage s'amélioreraient dans la région mais que beaucoup restait à faire pour ce qui est des procédures juridiques qui suivaient la détection de cet accès non autorisé. En Amérique latine, bien que des données à jour fiables ne soient pas disponibles, plusieurs reportages et organismes antipiratage ont indiqué que cette forme de piratage était particulièrement courante dans des pays comme la Bolivie, l'Équateur et le Pérou notamment. Aussi bien l'AAA que la CASBAA ont dit que la procédure judiciaire de lutte contre le vol de la télévision à péage était onéreuse et que la charge de la preuve incombait souvent aux titulaires de droits plutôt que le contraire.

Accès extraterritorial à la télévision

Tableau 4. Accès extraterritorial à la télévision – Principaux points

| |
|--|
| <p>Par accès extraterritorial à la télévision, on entend la réception de signaux (satellites/terrestres) à l'extérieur de leur zone de couverture prévue.</p> <p>Cela est important pour les titulaires de droits car les droits de contenu sont vendus sur une base territoriale. La réception et la distribution de signaux en provenance d'autres territoires pourraient influencer sur la capacité des titulaires de droits locaux de récupérer les investissements réalisés dans le marché local.</p> <p>L'accès extraterritorial est normalement considéré comme une violation contractuelle plutôt que comme une violation de la loi sur le droit d'auteur ou de la loi sur la radiodiffusion – et il dépend des règlements locaux.</p> <p>Il est surtout courant dans les zones où vivent de nombreux migrants – parties de l'Union européenne, Hong Kong, Moyen-Orient.</p> <p>Hong Kong autorise l'accès extraterritorial aux signaux satellites de chaînes gratuites pour les résidents privés, ceux-ci pouvant recevoir des signaux qui ciblent la Chine continentale.</p> <p>L'accès aux services par satellite de pays voisins illégal dans des pays comme l'Inde et dans de nombreux territoires au Moyen-Orient.</p> |
|--|

¹⁰ CASBAA, octobre 2008 : "Digital Deployment, Asia-Pacific Pay-TV industry study"

La question fait l'objet d'un vaste débat. La Cour de justice européenne est actuellement saisie d'affaires concernant l'accès au marché gris.

Autorisé jadis au Canada, l'accès extraterritorial a été interdit en 2002 par une décision du tribunal, la CASST estimant à l'époque que les pertes s'établissaient à 400 millions de dollars par an.

66. Par accès extraterritorial à la télévision à péage (souvent appelé le "marché gris"), on entend la réception de signaux radiodiffusés par les téléspectateurs/radiodiffuseurs/opérateurs de plate-forme à l'extérieur de la zone de couverture légale. Étant donné que les droits de contenu sont souvent vendus et distribués sur une base territoriale et pour différentes sommes, les opérateurs de télévision à péage sont souvent préoccupés par l'accès aux signaux internationaux à l'intérieur de leur zone de couverture légale. Cela pourrait cependant être moins un motif de préoccupation pour les radiodiffuseurs (en particulier les radiodiffuseurs émettant par voie hertzienne).

67. Cela pourrait être considéré davantage comme la violation d'un contrat (passé entre le radiodiffuseur et le titulaire de droits et entre le radiodiffuseur ou l'opérateur de la télévision à péage et l'abonné) que comme un cas évident d'atteinte au droit d'auteur. Étant donné que les droits de contenu sont vendus sur une base territoriale, les contrats passés entre les titulaires de droits et les radiodiffuseurs ou les opérateurs de télévision à péage stipulent les zones dans lesquelles le contenu peut être distribué. La réception de signaux par les abonnés en dehors de ces zones serait donc une violation de contrat en fonction des clauses du contrat. De même, les abonnés à la télévision à péage sont souvent tenus de par leur contrat d'accéder aux services dans certaines régions géographiques uniquement (déterminées par les droits de distribution entre l'opérateur et les titulaires de droits), l'accès à ces services en dehors de ces zones pouvant constituer une violation de contrat. Alors que, dans certains pays, l'accès extraterritorial aux services est jugé illégal (Chine, Inde), d'autres le considèrent comme légal (Hong Kong). Par conséquent, nombreux sont ceux qui se posent la question de savoir si l'accès extraterritorial devrait être considéré ou non une violation de la loi sur le contenu ou sur le droit d'auteur, de la loi sur la radiodiffusion ou des deux. La Cour de justice européenne est actuellement saisie d'une affaire d'accès extraterritorial au contenu (voir page 38).

68. Le marché gris est principalement limité à la télévision par satellite et, dans quelques cas, aux signaux terrestres et ce, en raison de l'incapacité d'imposer des restrictions spécifiques au lieu d'où les signaux sont transmis. Dans la plupart des cas cependant, les pertes au niveau du consommateur causées par l'accès du marché gris sont plus basses que celles d'autres formes d'accès car les services sont souvent obtenus légalement et payés dans le pays où les services sont légalement disponibles, leur utilisation finale ayant tout simplement lieu dans un pays différent.

69. Le marché gris a depuis toujours été moins un motif de préoccupation mais, comme les frontières nationales deviennent de plus en plus poreuses et la fourniture par satellite des services de télévision de plus en plus populaire, cette question revient à l'avant-plan. L'Union européenne est un bon exemple du fonctionnement du marché gris du fait des règles ouvertes qui régissent la migration des citoyens de l'Union européenne au sein des pays qui en font partie. L'indisponibilité d'un langage ou d'un contenu à créneau spécifique pour différents segments de la société dans ces différents pays a souvent été citée comme la principale raison de l'existence du marché gris, les consommateurs étant tributaires des services de télévision à péage de leur pays d'origine pour recevoir des programmes spécifiques – souvent vus dans les villes ou pays européens où vivent de nombreux expatriés comme Londres et l'Espagne mais aussi dans les pays du Moyen-Orient où les expatriés représentent un pourcentage élevé de la population active. En Amérique latine, les signaux des chaînes gratuites brésiliennes sont souvent distribués au moyen de signaux par satellite non cryptés à d'autres réseaux ou consommateurs dans le pays. Cela a également permis à des câblo-opérateurs de pays voisins d'acheter et de redistribuer illégalement ces signaux.

70. D'après des sources de l'industrie, le marché gris dans les pays de l'Union européenne a souvent été ignoré dans le passé et, en quelques endroits, il a même été jugé acceptable car la disponibilité de contenu en Europe était fréquemment inégale, quelques pays ayant accès à un éventail beaucoup plus large de programmes et de chaînes. La légende veut que le premier cas de marché gris a eu lieu en Allemagne où une carte à puce Sky UK piratée a été utilisée pour que le téléspectateur puisse regarder des épisodes de Star Trek qui, à l'époque, n'étaient pas disponibles en Allemagne. Qu'elle soit une réalité ou un mythe, cette légende montre à quel point des personnes sont prêtes à faire pour accéder à des programmes ou des contenus de leur choix.

71. D'autres raisons de la prolifération du marché gris sont que les coûts des services de télévision à péage dans le pays de résidence peuvent être relativement plus chers que ceux des services disponibles dans d'autres pays voisins, ce qui incite les consommateurs à chercher ailleurs des services moins chers.

72. En Asie, les pertes causées en 2008 par l'accès au marché gris (résultat de l'accès à des services par satellite de pays voisins) ont été estimées aux alentours de 17 millions de dollars, soit moins de 10% des pertes totales dues à l'accès non autorisé et au piratage¹¹. Les chiffres pour le Canada en 2003 indiquent que les services DTH du marché gris ont été utilisés par environ 600 000 ménages¹².

Piratage en ligne

Tableau 5. Piratage en ligne – Principaux points

| |
|--|
| <p>À la différence du piratage de la musique, les connexions de large bande et les plus grandes vitesses de téléchargement qui y sont associées ont joué un rôle crucial pour le piratage des signaux vidéo et radiodiffusés.</p> <p>Le logiciel point à point (P2P) est la principale technique de partage de fichiers.</p> <p>Il existe également de nos jours des logiciels fondés sur le P2P (comme par exemple SopCast) qui servent à distribuer le contenu radiodiffusé en direct, notamment les rencontres sportives, et qui sont aussi utilisés à des fins de distribution en temps non réel.</p> <p>Les serveurs de stockage virtuels (comme par exemple Rapidshare) fournissent un accès par un seul click au contenu protégé par le droit d'auteur.</p> <p>Les sites d'hébergement vidéo générés par les utilisateurs hébergent de plus en plus des contenus protégés par le droit d'auteur.</p> <p>La lecture à l'intérieur de la fenêtre de navigation de vidéos légales a eu pour résultat une énorme popularité commerciale, accompagnée d'une redistribution non autorisée avec des moyens similaires. Il en a résulté que le piratage en ligne n'est plus limité aux spécialistes de la technologie.</p> <p>Il est souvent difficile de déterminer la source du contenu protégé par le droit d'auteur et l'absence de règlements spécifiques en ligne crée suffisamment de brèches pour que les pirates puissent fournir un accès non autorisé au contenu en ligne.</p> <p>Rares sont les lois en vigueur pour combattre ce problème, limitées qu'elles sont à des exemples comme la loi des 'trois coups' en France, des lois similaires en Corée du Sud et le DMCA aux États-Unis d'Amérique.</p> |
|--|

73. Malgré les nombreux efforts antipiratage déployés récemment par les industries du contenu, en particulier l'industrie de la musique, qui ont porté sur la lutte contre le partage des fichiers point à point, il y a un grand nombre d'autres manières d'accéder illégalement au contenu en ligne et de se livrer à un partage illégal de fichiers en ligne. À la différence du piratage de la

¹¹ CASBAA, (2008) : "Digital Deployment, Asia-Pacific pay TV industry study"

¹² Gregory Taylor (2006) : "Grey to Black – Satellite Piracy in Canada"

musique pour laquelle les vitesses de téléchargement sont relativement sans importance, la connectivité de large bande et les vitesses de téléchargement sont cruciales pour la prédominance du piratage des signaux de radiodiffusion en ligne ou du contenu. En raison de la taille relativement grande des fichiers d'émissions de télévision (une émission de télévision de 30 minutes à définition standard est d'environ 350 MB – grosso modo 10 fois plus qu'une chanson pop codée sous la forme de 92 kbit/s MP3), la connectivité de large bande est souvent considérée comme la pierre angulaire du piratage en ligne.

74. Popularisée par les services de partage de fichiers, la technologie P2P a dans la réalité de nombreux usages légitimes (la compagnie de téléphonie par Internet Skype utilise une version de P2P; Blizzard Entertainment utilise une version propriétaire de BitTorrent client pour distribuer le contenu de son jeu de rôle en ligne à joueurs multiples "World of Warcraft"). BitTorrent est actuellement un des protocoles P2P les plus populaires. Le protocole BitTorrent est optimisé pour le transfert de grands fichiers et la majeure partie des contenus télévisés qui circulent sur les réseaux de partage de fichiers P2P a la qualité de la radiodiffusion (ou même la qualité du disque Blu-ray à haute définition). Inutile de dire que les fichiers illégaux distribués sur les réseaux P2P ne sont pas protégés par la gestion des droits numériques et qu'ils peuvent être restitués sur divers dispositifs (y compris des lecteurs portables) et brûlés sur des disques CD/DVD/Blu-ray.

75. Pour que le contenu (légal ou illégal) soit distribué à l'aide du protocole BitTorrent, un utilisateur qui a la copie d'un fichier doit créer et distribuer un torrent – un petit fichier qui contient des métadonnées (mais pas le contenu réel). Il existe déjà plusieurs sites spécialisés qui accumulent des fichiers torrent (Isohunt, The Pirate Bay, etc.) mais les utilisateurs peuvent facilement trouver des fichiers torrent au moyen de n'importe quel moteur de recherche Internet.

76. Les premiers réseaux de partage de fichiers P2P qui ont été couronnés de succès (en particulier, Napster) ont été des cibles plus faciles pour les activités antipiratage que les réseaux actuels qui eux dépendent du protocole BitTorrent. Le réseau Napster a été relié à un serveur central qui, entre autres choses, indexait tout le matériel disponible. Par contre, les sites d'indexation des fichiers torrent, par exemple The Pirate Bay, sont eux divorcés du fonctionnement des réseaux P2P.

77. Le partage de fichiers sur Internet a également lieu en dehors des réseaux P2P. Les services de stockage virtuels (comme par exemple RapidShare et Megaupload) sont souvent utilisés pour le partage illégal de fichiers en parallèle avec leurs utilisations légitimes (comme par exemple la sauvegarde en ligne ou le partage légal de fichiers). L'accès au contenu hébergé sur ces serveurs exige en général que l'utilisateur connaisse l'URL exact de téléchargement; bien qu'ils ne soient pas faciles à trouver à l'aide d'un moteur de recherche comme fichiers torrent, de multiples sites et forums fournissent des liens avec des copies illégales de contenu télévisé stocké sur de tels services.

Figure 1. Réseaux point à point (P2P) – Comment fonctionne BitTorrent?

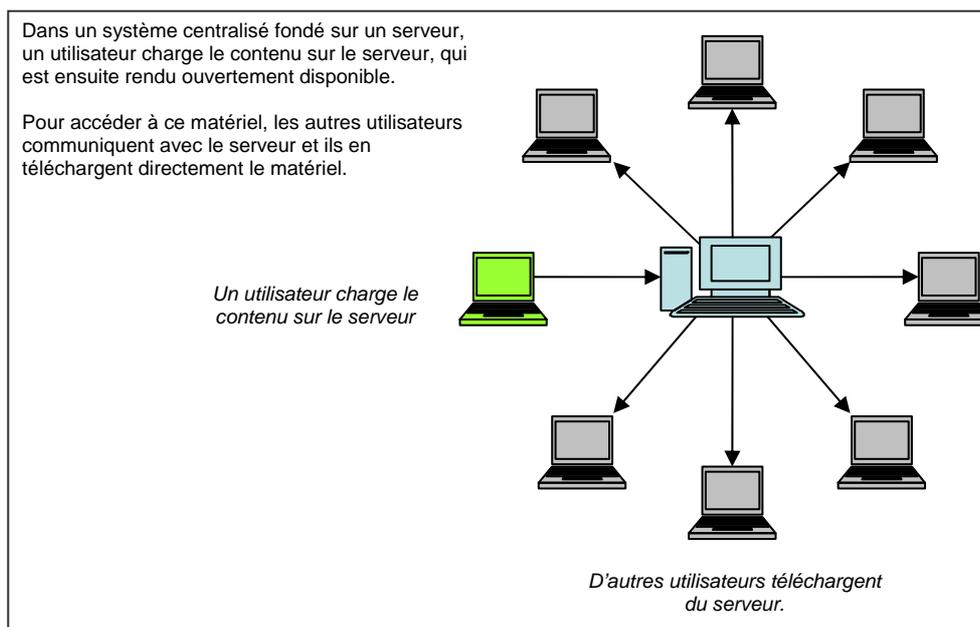
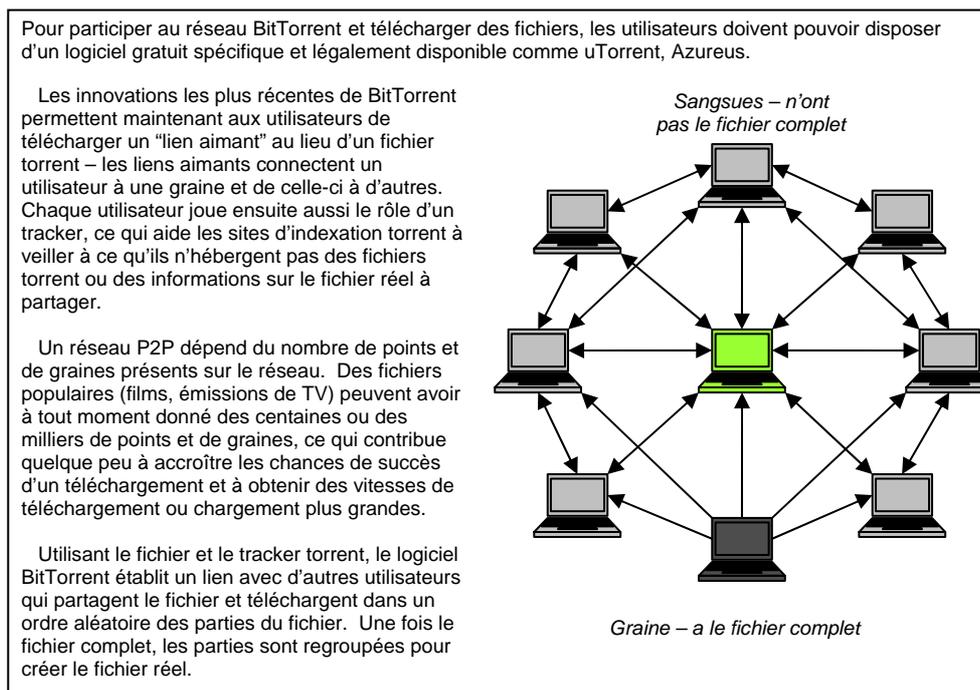


Figure 2. Réseau centralisé fondé sur un serveur



78. Le partage de fichiers sur Internet nécessite certes un certain degré de connaissances techniques mais la prolifération de services qui fournissent une duplication vidéo instantanée à navigateur incorporé ont fait du contenu télévisé en ligne légal et piraté un phénomène commercial de masse.

79. Créés pour permettre aux utilisateurs de partager des vidéos tournées à domicile, les services vidéo créés par les utilisateurs (comme YouTube, DailyMotion, MetaCafe, Myvideo.de et Clipfish pour n'en citer que quelques-uns) hébergent souvent un contenu dont la distribution n'a pas été autorisée par les titulaires de droits. Ces services non seulement offrent un accès par

navigation facile aux vidéos mais encore constituent une procédure très simple de chargement et de partage du contenu vidéo. Bien que les restrictions imposées sur la durée des vidéos soient courantes, cela n'empêche pas les utilisateurs de scinder les fichiers vidéo plus longs en plus petits morceaux, qui peuvent ensuite être chargés sur le service. Pour l'utilisateur moyen, la limite entre le contenu légal et illégal sur ces sites est au mieux difficile à percevoir. Cette confusion est d'autant plus exacerbée que les titulaires de contenus rendent de plus en plus une partie de leurs contenus accessible légalement sur des destinations vidéo en ligne populaire générées par les utilisateurs. Par exemple, tous les principaux radiodiffuseurs américains ont des "chaînes" légitimes sur YouTube, fournissant légalement les faits saillants d'émissions de télévision, des images tournées dans les coulisses et d'autres contenus.

80. Les services vidéo générés par les utilisateurs coopèrent dans une large mesure avec les titulaires de contenus, répondant à leurs notifications de retrait pour le matériel protégé par le droit d'auteur qui est disponible illégalement bien que cela se limite normalement aux pays qui ont des lois sur le droit d'auteur strictes comme les États-Unis d'Amérique et des pays européens. Les techniques d'identification du contenu comme par exemple la solution du filigrane employée par YouTube prolifèrent également. Toutefois, la surveillance des énormes quantités de vidéo chargées tous les jours sur ces services n'est pas chose facile. En outre, la zone d'ombre légale qui entoure la clause d'usage loyal pour le matériel protégé par le droit d'auteur complique souvent le filtrage d'un contenu portant atteinte sur les sites vidéo générés par les utilisateurs. Dans un cas, un grand éditeur musical a utilisé la loi américaine DMCA pour obliger YouTube à retirer de son site la vidéo d'un bébé dansant au son d'une chanson dont il détenait le droit d'auteur. Plus tard cependant, un tribunal a décidé que l'usage de cette chanson constituait un usage loyal¹³. De même, YouTube et Viacom sont aujourd'hui au centre d'un procès concernant l'hébergement non autorisé sur YouTube de matériel protégé par le droit d'auteur. Portée devant les tribunaux dès 2007, cette affaire est en cours et le verdict final, lorsqu'il sera rendu, pourrait avoir de graves conséquences pour l'industrie des médias comme pour les consommateurs quant à la manière dont le contenu est stocké et visionné en ligne.

81. Les services commerciaux qui distribuent un contenu illégal sur l'Internet ne sont pas inhabituels, en particulier dans les pays où l'application des droits est moins stricte. Il arrive souvent que les services dans ces pays cherchent à exploiter diverses brèches dans les lois sur les droits d'auteur ou qu'ils s'appuient tout simplement sur une application de par trop souples de ces lois. Il n'est pas non plus inhabituel que des services commerciaux illégaux soient hébergés dans des pays moins rigoureux en matière de droit d'auteur pour cibler les marchés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Il a fallu attendre que soient apportés au début de 2008 des amendements constitutionnels à la loi russe sur le droit d'auteur pour que les sociétés de perception locales aient le droit de concéder sous licence un contenu audiovisuel à moins que le titulaire de droits ait conclu un contrat avec la société de perception qui limitait la portée de son mandat. Cela a ouvert une brèche pour des services comme allofmp3.com (qui distribuait de la musique) et zml.com (qui distribuait des contenus vidéo). Leurs interfaces en anglais et les prix libellés en dollars des États-Unis d'Amérique (qui étaient très en deçà des prix du contenu sur les principaux services en ligne occidentaux légitimes), conjugués à une faible pénétration de la large bande en Russie, ont eu pour résultat qu'une grande partie de leur clientèle venait de l'étranger.

¹³ CBS News (2008) :
<http://www.cbsnews.com/stories/2008/08/21/tech/cnettechnews/main4370561.shtml>

82. Tandis que les cas de piratage examinés ci-dessus distribuent une forme de contenu de radiodiffusion enregistré, les diffusions en direct sont elles aussi sujettes à un piratage par Internet. Ce sont presque exclusivement les diffusions en direct de manifestations sportives qui sont piratées à grande échelle.

83. Les services d'émission en continu générés par les utilisateurs (comme Justin.tv, Ustream, Livestream) ont été utilisés pour distribuer illicitement des manifestations sportives. Avec la lecture en flux continu dans la fenêtre à navigation, ces services offrent un moyen facile d'accéder au contenu et ils ont été l'objet du même problème de confusion chez les utilisateurs que YouTube et d'autres services vidéo générés par les utilisateurs. À l'image des plates-formes de diffusion en différé de vidéos créées par les utilisateurs, ces services de flux en continu générés par les utilisateurs répondent aux notifications de retrait des titulaires de droits et cherchent à filtrer le contenu protégé par le droit d'auteur (Justin.tv a signé en août 2009 un accord avec Fox et la société de filtrage et d'identification du contenu Vobile pour filtrer de manière proactive le contenu en temps réel). Les pirates férus de technologie ont également recours aux réseaux P2P se spécialisant dans la distribution en temps réel (comme par exemple SopCast et TVants), qui sont particulièrement populaires en Chine mais également disponibles ailleurs. En Europe, le site Internet MyP2P.eu domicilié aux Pays-Bas se spécialise dans la distribution de signaux en direct à contenu sportif qui utilisent des réseaux ou logiciels P2P comme SopCast.

84. Comme dans le cas du piratage physique, la détection de la source du contenu est souvent une tâche difficile et la question de savoir si cette forme de piratage relève ou non de la loi sur le droit d'auteur, sur la loi sur la radiodiffusion ou sur les deux demeure ambiguë. Dans quelques cas comme le transmission en direct non autorisée de manifestations sportives au moyen d'un logiciel P2P comme SopCast, il est possible de déterminer la source du contenu – dans ce cas précis un signal radiodiffusé. De nombreuses parties prenantes ont cependant déclaré qu'un grand nombre de pays doivent encore modifier les règlements existants (droit d'auteur et radiodiffusion) pour tenir compte du piratage en ligne. Quelques répondants ont également estimé que l'ambiguïté et les différences entre les pays qui marquent les lois sur le droit d'auteur et sur la radiodiffusion signifient que les pirates de signaux et de contenu sont souvent à même de mettre à profit des brèches dans les lois existantes pour éviter des sanctions. En Espagne, un procès intenté contre l'opérateur du site P2P Rojadirecta.com qui fournissait des liens avec une diffusion de rencontres sportives en ligne a été considéré comme irrecevable par le tribunal. Celui-ci a en effet décidé que, comme le site n'hébergeait pas le contenu lui-même ou ne tirait aucun bénéfice direct de la violation, il ne pouvait pas être tenu pour responsable. De même, un procès intenté contre MyP2P.eu par l'opérateur de télévision à péage C More Entertainment AB – opérateurs des chaînes payantes de Canal+ en Scandinavie – a été jugé irrecevable par les tribunaux en 2009. Le tribunal a en effet décidé que MyP2P.eu n'avait pas porté directement atteinte à des droits puisqu'elle se contentait de fournir des liens avec les flux en continu déjà disponibles sur un logiciel P2P comme SopCast. Au Royaume-Uni par contre, un site Internet fournissant des liens avec un contenu vidéo stocké sur le site Internet d'un tiers a été fermé en 2007 et son propriétaire arrêté puis plus tard libéré. On ne sait cependant toujours pas si les lois sur le droit d'auteur ou droit de radiodiffusion auraient pu être appliquées dans cette affaire car le propriétaire a en fin de compte été arrêté pour avoir potentiellement violé les règles contre l'atteinte aux marques plutôt que les lois sur le droit d'auteur. Finalement, comme aucun chef d'accusation n'a été déposé, cette affaire illustre les complexités d'intenter des poursuites contre le piratage en ligne.

IMPACT MONDIAL DE L'ACCÈS NON AUTORISÉ AUX SIGNAUX

85. Les données fournies dans le présent rapport ont pour origine de multiples organisations, notamment des organismes régionaux de radiodiffusion, des opérateurs de plate-forme, des associations antipiratage et des organisations gouvernementales. Des chiffres ont été inclus

pour donner des exemples et illustrer l'impact de l'accès non autorisé et du piratage sur l'économie mais, en raison des différences dans les méthodologies entre études, ils ne sont pas forcément directement comparables.

Titulaires de droits

86. Les titulaires de droits de contenu et les titulaires de droits locaux sont les parties les plus immédiatement touchées par la distribution non autorisée de contenu car il leur est refusé l'occasion de monétiser de manière légitime leur produit. L'accès non autorisé et le piratage du contenu radiodiffusé empêchent les titulaires de droits de recevoir des avantages monétaires par la biais du paiement de redevances, de valeurs de droits, d'une part des recettes de souscription ou de droits de transport par exemple – qu'ils pourraient sinon avoir reçus si le contenu avait été acquis et distribué légalement. Dans les cas où la distribution de droits pour un marché particulier a été acquise par un preneur de licence, le titulaire de la licence ou le preneur peuvent renoncer aux recettes par le biais de la redistribution de ce contenu à cause d'une distribution et d'un accès non autorisés. Sur les marchés où l'accès non autorisé prévaut, les valeurs des droits peuvent diminuer dans le temps car le preneur de licence prendra en compte dans ses négociations l'impact de l'accès non autorisé aux signaux sur les recettes de souscription et de distribution. Notre analyse des données disponibles de grandes organisations sportives (comme les Jeux olympiques et EPL) sur la valeur des droits ne donne pas à penser que cette valeur a connu en valeur absolue une baisse dans le temps¹⁴ – encore qu'il soit possible que la croissance des recettes de la vente de droits pourrait avoir souffert de l'accès non autorisé et du piratage. Les parties prenantes ont cependant suggéré que les plus petites organisations sportives pour lesquelles on ne dispose guère de données quantitatives sur cette question peuvent être excessivement touchées.

87. Il ressort d'études effectuées au Royaume-Uni par IPSOS que 21% des visionnements d'émissions/contenus de télévision piratés se soldent par des pertes de revenu – après avoir pris en compte le fait que les téléspectateurs de contenu piraté n'auraient pas tous payés pour visualiser un contenu légitime même s'il avait été disponible¹⁵. Dans le cas des titulaires de droits d'un contenu à créneau plus petit où les téléspectateurs peuvent être plus sélectionnés et plus enclins à payer pour accéder au contenu, ces chiffres peuvent être sensiblement plus élevés. Pour les petits acteurs, même la migration d'un petit nombre de téléspectateurs vers un contenu piraté (que ce soit sous la forme d'un piratage physique ou en ligne) pourrait avoir un impact plus marqué sur les valeurs des droits et les futures négociations relatives aux droits et ce, en raison d'un plus petit public et d'un impact proportionnel plus grand. Au nombre des exemples de ce contenu figureraient le contenu en langue locale ou à créneau comme les œuvres dramatiques à la télévision, les films et les sports présentant un intérêt particulier dont les recettes obtenues de la télévision à péage comme de la distribution internationale peuvent être minimes pour de raisons de langue et d'autres barrières. Dans ce cas-là, l'accès non autorisé et le piratage de contenu peuvent obliger les producteurs de contenu soit à renoncer complètement à sa production soit à recourir à la production d'un contenu de qualité plus basse à bas coût comme on l'a vu dans des pays tels que le Nigéria¹⁶.

¹⁴ CIO (2008) : "Olympic Marketing Fact File"

¹⁵ Oxford Economics Report, March 2009 – "Economic Impact Of Legislative Reform To Reduce Audio-Visual Piracy"

¹⁶ DISCOP Organisation/Basic Lead (2009) : "Fighting Piracy With Creative Solutions: A Qualitative Study of Audiovisual Piracy in Africa"

Investissement dans la production de contenu, la technologie et l'innovation

88. Un impact secondaire de l'accès non autorisé et du piratage est l'impact sur l'investissement dans la production de contenus. La production de contenus, en particulier de contenus premium comme les sports et les œuvres dramatiques télévisées, est onéreuse et souvent financée par la vente de droits à des radiodiffuseurs et opérateurs de chaînes (pour les œuvres dramatiques et programmes télévisés) qui, à leur tour, sont tributaires soit des recettes de publicité soit des recettes d'abonnement – ces deux formes étant l'une comme l'autre dépendante du nombre de téléspectateurs et de leur désir de payer. La disponibilité non autorisée de contenu peut avoir un effet négatif sur cette relation. La disponibilité facile de contenu non autorisé et l'application moins stricte des lois antipiratage peuvent inciter les téléspectateurs légitimes à délaisser les sources légales de contenu (abonnement à la télévision à péage, visionner des chaînes gratuites légalement disponibles, etc.) en faveur de sources piratées, ce qui entrave la capacité du titulaire de droits à récupérer ses dépenses. Comme indiqué précédemment, l'impact de l'accès non autorisé et du piratage peut être amplifié pour de plus petits acteurs qui produisent un contenu à créneau – pour lesquels les paiements de droits seront cruciaux pour financer de futures productions.

89. L'impact de l'accès non autorisé aux signaux sur l'investissement dans l'innovation et la technologie est également une question qui doit être prise sérieusement en considération. Un résultat direct de la prolifération de l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion et de leur piratage peut être l'impact sur le titulaire de droits ou le rendement de son investissement. La baisse des bénéfices attribuable à la diminution du nombre d'abonnés ou de téléspectateurs et la hausse des coûts due au changement de techniques de cryptage, à l'échange de cartes à puce et aux actions en justice auront pour résultat une réorientation des fonds vers ces activités au détriment de l'investissement dans la technologie et l'innovation. En Allemagne, un des effets du piratage sur l'opérateur de télévision à péage par satellite Premiere a été sur sa performance financière car il avait dû financer les coûts additionnels de l'échange des cartes à puce de tous ses abonnés et du changement de son système d'accès conditionnel. Dans les pays en développement, l'accès non autorisé et le piratage peuvent également avoir un impact négatif sur les flux de l'IED (investissement étranger direct) dans les industries des médias et de la technologie. C'est ainsi par exemple que le niveau élevé de sous-déclaration en Inde (entre 70 et 80% de la base des abonnés au câble) peut être considéré comme l'une des raisons de la lente numérisation des réseaux à câble analogique du pays car même les grands opérateurs à systèmes multiples doivent encore faire des bénéfices – éloignant potentiellement les compagnies étrangères qui n'ont pas la certitude de ce que sera le rendement de leurs investissements. Cela a eu pour résultat un manque significatif de fonds pour la numérisation des résultats et l'acquisition de matériel pour les consommateurs comme pour les décodeurs.

Emplois

90. Un des résultats de la baisse des valeurs des droits et de la diminution qui en résulte des dépenses affectées à la production de contenu est la perte d'emplois dans la chaîne de valeur de la télévision. L'impact de l'accès non autorisé et du piratage se fait sentir non seulement dans les industries de la production du contenu et de la distribution télévisée – qui sont les plus vulnérables aux dommages causés par le piratage – mais aussi dans les industries auxiliaires qui soutiennent l'industrie de la radiodiffusion. De même, l'IPI (Institute for Policy and Innovation) dont les bureaux se trouvent aux États-Unis d'Amérique estime que le total des pertes d'emploi dans ce pays découlant du piratage du droit d'auteur sous toutes ses formes (films, logiciels, jeux, etc.) s'est élevé à 373 375 en 2005¹⁷.

¹⁷ IPI (2007) : "The True Cost Of Copyright Industry Piracy To The US Economy"

91. Toutefois, les résultats d'une enquête menée en Afrique ont montré que le piratage physique dans la région pourrait avoir dans la réalité abouti à la création d'emplois et de revenus au fur et à mesure que le nombre de chômeurs s'y livraient¹⁸. L'enquête a par ailleurs révélé qu'une intensification du piratage physique avait abouti à des ventes accrues et à la pénétration de matériel de visionnement, créant des emplois dans le secteur du commerce au détail et faisant monter les revenus nationaux. Elle a de plus révélé que le piratage avait pour bénéficiaires les consommateurs car il imposait une réduction des coûts d'abonnement à la télévision et des prix des DVD licites.

Impôts et recettes de l'État

92. La prolifération de contenu piraté a également un impact sur les recettes de tous les éléments de la chaîne de valeur télévisée comme les organismes publics qui constatent une baisse du recouvrement des impôts et des revenus sous différentes formes comme les recettes de l'impôt sur le revenu de la population économiquement active, l'impôt sur les ventes de la vente légitime d'abonnements et de programmes enregistrés et la baisse des impôts sur les bénéficiaires/chiffres d'affaires des entreprises. L'IPI a estimé que les pertes annuelles subies par le gouvernement américain au titre du non-recouvrement de différents impôts dû au piratage s'étaient élevées à environ 2,6 milliards de dollars en 2005¹⁹, la CASBAA estimant pour sa part que les gouvernements en Asie avaient ensemble perdu près de 247 millions de dollars en 2008²⁰. Ce chiffre pourrait être substantiellement plus élevé (en monnaie locale et compte non tenu des taux de conversion des monnaies) dans des régions de l'Afrique, de l'Asie et du Moyen-Orient du fait de la prédominance de niveaux élevés d'accès non autorisé aux signaux et contenus radiodiffusés et de leur piratage ainsi que de leur détection ultérieurement. En outre, la prolifération du piratage en ligne pourrait aussi avoir des effets négatifs sur les fournisseurs de services Internet qui sont obligés de se charger non seulement de transferts additionnels de données en raison de la disponibilité de plus en plus grande de contenu en ligne mais également d'investir dans des techniques de détection des transferts illégaux de fichiers sur leurs réseaux. Au Royaume-Uni, l'intention du gouvernement d'introduire un système de détection du partage en ligne de fichiers et de punir les récidivistes pourrait représenter un lourd fardeau financier pour les fournisseurs de services Internet à cause de la mise en place de systèmes de détection des violations et d'en informer les abonnés au moyen d'avertissements par écrit.

Crime organisé, troubles sociaux

93. Plusieurs études ont laissé entendre que le piratage de produits protégés par le droit d'auteur, en particulier le piratage physique, est souvent lié au crime organisé et ce, du fait de ses risques relativement bas par rapport à d'autres formes d'activité criminelle (contrebande, drogues, etc.) et de marges bénéficiaires élevées. En conséquence, le consommateur final n'est souvent pas conscient que l'achat et la consommation de produits du piratage physique débouchent fréquemment sur des crimes beaucoup plus graves comme le blanchiment d'argent, le trafic d'êtres humains et même le terrorisme²¹. D'autres études faites par la RAND Corporation ont montré que des gains d'environ 20 millions de dollars en provenance de la fabrication et de la vente de DVD piratés en Amérique du Sud ont été utilisés pour financer le

¹⁸ DISCOP Organisation/Basic Lead (2009) : "Fighting Piracy With Creative Solutions : A Qualitative Study of Audiovisual Piracy in Africa"

¹⁹ IPI (2007) : "The True Cost Of Copyright Industry Piracy To The U.S Economy"

²⁰ CASBAA (2009)

²¹ IFPI report : "Music Piracy : Serious, Violent and Organized Crime"

mouvement Hezbollah tandis que le réseau de distribution de DVD piratés au Royaume-Uni a été lié à des bandes du crime organisé qui se livrent également au trafic d'êtres humains, à la prostitution et aux travaux forcés²².

IMPACT DE L'ACCÈS NON AUTORISÉ AUX SIGNAUX – UN APERÇU RÉGIONAL

Amérique du Nord

Tableau 6. Amérique du Nord – Résumé des principaux points

| |
|---|
| <p>L'Amérique du Nord est un marché mûr de la télévision mais les services de télévision à péage et la large bande demeurent chers par rapport à ceux de l'Europe occidentale.</p> <p>L'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés a pour origine l'"aboutement" du câble analogique – la NCTA a estimé que les vols de signaux en 1995 ont représenté 20% des recettes de la télévision à péage.</p> <p>La numérisation des réseaux qui a pour résultat un accès non autorisé aux signaux est aujourd'hui principalement fondée sur du matériel qui neutralise les systèmes d'accès conditionnel.</p> <p>La "boîte noire" câblée et les dispositifs de réception par satellite modifiés de chaînes gratuites pour accéder sans autorisation à la télévision à péage.</p> <p>Le piratage en ligne est actuellement le principal motif de préoccupation de l'industrie – les États-Unis d'Amérique sont le quatrième des pays qui, en matière d'utilisation, portent le plus atteinte au droit d'auteur, le Canada se classant au dixième rang selon les estimations de BayTSP.</p> <p>La fourniture de services de rattrapage en ligne gratuit a pour résultat une diminution du piratage en ligne des signaux de radiodiffusion.</p> <p>On croit que la majeure partie des sites qui offrent un accès non autorisé à un contenu radiodiffusé en direct sont exploités de l'étranger (par exemple la Chine), ce qui rend leur poursuite en justice difficile.</p> <p>La réglementation américaine DMCA a permis d'avancer dans la lutte contre l'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés grâce à des lois qui empêchent la neutralisation du cryptage et le piratage en ligne.</p> <p>Jusqu'en 2002, l'accès extraterritorial aux signaux de la télévision à péage était autorisé/zone d'ombre au Canada. Le Canada débat toujours l'application de lois régissant le piratage en ligne.</p> |
|---|

94. L'Amérique du Nord est peut-être le marché de la télévision à péage le plus mûr du monde. La réception de la télévision libre en clair est négligeable, la plupart des ménages préférant les services de télévision payants par câble ou satellite. Un peu moins des deux tiers des ménages qui regardent la télévision à péage utilisent des services câblés, l'autre tiers le satellite. Bien qu'elle connaisse une expansion beaucoup plus rapide que le câble, la TVIP, qui est en baisse aux États-Unis d'Amérique et plus ou moins statique au Canada, ne représente qu'une partie infime de l'utilisation totale de la télévision à péage.

95. En raison de l'absence d'un solide radiodiffuseur public et de la pénétration marquée de la télévision à péage qui en a résulté aux États-Unis d'Amérique (voir l'appendice, figure 12), très peu de ménages ont entièrement recours aux émissions terrestres, ce qui a permis un retrait en juin 2009. Au Canada, une approche commerciale a dans un premier temps été choisie, sans série de dates d'arrêt analogique mais l'absence de lancement a abouti au choix d'une nouvelle date d'arrêt en 2011. Actuellement, 15% des ménages canadiens ont recours aux émissions terrestres.

96. En Amérique du Nord, malgré les baisses récentes du nombre des abonnements au câble causées par la concurrence accrue des systèmes satellite et de la TVIP, 60% des ménages continuent d'utiliser la télévision câblée comme principale méthode de réception de la télévision. La plupart de ces ménages ont également adopté les services numériques, les

²² RAND Corporation, 2009 : "File Piracy, Organised Crime, And Terrorism"

États-Unis d'Amérique étant l'un des principaux marchés dans le monde en matière de numérisation du câble. Les services de télévision à péage sont normalement chers aux États-Unis d'Amérique par rapport aux autres régions du monde, le ménage moyen payant 65 dollars par mois pour leur télévision. Cette situation a été créée par de fortes compagnies de câble locales, conjuguée à un marché de contenu à chaînes payantes.

97. Le manque d'une réelle concurrence sur le marché de la large bande s'est soldé par des prix élevés et des vitesses d'accès plus basses que ce n'est généralement le cas en Europe occidentale. Les prix d'accès à la large bande câblée sont très élevés, le consommateur moyen aux États-Unis d'Amérique payant près de 40 dollars par mois pour sa connexion. Les vitesses d'accès sont également faibles, s'établissant en moyenne publiée de 6,8 Mbit/s en 2008, contre des vitesses moyennes publiées en Europe occidentale de plus de 10 Mbit/s. Néanmoins, le succès de la large bande a été notable en Amérique du Nord, près de 70% des ménages signant un contrat pour un tel service. En conséquence, le marché a une industrie de contenu en ligne croissante, les services de lecture en continu et de téléchargement de films et de programmes télévisés étant largement utilisés.

98. L'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion en Amérique du Nord et le piratage ont leur origine dans le vol de signaux analogiques câblés par épissage. Le vol de télévision câblée ne s'est toutefois pas limité au raccordement à lui seul. La numérisation et le cryptage de signaux câblés qui ont commencé au milieu des années 90 ont eu pour résultat une diminution de ce type de vol. La NCTA (National Cable and Telecommunications Association) a estimé que les pertes dues au vol en 1995 de signaux de télévision câblés analogiques se sont élevées à près de 5 milliards de dollars ou 20% du total des recettes de l'industrie de la télévision à péage. Toutefois, la numérisation des réseaux câblés du pays, le déploiement de décodeurs numériques et la surveillance de plus en plus rigoureuse des vols de signaux ont eu pour résultat des pertes causées par l'accès non autorisé à hauteur de 15% en 2002 bien que, selon les estimations, ces pertes auraient atteint 8 milliards du fait de la tarification plus élevée à la consommation²³.

99. L'accès non autorisé obtenu par des moyens matériels à la télévision câblée comme aux signaux satellites prédomine aux États-Unis d'Amérique et au Canada. On sait que le vol de programmes de télévision par satellite et câble numérique aux États-Unis d'Amérique et au Canada a lieu principalement au moyen de "boîtes noires" câblées et de boîtes de réception libre en clair modifiées qui neutralisent les systèmes d'accès conditionnel déployés et désembrouillent les signaux. Bien que ces récepteurs soient conçus pour servir à accéder uniquement au nombre limité de chaînes satellite de réception libre en clair qui sont disponibles aux États-Unis d'Amérique et au Canada, les boîtes peuvent être modifiées pour permettre de neutraliser les systèmes d'accès conditionnel. Ces dernières années, les poursuites juridiques concertées menées contre les détaillants qui fournissent des services et/ou dispositifs de neutralisation et qui les ont déjà modifiés avant leur vente ont commencé à donner des résultats, plusieurs détaillants réglant le litige à l'amiable avec Dish Network et DirecTV. D'autres ont été poursuivis en justice. La CASST canadienne (Coalition contre le vol des signaux satellites) a estimé qu'il y avait en 2004 au Canada près de 750 000 abonnés illégaux à la télévision à péage pour des pertes de revenu d'environ 400 millions de dollars²⁴. Bien qu'elle n'indique pas le segment des parties prenantes dont elle tient compte dans ses estimations, il serait juste de supposer que l'accès non autorisé aux services de télévision à péage aurait un impact direct sur les opérateurs et radiodiffuseurs de chaînes qui fournissent un contenu et des programmes aux opérateurs de

²³ NCTA (2000)

²⁴ CASST (2004) : "Broadcasting Industry Applauds Sentencing of Dealers in Illegal Satellite Equipment"

télévision à péage. Dans de nombreux cas, les chaînes reçoivent une part des recettes d'abonnement et droits de transport de la part de ces opérateurs, qui sont liés au nombre de personnes qui s'abonnent aux services de l'opérateur. Une diminution du nombre des abonnés ou l'accès non autorisé aux services peut à son tour avoir pour résultat une baisse des recettes pour les opérateurs de chaînes, ce qui influe plus encore sur les dépenses allouées à la production du contenu et à l'investissement dans la technologie notamment.

100. Jusqu'en 2002, en vertu de la loi canadienne, la réception de signaux américains de Dish Network et de DirecTV était légale et la neutralisation des cartes à puce un zone d'ombre légale. En conséquence, les villes frontalières canadiennes auraient été les témoins d'une croissance prononcée de magasins de télévision satellite qui se spécialisaient dans la vente de cartes à puce piratées et clonées, lesquelles étaient souvent revendues à des clients américains qui se rendaient en voiture au Canada spécialement pour se procurer ces services. Mais, après un procès intenté par Bell Express Vu, l'opérateur canadien de télévision à péage par satellite, la Cour suprême du Canada a décidé que l'accès à ces services était illégal et enfreignait l'Acte national sur la radiocommunication, réprimant en d'autres termes de telles pratiques.

101. Le piratage en ligne est actuellement le principal motif de préoccupation des titulaires de droits en Amérique du Nord. Des taux élevés de pénétration de la large bande conjugués à une baisse des prix du matériel (brûleurs de DVD, etc.) et de stockage tant aux États-Unis d'Amérique qu'au Canada ont eu pour résultat la prolifération et l'acceptabilité de ce piratage. Dans une étude faite par BayTSP, une compagnie de suivi du contenu en ligne qui utilise ses propres systèmes pour suivre l'usage du contenu de ses clients sur l'Internet, les États-Unis d'Amérique étaient le quatrième plus grand auteur d'atteintes au contenu protégé par le droit d'auteur, leur voisin le Canada se classant au dixième rang²⁵. L'analyse faite en 2005 par la MPA du piratage affirme que l'industrie cinématographique a elle seule perdu près de 450 millions de dollars à cause du piratage en ligne en 2004-2005²⁶. Depuis, les vitesses de la large bande, la pénétration et la disponibilité de contenu illégal en ligne ont tous augmenté. Toutes les formes de piratage en ligne existent aux États-Unis d'Amérique et au Canada mais quelques parties prenantes sont d'avis que, à la différence de ce qui se passe en Europe occidentale, les services fondés sur la fenêtre de navigation ne sont pas aussi populaires que le P2P pour accéder aux programmes de télévision. Les services de diffusion en flux continu et les logiciels fondés sur le P2P sont cependant populaires pour la distribution non autorisée et le visionnement de contenus sportifs, la MLB prétendant avoir constaté à 5000 reprises que son contenu avait été volé et distribué en ligne durant la saison 2008²⁷. Le manque de popularité des services de diffusion illégaux peut être attribué au fait que de nombreux radiodiffuseurs mettent gratuitement en ligne leur contenu. Hulu, le service en ligne d'ABC/Fox/NBC est un exemple de ce type de service. Par contre, d'autres réseaux dont les émissions/contenus ne sont pas légalement disponibles sur l'Internet continuent de voir leurs programmes utilisés sur les sites de partage de fichiers et de contenus générés par les utilisateurs. Univision – un des réseaux de radiodiffusion de langue espagnole les plus grands aux États-Unis d'Amérique – a trouvé une grande quantité de son contenu protégé par le droit d'auteur sur YouTube et estime que près de 600 millions de téléspectateurs ont vu ces clips en ligne²⁸. Au nombre des sites illégaux de

²⁵ Bay TSP (2009) : "Annual Report. Online Trends And Insight"

²⁶ Motion Pictures Association of America (2004) : "Worldwide Study Of Losses To The Film Industry & International Economies Due To Piracy; Pirate Profiles"

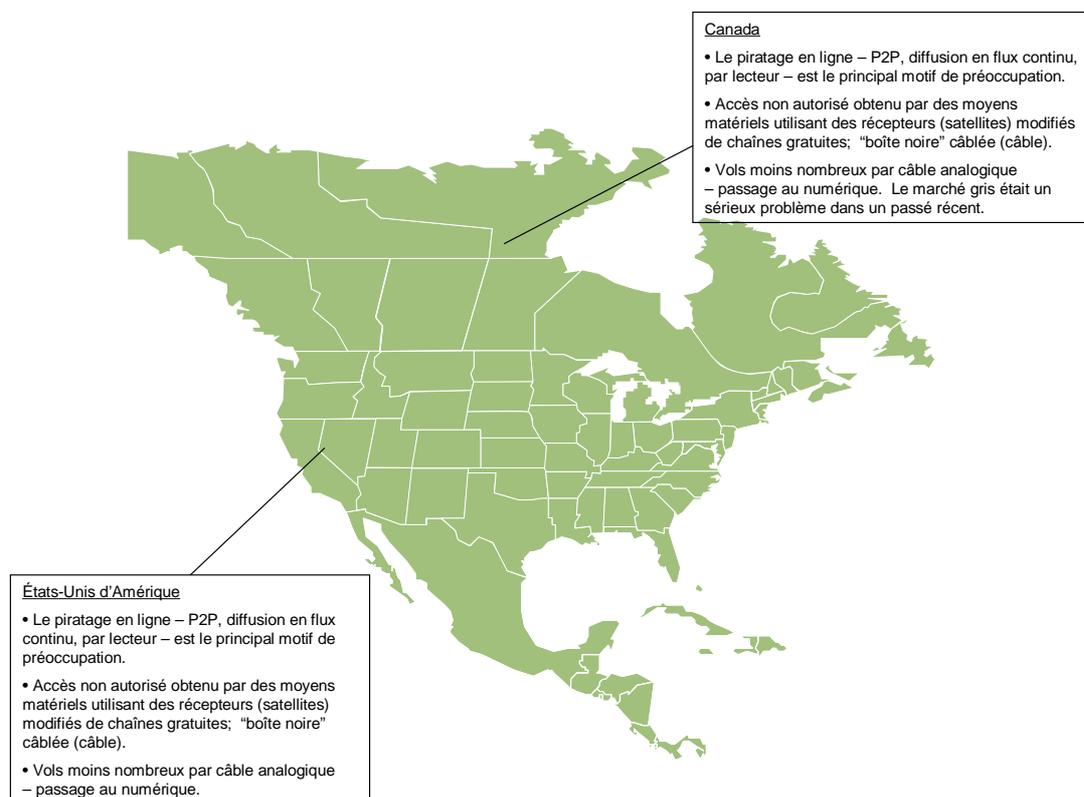
²⁷ Sports Business Journal (2009) : <http://www.sportsbusinessjournal.com/article/61816>

²⁸ Advertising Age (2009) : "Univision : YouTube's Most Pirated Broadcast TV Network".

diffusion en flux continu qui existent, il y en a plusieurs d'après les parties prenantes qui opèrent en dehors des frontières américaines et canadiennes, ce qui rend les poursuites extrêmement difficiles.

102. L'introduction du DMCA (Digital Millennium Copyright Act) aux États-Unis d'Amérique a permis aux titulaires de droits de poursuivre plus sérieusement les auteurs d'atteinte en ligne au droit d'auteur tandis que la politique de "notification et de retrait" en vertu de laquelle les titulaires de droits peuvent demander aux fournisseurs de services Internet et sites d'hébergement/serveurs de retirer les produits protégés par le droit d'auteur trouvés sur leurs sites, a contribué à combattre dans une certaine mesure l'accès non autorisé et le piratage. Il n'existe par contre aucune loi de ce genre au Canada où, selon un répondant, le système en place est celui de "notification et notification". Les titulaires de droits notifient les fournisseurs de services Internet/sites d'hébergement qui, à leur tour, notifient leurs clients qu'ils doivent retirer le matériel portant atteinte au droit d'auteur. Le parlement canadien débattrait, dit-on, de nouveaux règlements plus stricts concernant le piratage en ligne mais ce débat en serait encore à ses débuts.

Figure 4. Vue d'ensemble de l'Amérique du Nord



103. Le DMCA fournit également une protection juridique contre la neutralisation de l'accès conditionnel, interdisant, sauf dans certains cas, la neutralisation du cryptage utilisé dans les signaux radiodiffusés. Cette clause a récemment été utilisée dans un procès en cours auprès des tribunaux intenté par l'opérateur de télévision à péage par satellite DISH Network contre Viewtech – un fabricant de décodeurs satellites de chaînes gratuites qui est accusé de vendre des décodeurs pouvant être facilement manipulés pour contourner le cryptage de DISH Network et fournissant aux propriétaires de décodeurs Viewtech un accès non autorisé aux services de DISH Network.

Amérique latine

Tableau 7. Amérique latine – Résumé des principaux points

| |
|---|
| <p>La propriété des services de télévision et médias est concentrée dans les mains d'un petit nombre de compagnies ou de groupes.</p> <p>La télévision par câble demeure la principale plate-forme encore que la télévision par satellite commence à s'implanter.</p> <p>Le piratage physique est le principal motif de préoccupation pour les titulaires de droits bien que le contenu trouvé sur les supports physiques se compose en général de films et de musique plutôt que de programmes de télévision.</p> <p>Une énorme quantité de supports vierges entre par des frontières poreuses, alimentant ainsi le piratage physique.</p> <p>La forte présence de réseaux à câble analogique demeure une cause fondamentale de piratage individuel. Par conséquent, les réseaux câblés en Argentine distribuent le contenu premium uniquement aux clients qui utilisent le câble numérique.</p> <p>La redistribution non autorisée de signaux est un sérieux motif de préoccupation pour l'industrie de la télévision, les réseaux câblés dans de nombreux pays distribuant des chaînes sans le consentement des opérateurs de chaînes.</p> <p>La Bolivie, l'Équateur et le Guatemala auraient tous des niveaux élevés de piratage de signaux; on constate souvent que des signaux de télévision brésiliens sont distribués sans autorisation par des réseaux à câble.</p> <p>Dans la région, le Brésil, l'Argentine et le Chili ont tous des taux de pénétration de l'Internet plus élevés que la moyenne; par conséquent, le piratage en ligne a commencé à devenir sur ces marchés un motif de préoccupation de plus en plus sérieux.</p> <p>Le manque de règlements et une application insuffisante sont considérés comme deux des principales raisons de niveaux de piratage élevés (sous toutes ses formes). Le Brésil est en train de promulguer de nouvelles lois pour combattre le piratage en ligne bien que cela puisse prendre de un à deux ans. Il se repose actuellement sur la loi existante et des précédents juridiques.</p> |
|---|

104. L'Argentine, le Brésil, le Chili et le Mexique sont quelques-uns de pays les plus développés de l'Amérique latine pour ce qui est de la disponibilité et de la pénétration des services de télévision (à péage et gratuits). Dans ce domaine, c'est l'Argentine qui est en tête du continent avec un taux de pénétration de la télévision à péage à hauteur de 65% (des ménages ayant la télévision), suivie qu'elle est du Chili (32%), du Mexique (32%) et du Brésil (13%). Toutefois, comme dans le cas des chefs de file régionaux tels que la Chine et la Russie, le taux de pénétration de la télévision à péage dans les ménages à hauteur de 13% au Brésil représente 6,7 millions d'abonnés (même nombre qu'en Argentine) et montre que substantielles sont les possibilités d'expansion des services de télévision à péage sur le marché. En Bolivie par contre, 54% seulement de la population ont accès aux services de télévision.

105. La télévision câblée demeure la principale plate-forme en Amérique latine, les câblo-opérateurs argentins, brésiliens et chiliens ayant des parts du marché de télévision à péage de 61, 67 et 92% respectivement. Les marchés de télévision à péage dans chacun de ces pays sont très concentrés, de trois ou quatre acteurs sur chaque marché possédant la part du lion du marché des ménages ayant la télévision à péage. Au Chili par exemple, le câblo-opérateur VTR à lui seul intervient pour 98% des ménages à télévision par câble. En Argentine, quatre câblo-opérateurs multi-système couvrent 63% du marché de la télévision par câble dont deux sont aux mains du conglomérat des médias Grupo Clarin. Au Brésil, le marché de la télévision par câble est dominé par Net Servicios, une compagnie dans laquelle Telmex, une entreprise de télécommunications mexicaine, a des intérêts par l'intermédiaire de sa filiale Embratel. Telmex offre également des services de télévision à péage par satellite au Chili grâce à son service Zap TV. L'opérateur américain de télévision à péage par satellite DirecTV offre des services dans la plupart des pays d'Amérique latine, occupant une place prédominante dans la plupart des pays d'Amérique latine – notamment en Argentine, au Brésil et au Chili (où il est le seul à offrir un service de télévision à péage par satellite). La TVIP cependant doit encore prendre son envol en Amérique latine, des règlements dans plusieurs

pays empêchant que des services de télévision linéaires soient offerts sur l'infrastructure des télécommunications. Suite à quoi, plusieurs des grandes entreprises de télécommunications ont décidé d'offrir des services de télévision à péage par satellite (comme par exemple Telmex et Telefonica).

106. Les taux de pénétration en ligne et à large bande ont de par tradition été faibles en Amérique latine du fait de la nature en évolution (ou, dans quelques cas, du sous-développement) de leurs économies et des réseaux à ligne fixe. Le taux de pénétration moyen en ligne pour la région est d'environ 20%, l'Argentine et le Chili venant en tête avec 26% des ménages qui ont un accès en ligne. D'autres pays comme la Bolivie, l'Équateur et le Pérou sont très en deçà des moyennes régionales. Les données du recensement 2007 au Pérou ont révélé que 70% des ménages n'ont pas accès au téléphone, ce qui rétrécit considérablement le marché d'accès en ligne et à large bande potentiel²⁹. En Bolivie, les services Internet existent depuis 1995 seulement et le taux de pénétration en ligne de la population s'établit aujourd'hui à 4% seulement – l'accès étant surtout limité aux zones urbaines du pays. Toutefois, parmi les abonnés à l'Internet, 51% utilisent les services ADSL³⁰. En dépit de ses faibles taux de pénétration, le Brésil – car il est un des marchés les plus grands de la région – a le nombre le plus élevé de ménages ayant un accès en ligne et à la large bande. Le Brésil a environ 8,8 millions de ménages sur large bande, plus que le Canada.

107. Le piratage physique demeure l'une des formes les plus courantes d'accès non autorisé et de piratage en Amérique latine. Ces dernières années, la région a connu une croissance marquée du nombre de centres illégaux de fabrication de disques optiques et les importations de vastes quantités de disques optiques ont continué à ne pas être dans une large mesure soumises à des contrôles. En Équateur, on estime que 50% des 80 à 100 millions de disques vierges entrés dans le pays entre 2002 et 2006³¹ ont été utilisés pour faire des copies piratées de films et de musique et, selon les organismes locaux, 99% de toutes les copies physiques des films et de musique vendues dans le pays sont piratés pour une perte totale de 52 millions sous la forme uniquement d'impôts non payés à l'État. On ne dispose pas de détails sur la question de savoir si ces estimations couvrent également les copies piratées de programmes de télévision, copies obtenues de la reproduction non autorisée de signaux radiodiffusés ou d'outils enregistrés (CD, DVD). L'Argentine et le Brésil n'ont que ces dernières années commencé à infliger des peines de prison aux vendeurs ambulants de DVD piratés (la plupart de ces peines sont suspendues) et les autorités locales avouent que le suivi des fabricants de DVD piratés et de leurs fabriques est souvent une tâche difficile. La région trifrontière entre l'Argentine, le Brésil et le Paraguay est connue pour être le principal point d'entrée des marchandises piratées qui sont destinées au Brésil, un des plus grands marchés commerciaux en Amérique du Sud. Toutefois, le piratage commercial a jusqu'ici eu un impact sur les industries du cinéma et de la musique.

108. Le vol de signaux radiodiffusés en Amérique du Sud est commis soit sous la forme d'un accès non autorisé obtenu par des moyens matériels (accès illégal au câble et au satellite au moyen de la neutralisation de l'accès conditionnel et/ou du vol de câbles analogiques) ou de la distribution non autorisée de contenu par des câblo-opérateurs locaux. En Argentine, il y avait selon les estimations en 2003 près de 1 million d'abonnés illégaux au câble – principalement à

²⁹ APC (2009) : "Peru : The Battle For Control Of The Internet"

³⁰ APC (2009) : "Bolivia : Universal Broadband Access : Advances and challenges"

³¹ ODAI (2009) :
<http://www.odai.org/index.php/antipirateria/cifras-y-reportes/54-id-comprar-ma-o-pellas-originales>

cause de la crise économique de 2000-2001 lorsqu'il a été annoncé qu'un grand nombre d'abonnés légaux s'étaient tournés vers des services câblés illégaux en raison de la hausse des coûts des services légaux de télévision à péage.

109. Comme suite à ce qui précède, deux des câblo-opérateurs les plus grands du pays se sont depuis arrêtés de distribuer leurs chaînes premium de sports et de films sous forme analogique, qu'il est plus facile de pirater, et ils offrent aujourd'hui ces services uniquement à leurs abonnés au câble numérique. En conséquence, une partie de la base des abonnés de ces opérateurs de chaînes de télévision à péage sera maintenant dans l'incapacité d'accéder au contenu premium, qu'ils soient ou non disposés à payer pour le contenu. En dehors des pertes encourues sous la forme d'une baisse des recettes d'abonnement pour ces opérateurs, les opérateurs de chaînes qui fournissent ces services peuvent également être obligés soit de supporter l'augmentation du coût par abonné du contenu (attribuable à une diminution du nombre d'abonnés auxquels ils peuvent vendre) soit de répercuter ces coûts additionnels sur leurs abonnés payants ou légaux qui leur restent. Si elle n'est pas maîtrisée et si elle a lieu sur un marché sensible ou élastique aux prix, cette situation risque d'aboutir à un cercle vicieux où des droits d'accès plus élevés obligent un nombre de plus en plus élevé d'abonnés à se tourner vers des services piratés ou non autorisés, ce qui provoque une nouvelle hausse des droits d'accès au contenu par les opérateurs afin de récupérer les recettes perdues.

110. L'ABTA – l'Association brésilienne de télévision à péage – estime que 15% des utilisateurs brésiliens de la télévision à péage utilisent des services piratés ou non autorisés. Par conséquent, l'opérateur de télévision à péage Telefonica est en train de changer son système d'accès conditionnel et ses cartes à puce après que ses services ont été piratés par des pirates de la télévision à péage. Ce travail entraîne des dépenses considérables. La distribution de contenu par des réseaux câblés illégaux aurait également lieu dans les "Favela" (taudis) brésiliens. Les câblo-opérateurs dans ces zones sont connus pour accéder aux signaux de radiodiffusion d'opérateurs de télévision à péage et pour ensuite les redistribuer illégalement par le biais de leurs réseaux aux ménages dans les taudis. Cette redistribution non autorisée a pour résultat non seulement la perte de recettes (potentielles et réelles) pour les titulaires de droits mais la redistribution de signaux câblés peut aussi causer une dégradation de la qualité des signaux pour les abonnés sur le réseau câblé en raison des dommages causés à l'infrastructure physique du câble. Cela a pour résultat des difficultés financières additionnelles pour les opérateurs de plates-formes qui doivent en effet les réparer et une perte potentielle de recettes causée par le mécontentement des clients à l'égard de la qualité des signaux.

111. La réémission non autorisée de contenu a été considérée comme un sérieux problème pour les titulaires de droits dans des pays comme la Bolivie, la Colombie, le Guatemala, le Panama et le Venezuela, dans les années 90 notamment. Selon quelques estimations, moins de 5% des câblo-opérateurs au Guatemala payaient pour le contenu durant cette période tandis que les données pour d'autres pays comme la Colombie et le Venezuela n'étaient pas disponibles. Près de 20 années plus tard, cela reste encore un problème dans quelques-uns de ces pays. Les stations de TV et réseaux câblés de la Bolivie sont souvent connus pour diffuser un contenu (en particulier des séries télévisées et des films) pour lesquels ils n'ont pas les droits. Récemment, une version prédiffusée d'un film de Hollywood qui a été placé en ligne est arrivée jusqu'à un station de télévision nationale qui l'a alors retransmise. De même, selon un répondant, des câblo-opérateurs en Bolivie et au Pérou accèdent régulièrement à des chaînes gratuites brésiliennes qui diffusent par satellite aux téléspectateurs et câblo-opérateurs au Brésil, pour ensuite les redistribuer illégalement à leurs abonnés. Le radiodiffuseur brésilien TV Globo, qui a découvert que ses signaux étaient redistribués dans d'autres pays latino-américains, a récemment pris avec le concours des autorités locales des mesures contre les câblo-opérateurs dans ces pays mais il avoue que la tâche est difficile, compliquée qu'elle est par la longueur du litige et par l'ambiguïté caractérisant les lois sur la radiodiffusion et le droit d'auteur dans quelques pays. Les signaux des opérateurs américains DirecTV et Dish TV seraient également

piratés à grande échelle au Mexique, les organismes locaux situant le nombre des abonnés illégaux au câble à 30% du marché total en 2006³². Il a également été estimé que 12% environ des abonnés à la télévision par câble au Brésil utilisaient des connexions piratées en 2005 tandis qu'étaient exploitées 300 000 connexions piratées de télévision à péage³³. Selon des articles non confirmés parus dans la presse locale, 10% seulement des abonnés à la télévision par câble en Équateur obtenaient légalement des services. Si telle est la réalité, cela pourrait se solder par des dommages significatifs non seulement pour les derniers opérateurs légaux de la télévision à péage mais aussi pour les opérateurs de chaînes et l'industrie du contenu et de la production de programmes dans le pays.

112. Le piratage de l'Internet est également un sérieux motif de préoccupation dans la région, l'Argentine, le Brésil et le Chili étant au premier rang du fait de leurs taux relativement élevés de pénétration de la large bande. Avec une pénétration supérieure à 16, 27 et 26% de la large bande respectivement, le téléchargement et le partage du contenu radiodiffusé sont déjà un sérieux motif de préoccupation pour les titulaires de droits. À l'heure actuelle, on dit que les forums en ligne qui offrent des liens avec les sites hébergeant illégalement un contenu vidéo sont les plus courants. En Argentine, plusieurs sites Internet qui distribuaient illégalement un contenu de télévision à péage/payant sur l'Internet ont ces derniers mois été fermés, la chaîne de télévision brésilienne TV Globo annonçant qu'une grande partie de son contenu en direct comme des rencontres sportives est retransmise en ligne, ce qui peut avoir un impact sur les recettes qu'elle tire des ventes payantes ainsi que des ventes d'abonnements à ses services sur des marchés internationaux comme l'Europe et le Japon. TV Globo aurait par ailleurs découvert des retransmissions commerciales en ligne non autorisées de son contenu et de ses signaux en Europe comme au Japon de même que la vente de DVD piratés avec un contenu ou des programmes pour lesquels elle a des droits exclusifs. Le Japon a actuellement une population relativement grande de travailleurs migrants de pays d'Amérique latine et ce, en raison de son programme de travailleurs invités de ce pays.

³² CANITEC (2009) : www.canitec.org

³³ Department of Canadian Heritage (2005) : *Brazilian Market For Television And Cinema*

Figure 5. Vue d'ensemble de l'Amérique latine



113. Avec la pénétration de l'Internet appelée à augmenter ces prochaines années de 15 à 20% dans la région, la distribution illégale en ligne des programmes de télévision et des signaux radiodiffusés deviendra une source de plus en plus grande de piratage et les autorités dans ces pays doivent encore combattre le problème sur un pied de guerre. Le manque de règlements spécifiques pour lutter contre le piratage numérique et en ligne peut être considéré comme l'une des raisons qui empêchent les titulaires de droits et les autorités de prendre des mesures plus strictes contre les auteurs d'atteintes au droit d'auteur. Le Brésil par exemple utilise des règlements en vigueur sur le droit d'auteur établis dans le cadre de la Convention de Rome pour combattre le piratage en ligne et numérique.

114. Toutefois, ces lois sont en cours de révision par les autorités qui veulent y inclure des sections sur le piratage du droit d'auteur et l'accès non autorisé du contenu en ligne qui soumettront ensuite un projet de loi au Parlement pour adoption. D'après un répondant, ce processus pourrait prendre de un à deux ans. Les lois du Chili sur le droit d'auteur qui traitent spécifiquement du piratage en ligne, exigent des titulaires de droits qu'ils s'adressent à un tribunal civil, lequel donnera ensuite l'ordre d'informer les fournisseurs de services Internet de bloquer ou enlever le contenu. La coopération des fournisseurs de services Internet est toutefois limitée au contenu hébergé par les fournisseurs eux-mêmes³⁴. Le parlement chilien examine actuellement une loi similaire à celle de la loi HADOPI française en vertu de laquelle les récidivistes d'atteintes au droit d'auteur pourraient voir leur accès à l'Internet révoqué.

³⁴ IIPA (2009) : Special 301 Report on copyright protection and enforcement; Chile

115. Le total des pertes causées en 2005 par toutes les formes d'accès non autorisé et de piratage de contenu audiovisuel (films, musique, TV) en Amérique latine ont été estimées à environ 580 millions de dollars – le Mexique intervenant pour une grande partie de ces pertes³⁵. Bien que la ventilation exacte entre les segments des médias et les signaux radiodiffusés ne soit pas disponible et bien que le manque de données disponibles d'autres pays du continent puisse déformer davantage la part des pertes attribuées à chaque pays, elle illustre clairement et met au premier plan les problèmes confrontés par les diverses parties prenantes dans la chaîne de valeur télévisée en Amérique latine.

Asie

Tableau 8. Asie – Résumé des principaux points

| |
|---|
| <p>La télévision par câble demeure le principal moyen de distribution de la télévision à péage sur des marchés comme la Chine, l'Inde et les Philippines bien qu'on y trouve également d'autres technologies comme la TVIP et la télévision par satellite.</p> <p>Le piratage physique est rampant sur la plupart des marchés, en particulier la Chine et la Malaisie.</p> <p>L'accès extraterritorial est présent à Hong Kong, dans le sud de la Chine et dans le nord du Viet Nam. La Chine et le Viet Nam interdisent l'utilisation à des fins personnelles de récepteurs satellites – 10 millions de ménages en auraient en Chine et 100 000 au Viet Nam.</p> <p>Hong Kong a une grande population d'immigrants/expatriés. Par conséquent, la réception extraterritoriale de signaux satellites gratuits à des fins de visionnement par des particuliers est légale.</p> <p>La présence de systèmes de câble analogique a eu pour résultat des niveaux élevés de piratage de signaux, par aussi bien des particuliers que par des opérateurs de télévision à péage sur de nombreux marchés.</p> <p>La redistribution non autorisée de signaux est courante dans des pays moins développés comme l'Indonésie, le Pakistan et les Philippines.</p> <p>Dans quelques cas, des réseaux entiers de service de télévision à péage sont construits sur des signaux non autorisés; dans d'autres, un contenu sélectionné est redistribué au moyen de réseaux de télévision à péage existants et en grande partie légaux.</p> <p>Les répondants citent le manque de règlements, leur application insuffisante et la corruption comme des causes fondamentales de l'existence de niveaux élevés de piratage de signaux.</p> <p>La "sous-déclaration" du nombre d'abonnés par les câblo-opérateurs locaux est un sérieux motif de préoccupation en Inde où, d'après les estimations de la CASBAA, les pertes encourues par l'industrie sont proches de 1,1 milliard de dollars par an.</p> <p>Les pertes totales causées par le piratage de signaux à l'industrie de la télévision à péage ont été estimées par la CASBAA à 1,7 milliard de dollars en 2008.</p> <p>Le piratage en ligne est un sérieux motif de préoccupation dans des pays comme la Chine, le Japon et la Corée du Sud qui ont un nombre élevé de ménages connectés à l'Internet ou un taux élevé de pénétration de la large bande.</p> <p>La Chine est considérée par les répondants de l'industrie partout dans le monde comme un sérieux motif de préoccupation. Des règlements insuffisants, l'application inexistante des règlements existants et des lois de censure strictes du contenu sont tous considérés comme des causes de l'intensification du problème de piratage.</p> |
|---|

116. Les taux de pénétration de la télévision et de la télévision à péage varient considérablement d'un pays à l'autre de la région Asie-Pacifique, fonction qu'ils sont de leur niveau de développement technologique et de leur progrès économique. L'Australie, la Corée du Sud, Hong Kong, le Japon, la Nouvelle-Zélande et Singapour peuvent tous être inclus dans la catégorie des pays développés pour ce qui est du taux de pénétration de la télévision, du degré de développement technologique et de la disponibilité de plates-formes. D'autres comme la Chine, l'Inde, l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam peuvent être classés dans

³⁵ ODAI (2009) :
<http://www.odai.org/index.php/antipirateria/cifras-y-reportes/54-id-comprar-ma-o-pellas-originales>.

la catégorie des pays en développement. Ensemble, les pays de la région Asie-Pacifique à elle seule comprennent plus de 50% des abonnés légaux à la télévision à péage dans le monde, ce qui montre leur importance pour diverses parties prenantes à la chaîne de valeur de la télévision (Appendice, Figure 13).

117. Le taux de pénétration des ménages va de 95 à 99% dans les pays développés de la région Asie-Pacifique, le Japon (99%) et la Corée du Sud (99%) venant en tête pour ce qui est aussi bien de la télévision que de la technologie de distribution utilisée. Dans les pays moins développés comme les Philippines et le Viet Nam, le taux de pénétration de la télévision dans les ménages est beaucoup plus faible, s'inscrivant normalement entre 50 et 75%³⁶. La pénétration des services de télévision à péage va de 70% (Inde) à 87% (Corée du Sud). Les taux de pénétration au Japon et à Singapour sont plus bas avec 60%, 30% à peine des ménages en Australie et 43% en Chine étant abonnés à une forme de télévision à péage. En dépit de ses faibles taux de pénétration de la télévision à péage, le nombre absolu d'abonnés en Chine a maintenant atteint 165 millions (dont 99% sont abonnés au câble), soit beaucoup plus qu'aux États-Unis et en Europe. Une des raisons du niveau d'adoption plus faible des services payants en Australie peut être attribué à la vaste gamme de chaînes de service public et commerciaux gratuites qui lancent des chaînes à haute définition en passant par des réseaux terrestres.

118. Les taux de pénétration des ménages par la large bande ainsi que la technologie d'accès à la large bande varient considérablement dans les pays de la région Asie-Pacifique. Aux premiers rangs des pays de cette région dans ce domaine figurent Singapour (76%), la Corée du Sud (76%) et Hong Kong (74%) tandis que la Chine (20%), l'Inde (2%), les Philippines et le Viet Nam se trouvent pour leur part dans la moitié inférieure du tableau. Malgré un taux de pénétration plus faible de la large bande, la Chine (77 millions) et l'Inde (4,5 millions) ont un plus grand nombre de connexions à la large bande que d'autres pays de la région comme l'Australie, Hong Kong et Taiwan cependant que la Chine a déjà dépassé les États-Unis d'Amérique (73 millions) pour ce qui est du nombre d'abonnés à la large bande et qu'elle a plus de connexions que tous les autres pays de l'Europe centrale et orientale ensemble. Comme pour d'autres régions du monde, la ligne numérique d'abonnés (DSL) demeure la technologie d'accès préférée dans un très grand nombre de pays de la région Asie-Pacifique. Il y a cependant des exceptions comme la Chine, le Japon et la Corée du Sud où les déploiements des fibres jusqu'aux locaux de l'abonné (FTTP) sont courants. Les connexions à la large bande via les FTTP au Japon comme en Corée du Sud représentent plus de 40% de toutes les connexions à la large bande. Bien qu'elle ait une part relativement basse de 23% de toutes les connexions à la large bande via FTTP, la Chine a environ 21 millions de ménages connectés à la large bande au moyen de cette technologie, plus que tous les pays de l'Europe et de l'Amérique du Nord ensemble.

119. En Chine, à Singapour et au Viet Nam, la propriété privée de services de télévision par satellite est actuellement interdite par les règlements. Toutefois, un grand nombre de ménages accèdent illégalement aux services satellites dans le sud de la Chine comme dans le nord du Viet Nam en raison de la disponibilité du débordement de signaux satellites. Malgré le lancement de la TVIP et du nombre en augmentation rapide de ses abonnés, la principale plate-forme en Chine demeure la télévision câblée qui représente 99% de tous les abonnés à la télévision à péage. À Hong Kong, bien que la TVIP ait la part la plus élevée du marché de la télévision à péage (52%), le câble n'est pas très loin derrière avec 47% du marché. Les services satellites à péage ne sont pas actuellement disponibles à Hong Kong bien que plusieurs chaînes de réception libre en clair puissent y être reçues en installant des récepteurs et des décodeurs.

³⁶ MPA (2009) : Asia Pacific pay TV And Broadband Markets 2009

La télévision par câble demeure la principale forme de réception des services de télévision à péage aux Philippines alors que les services satellites sont eux plus populaires en Thaïlande. La TVIP continue de faire l'objet de ventes agressives sur les deux marchés.

120. Dans la région Asie-Pacifique, les types d'accès non autorisé et de piratage connus varient en fonction du développement économique et technologique du pays concerné. Dans les pays développés comme Hong Kong, la Corée du Sud et Taiwan, des taux de pénétration et des vitesses plus élevés que la moyenne de la large bande ont été cités comme la principale raison de cette part plus grande du piratage en ligne. Une large part du piratage en ligne dans la région est à vocation commerciale et monétisée au moyen de la vente d'abonnements pour visualiser le contenu non autorisé en ligne au moyen de la vente de bandeaux publicitaires et en faisant payer pour les téléchargements de fichiers à gestion numérique des droits gratuite. La Chine, malgré ses faibles taux de pénétration de la large bande, a plus de 89 millions de connexions Internet – beaucoup plus que n'importe quel pays de l'Union européenne et un peu moins que les États-Unis d'Amérique et le Canada ensemble (88 millions de ménages). Par conséquent, le piratage en ligne a maintenant atteint un niveau considérable en Chine. Un très grand nombre de répondants liés à cette enquête ont déclaré sans équivoque que la contribution de la Chine au piratage en ligne dans le monde par le biais de l'hébergement de sites illégaux fondés sur des navigateurs qui distribuent un contenu piraté est un sérieux motif de préoccupation pour les radiodiffuseurs et les titulaires de droits et que les règlements et leur application concernant l'accès non autorisé et le piratage étaient insuffisants. Un répondant a dit que les propriétaires de contenu premium ont ces dernières années renoncé à fournir leur contenu aux chaînes ou radiodiffuseurs gratuits dans l'espoir d'enrayer la retransmission illégale croissante du contenu en ligne au moyen de logiciels P2P comme SopCast et d'autres sites Internet qui offrent des services de télévision à péage illégaux à prix réduits dont un grand nombre cible des publics d'Asie, d'Europe et des États-Unis d'Amérique. Les répondants ont également dit que les poursuites intentées contre les pirates en ligne en Chine étaient quasiment inexistantes en raison de l'absence de règlements et de la complexité de la procédure à suivre.

121. Des niveaux similaires de piratage en ligne auraient également lieu dans des pays développés comme la Corée du Sud, un pays qui a des niveaux très élevés de pénétration de la large bande et les réseaux de large bande les plus développés de la région. Il n'empêche que la Corée du Sud a ces derniers mois intensifié sa guerre contre le piratage en ligne, appliquant la "loi des trois coups" contre les récidivistes – loi en vertu de laquelle les auteurs d'atteintes au droit d'auteur sont avertis que leurs comptes sont surveillés pour les téléchargements illégaux et que, au cas où ils n'arrêtent pas ces activités, leurs services Internet seront déconnectés. Dans le même temps, on a assisté à un mouvement de coopération entre les propriétaires de contenu et les services commerciaux qui, dans le passé, offraient un contenu illégal. Webhards, un service sud-coréen qui offre des téléchargements d'émissions de télévision et de films sans gestion des droits numériques, a conclu un accord de distribution avec tous les grands radiodiffuseurs de télévision et il les indemniser pour les atteintes au contenu dont ils ont été les victimes dans le passé; toutefois, le même service offre encore un contenu d'importants titulaires de droits occidentaux sans les accords nécessaires en place. En 2008, les PDG de cinq compagnies qui exploitent des sites Internet Webhard (Nowcom, Medianetworks, Kutech, Ezone et iServe) ont été arrêtés pour avoir porté atteinte au droit d'auteur. Les autorités affirmaient que ces cinq sites Internet avaient au total plus de 23 millions d'utilisateurs qui accédaient au contenu illicite/protégé par le droit d'auteur téléchargé et stocké sur les serveurs Webhard. Le Japon a lui aussi récemment amendé sa loi sur le droit d'auteur, faisant des téléchargements non autorisés de musique et de films une activité illégale. Comme indiqué dans des sections antérieures du présent rapport, il est difficile de vérifier la source du contenu protégé par le droit d'auteur qui est partagé en ligne. Toutefois, dans le cas de sites Internet à fenêtre de navigation qui offrent des programmes de télévision et des services P2P distribuant un

contenu radiodiffusé en direct, la source est souvent facile à vérifier – il suffit de remonter aux signaux de radiodiffusion qui sont souvent redistribués à l'aide d'ordinateurs utilisant l'Internet et de cartes tuner de télévision qui capturent des signaux.

122. Au nombre des autres formes d'accès non autorisé et de piratage qui prédominent dans les régions développées figurent l'accès obtenu par des moyens matériels (Hong Kong, Taiwan, Thaïlande et sud de la Chine) et les signaux du marché gris. Hong Kong est particulièrement vulnérable à l'accès au marché gris en raison de son grand nombre d'expatriés et du manque de règles qui le régissent. Les lois à Hong Kong permettent actuellement aux résidents d'utiliser des récepteurs satellites pour visualiser les chaînes gratuites disponibles dans des pays voisins. En outre, son étroite proximité avec la Chine a eu pour résultat des entrées de matériels qui peuvent être modifiés pour neutraliser l'accès conditionnel, permettant de surcroît aux utilisateurs d'accéder à des signaux de télévision à péage sans autorisation et gratuitement. Cela a également été le cas aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam où la disponibilité de cartes à puce piratées et clonées a causé des pertes non seulement aux opérateurs locaux de télévision à péage par satellite mais également aux propriétaires de contenu, aux opérateurs de chaînes et au reste de l'écosystème de la télévision.

123. Bien que les lois chinoises interdisent la réception de la télévision par satellite, il semblerait que, dans le sud du pays, il y aurait près de 10 millions de ménages qui reçoivent des signaux de Hong Kong et de Taiwan – que ce soit par le biais du marché gris ou par la neutralisation des systèmes d'accès conditionnel. Le Viet Nam a des lois similaires à celles de la Chine, qui empêchent la propriété de matériel de réception par satellite mais, selon les estimations des organismes qui représentent l'industrie, près de 100 000 systèmes satellites sont en place dans le nord du Viet Nam – ayant obtenu du matériel de pays tels que la Chine³⁷. Dans les deux cas, il serait normal de supposer que rares sont les parties prenantes de la chaîne de valeur de la télévision (à l'exception des fabricants de matériel) qui reçoivent une indemnité monétaire de ces ménages satellites au Viet Nam et en Chine, lesquels se servent de leur contenu. Dans certains cas, les chaînes sont en mesure de tirer des recettes de publicité additionnelles d'une plus large distribution mais il peut s'avérer difficile de mesurer cette distribution additionnelle vu le manque de systèmes adéquats de mesure d'audience.

124. La redistribution illégale de signaux est considérée comme fréquente sur des marchés comme l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam. Dans plusieurs cas, des réseaux entiers ont été construits sur la distribution de signaux piratés et les parties prenantes éprouvent bien des difficultés à poursuivre en justice les réseaux pirates. La corruption rampante et l'insuffisance des règlements ont été citées par les répondants comme les principales causes de la redistribution illégale aux Philippines et en Thaïlande. Dans ces deux pays, l'absence d'un système judiciaire centralisé et le fait que la charge de la preuve incombe aux titulaires de droits a eu pour résultat la lenteur des poursuites intentées contre les auteurs d'atteintes au droit d'auteur. Aux Philippines, les mesures juridiques prises par différentes parties commencent à porter leurs fruits. Au début de 2009, Turtle Cable, un câblo-opérateur local qui avait dans le passé distribué un grand nombre de chaînes sans permission, a signé un accord à l'amiable juridiquement contraignant pour mettre fin à ses activités d'atteinte. La compagnie risquait en effet de voir sa licence d'exploitation retirée par les autorités. Bien qu'il ait fallu plus d'un an pour résoudre le litige, les parties prenantes pensent que cela pourrait établir un précédent dans le pays. Les pertes pour l'industrie de la télévision à péage aux Philippines ont selon les estimations de la CASBAA atteint 95 millions de dollars en 2008³⁸.

³⁷ CASBAA (2009)

³⁸ CASBAA (2008) : "Digital Deployment, Asia-Pacific pay TV industry study"

125. En Inde, la principale source de distribution non autorisée de signaux a été les réseaux de câble analogique exploités par des opérateurs locaux qui tendent à ne déclarer que de 10 à 20% du nombre réel de leurs abonnés. Cette sous-déclaration a eu un impact direct sur la part des recettes d'abonnement perçue par les radiodiffuseurs, les opérateurs multisystèmes et les autorités locales (compte tenu de la baisse du recouvrement des impôts sur les loisirs et autres impôts apparentés). De l'avis de l'industrie, tout semble indiquer que de 60 à 75% des recettes d'abonnement au câble entrent actuellement dans la caisse des câblo-opérateurs du "dernier kilomètre", le reste étant distribué entre les autres acteurs de la chaîne de valeur. L'incapacité de suivre et de surveiller efficacement les abonnés au câble analogique a été considérée comme la principale cause de la sous-déclaration du nombre des abonnés et elle est maintenant au centre des efforts que déploient les pouvoirs publics et l'industrie pour numériser les réseaux câblés du pays.

126. La CASBAA a estimé les pertes causées par la sous-déclaration en Inde à 1,1 milliard de dollars en 2008 et par l'accès non autorisé et le piratage en Asie pendant la même période à 1,7 milliard de dollars. Toutefois, le régulateur indien a ces dernières années introduit plusieurs nouvelles règles afin d'enrayer de problème de la sous-déclaration et il est en train d'instaurer une plus grande transparence dans l'industrie du câble. Le gouvernement indien a lui aussi ces derniers mois indiqué qu'il envisage la possibilité de fixer une date d'extinction du câble analogique ou "clause-couperet", les réseaux analogiques étant progressivement supprimés. Cela devrait cependant prendre plusieurs années du fait de la disponibilité généralisée de la plate-forme dans le pays tout entier et de l'opposition des opérateurs du dernier kilomètre notamment.

127. Une autre forme de redistribution non autorisée, effectuée principalement par de plus petits câblo-opérateurs locaux, a été la distribution d'un contenu et de programmes donnés comme des rencontres de cricket et des chaînes de films par le biais de réseaux analogiques. Dans bon nombre de cas, les propriétaires de contenu ont constaté que des opérateurs locaux redistribuent leur contenu en installant de décodeurs en direct de chez soi (DTH), risquant donc de priver les titulaires de droits de leur part des recettes d'abonnement. Les opérateurs DTH indiens distribuent actuellement plus de 200 chaînes par le biais de leurs plates-formes et ils fournissent un plus large éventail de chaînes (y compris de chaînes premium diffusant des rencontres sportives et des films) que celles fournies par les câblo-opérateurs analogiques. Dans la plupart des cas, les services DTH sont enregistrés et payés dans leur intégralité par le câblo-opérateur mais obtenus sous le prétexte que le dispositif est utilisé par le client chez lui. Pour combattre ce problème, le contenu distribué par le système DTH est maintenant l'objet d'une empreinte digitale, une procédure au titre de laquelle un code alphanumérique unique apparaît sur l'écran de télévision et qui permet tant au radiodiffuseur qu'à l'opérateur d'identifier les détails du décodeur utilisé. Les radiodiffuseurs indiens ont organisé des équipes de terrain pour vérifier au hasard les connexions par câble dans le pays afin d'identifier les décodeurs qui sont utilisés pour redistribuer illégalement un contenu. Lorsqu'une atteinte est découverte, les détails du décodeur sont transmis aux opérateurs DTH, qui ensuite désactivent les boîtes. Toutefois, les parties prenantes ont admis que cette procédure est à coefficient élevé de ressources car elle nécessite de grandes équipes et des ressources financières importantes pour surveiller le pays tout entier. À l'heure actuelle, ces équipes ne seraient déployées que lorsqu'une grande rencontre sportive comme un tournoi de cricket de la Première ligue indienne a lieu.

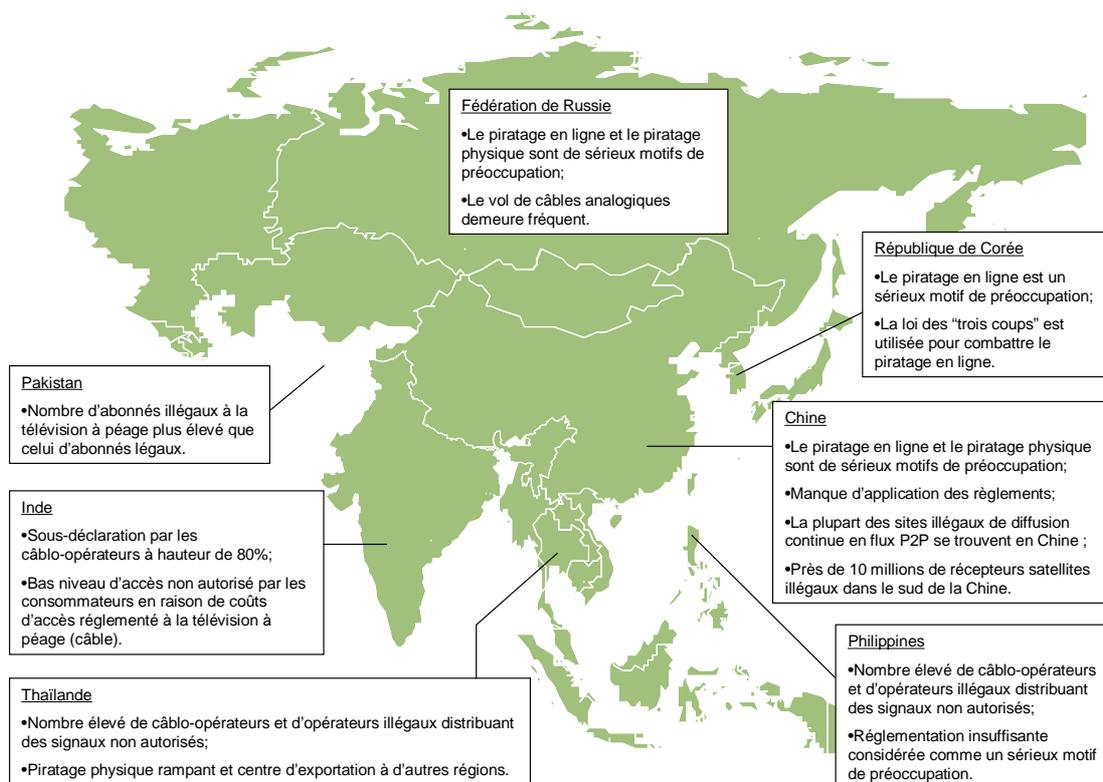
128. Une forme d'atteinte au droit d'auteur et de redistribution non autorisée de contenu mentionnée par les parties prenantes indiennes a été l'utilisation dans des pays comme le Pakistan et au Moyen-Orient de décodeurs de chaînes de télévision à péage par des réseaux câblés.

129. D'après un répondant, plusieurs cas de décodeurs de chaînes passés en contrebande d'un pays à l'autre ont été détectés dans le passé mais un manque de coopération de la part des autorités dans des pays comme le Pakistan s'est soldé par des progrès très lents dans la lutte contre ce phénomène. Dans d'autres cas, les radiodiffuseurs ont fait savoir qu'ils étaient en pourparlers avec les autorités à Sri Lanka et au Bangladesh. Ces répondants ont également fait part de la nécessité de pouvoir compter sur une plus grande coopération transfrontière entre ces pays.

130. En ce qui concerne les dispositions juridiques, toutes les parties prenantes ont estimé que, malgré la présence suffisante de lois de dissuasion expliquant en détail les mesures punitives et même les sanctions pénales qu'encourent les auteurs d'atteintes au droit d'auteur, la lenteur des poursuites judiciaires n'a donné dans la réalité que de très rares condamnations. Quelques répondants cependant sont d'avis que les progrès accomplis par la Haute Cour de Delhi en ordonnant la confiscation de matériel utilisé pour porter atteinte au droit d'auteur et les "injonctions John Doe" comme on les appelle – injonctions obtenues à l'avance du tribunal pour se rendre sans avis préalable chez une ou plusieurs personnes inconnues en prévision de futures atteintes au droit d'auteur – ont été exemplaires. Les injonctions "John Doe" ont été particulièrement utiles lorsque les titulaires de droits ont découvert la diffusion illégale en direct de rencontres de cricket et lorsqu'ils les ont utilisés pour arrêter instantanément ces émissions et confisquer le matériel.

131. Au Pakistan, le manque de données jusqu'à un passé récent sur les retransmissions illégales de signaux avait rendu une analyse du problème dans le pays difficile. La CASBAA a enregistré une augmentation de 36% des pertes causées entre 2006 et 2007 par l'accès non autorisé et le piratage (entre 1,1 et 1,5 milliard de dollars) – grâce principalement à la meilleure détection de l'utilisation non autorisée de signaux et à la plus grande disponibilité de données de pays comme le Pakistan. Toutefois, les parties prenantes commencent maintenant à se faire une meilleure idée de la situation dans le pays et les premières estimations donnent des abonnés illégaux qui reçoivent des signaux non autorisés un nombre beaucoup plus élevé que celui qui est officiellement déclaré. Les organisations qui combattent le piratage dans la région sont d'avis que les pertes causées aux titulaires de droits et à la chaîne de valeur dans le pays s'alourdiront considérablement au fur et à mesure que des données additionnelles sont collectées. Cela illustre les difficultés auxquelles les parties prenantes et autres parties concernées doivent faire face – non seulement en Asie mais partout dans le monde – pour quantifier les pertes attribuables à l'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés ainsi de l'impact de cet accès.

Figure 6. Vue d'ensemble de l'Asie



132. Il a été noté que l'Indonésie a fait ces derniers mois des progrès dans sa lutte contre le piratage bien que, selon les répondants, il est encore trop tôt pour mesurer ce qu'ont été les effets de ces progrès. En Inde, la redistribution illégale est aux mains essentiellement de petits câblo-opérateurs locaux qui distribuent un contenu et des programmes spéciaux (comme par exemple des rencontres de cricket, des chaînes de films) par le biais de leurs réseaux analogiques. La principale source de distribution non autorisée de signaux a également été les réseaux à câble analogique exploités par des opérateurs locaux qui tendent à ne déclarer que de 10 à 20% du nombre de leurs abonnés. La CASBAA a estimé que les pertes causées à l'industrie par la sous-déclaration en Inde avaient été de 1,1 milliard de dollars en 2008 tandis que le total des pertes attribuables à l'accès non autorisé et au piratage en Asie s'élevaient à 1,7 milliard de dollars pendant la même période³⁹. Toutefois, le régulateur indien a ces dernières années introduit de nouvelles règles afin d'enrayer le problème de la sous-déclaration et il est en train d'instaurer une plus grande transparence dans l'industrie du câble.

³⁹ CASBAA (2008) : "Digital Deployment, Asia-Pacific pay TV industry study"

Europe (Europe occidentale et Europe centrale et orientale)

Tableau 9. Europe – Résumé des principaux points

| |
|--|
| <p>La numérisation dans de nombreux pays des plates-formes de télévision a été accompagnée d'une baisse ces dernières années du nombre des abonnés aux systèmes analogiques (terrestres, câblés).</p> <p>Le piratage non autorisé du câble analogique demeure minime sur la plupart des marchés de l'Europe occidentale – la fourniture d'un câble basique bon marché par le truchement de compagnies de logement et la numérisation en cours en sont la cause. Il n'empêche qu'il demeure un motif de préoccupation dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe orientale.</p> <p>L'ouverture des frontières dans les pays de l'Union européenne conjuguée à l'accès à des services par satellite de pays voisins a eu pour résultat une intensification de l'accès extraterritorial non autorisé aux signaux de radiodiffusion, en particulier dans les pays où vivent de nombreux immigrants.</p> <p>La Cour de justice européenne a été saisie d'une action en justice concernant l'accès extraterritorial. Son verdict pourrait déterminer la manière dont les droits de télévision sont vendus dans l'avenir.</p> <p>Le piratage obtenu par des moyens matériels à l'aide de décodeurs modifiés et de cartes à puce piratées a historiquement été monnaie courante. Un accès facile à des cartes à puce vierges comme à des programmeurs de cartes a donné lieu à un grand nombre de programmeurs de cartes piratées. En 2001, il y avait selon les estimations en Italie 10 000 programmeurs qui vendaient des cartes piratées.</p> <p>Un tiers des tous les ménages européens qui ont la télévision à péage auraient selon les estimations utilisé en 2001 des connexions non autorisées de télévision à péage; plus d'un million de cartes étaient de 2000 à 2003 en circulation dans les pays nordiques.</p> <p>Quelques pays interdisent la vente de cartes à puce vierges tandis que les améliorations apportées aux systèmes de cryptage et l'introduction de la directive de l'Union européenne sur l'accès conditionnel ont entraîné une diminution ces dernières années de l'accès aux signaux non autorisés.</p> <p>Les coûts du changement de système de cryptage sont significatifs et ont un impact prononcé sur la performance financière des opérateurs à péage.</p> <p>Le partage de cartes est un nouveau mode d'accès aux signaux non autorisés. Stimulé par l'introduction de décodeurs équipés de ports Ethernet et le taux élevé de pénétration de la large bande, il est courant sur les marchés fortement câblés du Benelux et des pays nordiques.</p> <p>Le piratage en ligne est un sérieux motif de préoccupation dans tous les pays de l'Europe occidentale et de nombreux pays de l'Europe centrale et orientale, la pénétration de la large bande en étant un des principales causes.</p> <p>Les sites de stockage P2P/torrent et virtuels sont couramment utilisés pour le partage de fichiers de contenu protégé par le droit d'auteur. On estime que 50% de tous les fichiers partagés qui utilisent le P2P ont un contenu et des programmes de télévision.</p> <p>La prolifération de sites fondés sur une fenêtre de navigation qui offrent un contenu vidéo a envahi le marché de piratage en ligne de masse, n'étant donc plus limité aux férus de la technologie.</p> <p>Les services P2P qui diffusent en direct des contenus radiodiffusés comme les sports deviennent de plus en plus populaires, le suivi des sites et l'application des règlements étant une tâche difficile.</p> |
|--|

133. Comme en Asie, les pays européens peuvent être groupés en plusieurs catégories selon le niveau de maturité de leurs marchés de télévision, la création de technologies et le progrès économiques. Bien que les types d'accès non autorisés et de piratage rencontrés dans chacune de ces régions soient quelque peu différents, ils se chevauchent parfois. C'est ainsi par exemple que, même sur les marchés développés, il y a des différences qui sont le résultat de différentes réglementations et de leur application à des degrés divers de l'accès non autorisé et du piratage, de l'état d'esprit du consommateur et de la technologie utilisée pour distribuer et protéger le contenu.

134. Des marchés de l'Europe occidentale, ceux des pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), des pays nordiques (Islande, Suède, Danemark, Finlande), du Royaume-Uni et de la Suisse peuvent être groupés dans une grande catégorie – chaque marché présentant des similitudes pour ce qui est de la maturité des secteurs de la télévision gratuite et à péage, de la disponibilité de techniques et de mécanismes de distribution, du niveau de réglementation et du taux de pénétration de la large bande. Les taux de pénétration de la télévision à péage (des ménages ayant la télévision) dans ces pays sont considérablement plus élevés que les taux moyens de 52% en Europe occidentale – à cause surtout du déploiement généralisé de la

télévision par câble ou par satellite dans le cas du Royaume-Uni. Dans bon nombre de ces pays, l'accès à la télévision de base par câble analogique fait souvent partie du contrat de logement. Les pays nordiques par exemple ont un taux de pénétration moyen de la télévision à péage de 82%, ce taux atteignant pas moins de 87% en Suède. La Suisse et les Pays-Bas sont en tête du groupe avec un taux de pénétration de bien plus de 90%. À quelques exceptions près, tous les pays de l'Europe occidentale ont également accès aux principales plates-formes de distribution – satellite, câble, terrestres et TVIP – permettant ainsi aux clients sur ces marchés d'avoir un choix suffisant entre les plates-formes. Le taux de pénétration de la télévision à péage en Europe orientale est en moyenne beaucoup plus faible qu'en Europe occidentale, à hauteur de 40% – l'Arménie venant au dernier rang avec 4% et la Roumanie au premier avec 78%.

135. À la différence du piratage de musique pour lequel les vitesses de téléchargement n'ont relativement guère d'importance, les vitesses de connectivité et de téléchargement de la large bande sont cruciales pour la prédominance du piratage en ligne du contenu et de signaux de radiodiffusion. Compte tenu de la taille relativement grande des fichiers d'émissions de télévision (une émission de télévision à définition standard longue de 30 minutes fait environ 350 MB – soit grosso modo 10 fois plus qu'une courte chanson pop codée de 192 kbit/s MP3), la connectivité à large bande est souvent considérée comme la pierre angulaire du piratage en ligne. Les moyennes des pays de l'Europe occidentale pour la connectivité à large bande sont actuellement de 52% contre 20% pour les pays de l'Europe centrale et orientale. Les vitesses de la large bande et les prix d'accès sont relativement similaires dans les pays de l'Europe occidentale, avec des vitesses de téléchargement standard de 2 à 8 Mbit/s sur la plupart des marchés et des vitesses maximales de 50 à 100 Mbit/s. Les prix d'accès aux services de large bande basiques (2 à 8 Mbit/s) varient entre 7,50 et 13 euros dans ces pays. En Europe orientale, les services de large bande sont considérablement plus chers, les prix variant entre 9 et 38 euros pour des vitesses de connexion de 0,5 Mbit/s à 10 Mbit/s – montrant qu'il y a une grande disparité d'accès aux connexions de large bande. Par conséquent, les taux de pénétration de la large bande entre les deux moitiés de l'Europe sont eux aussi significatifs – l'Europe occidentale ayant un taux moyen de 52% contre 20% en Europe orientale. Dans les pays de l'Europe orientale, les pays baltes, la Pologne et la République tchèque ont tous des taux de pénétration de large bande relativement plus élevés que la moyenne régionale.

136. Bien que la quasi-totalité des différents types d'accès non autorisés aux signaux existent à des degrés divers sur les différents marchés européens, le vol de signaux câblés analogiques est devenu relativement bas ou, dans quelques cas même, inexistant sur plusieurs marchés de l'Europe occidentale en raison de la numérisation complète des réseaux dans certains pays (Finlande, Royaume-Uni), de prix d'accès relativement bon marché (Danemark, Pays-Bas) ou de la prestation de services dans le cadre d'un contrat de logement ou de la location d'un appartement (pays nordiques, Suisse).

137. L'accès non autorisé obtenu par des moyens matériels aux signaux de radiodiffusion a depuis toujours été l'une des formes les plus courantes de l'accès illicite aux signaux sur les marchés européens développés – tournant principalement autour de l'utilisation de cartes piratées et de décodeurs modifiés. En 2001, un ménage sur trois qui avaient la télévision à péage en Europe utilisait selon les estimations un service piraté⁴⁰. La même étude estimait qu'en 2001-2002, pas moins de 1,5 à 2 millions de ménages en Italie utilisaient une carte à puce piratée pour accéder pleinement aux services de télévision à péage par satellite de Telepiu et Stream. L'AEPOC – l'organisme antipiratage européen – croit que, en raison de la manière relativement peu coûteuse et facile avec laquelle les cartes à puce pourraient être clonées au

⁴⁰ Loebbecke and Fischer (2005) : Pay TV Piracy And Its Effects On Pay TV Provision

moyen d'un programmeur et logiciel de carte trouvé dans le commerce, quelque 10 000 programmeurs/pirates de cartes à puce étaient présents en Italie durant cette période, vendant des cartes sur le marché pour de 80 à 100 euros chacune. Après une modification du système d'accès conditionnel et l'échange de cartes à puce en 2002 puis une fois encore en 2004, le problème aurait été en grande partie éradiqué. Il n'empêche que les dommages qu'il a causés à l'industrie avant l'échange de cartes ont été graves, l'association locale de vidéo constatant une chute des ventes et locations de vidéos et loisirs domestiques – un résultat direct de l'accès non autorisé des utilisateurs de la télévision à péage à des contenus et films payants gratuitement. Cette forme de piratage a des conséquences pour non seulement l'opérateur de la télévision à péage sur la plate-forme duquel les chaînes payantes sont diffusées mais aussi pour le titulaire de droits/radiodiffuseur de contenu dont les programmes sont distribués. Dans le cas où l'opérateur donne au titulaire de droits des garanties minimum de paiements/recettes, une telle baisse des ventes payantes attribuable à un accès non autorisé peut causer des dommages financiers à l'opérateur de télévision à péage. Première (maintenant Sky Deutschland) de l'Allemagne a elle aussi dû faire face dans le passé à un accès non autorisé à ses signaux, suite à quoi sa performance financière en 2008 a été sévèrement touchée par une hausse des coûts car elle a dû complètement restructurer son système de cryptage. Dans les pays nordiques, après l'interdiction des ventes de cartes à puce vierges, le nombre d'utilisateurs de cette forme d'accès illicite a fortement diminué. On affirme cependant que bien plus de 1 million de cartes à puce ont été utilisées de 2000 à 2003⁴¹.

138. La promulgation de la directive de l'Union européenne sur la neutralisation de l'accès conditionnel, également appelée CAD, dans plusieurs pays européens a eu pour résultat la réduction de l'accès non autorisé obtenu par des moyens matériels à l'aide dans une certaine mesure de cartes clonées et de décodeurs piratés. Dans plusieurs pays européens (Danemark, Norvège, Suède, Royaume-Uni), il est aujourd'hui illégal de vendre et de promouvoir les dispositifs de neutralisation de l'accès conditionnel et d'en faire la publicité tandis que, dans d'autres, il est aussi illégal de posséder de tels dispositifs même à des fins d'usage personnel (Danemark, Finlande, Norvège). Les sanctions infligées pour la violation de ces lois comprennent des amendes et une peine de prison allant de six mois à deux ans. Toutefois, l'accès non autorisé obtenu par des moyens matériels est maintenant passé du clonage de la carte à puce et du piratage des décodeurs au partage de cartes – une nouvelle forme d'accès illégal, plus difficile à détecter, en vertu de laquelle des mots de commande d'une carte à puce légitime sont partagés sur l'Internet avec de multiples décodeurs connectés à l'Ethernet, faisant croire au système d'accès conditionnel du boîtier que lui est donné le code d'une carte à puce légitime. Plusieurs de forums et serveurs de partage en ligne de cartes ont ces dernières années fait leur apparition au moyen desquels ces mots clés sont partagés, que ce soit gratuitement ou contre paiement. Les forums de partage de cartes sont surtout populaires en Europe occidentale où une combinaison d'avancées technologiques (systèmes d'accès conditionnel, cartes à puce) et des règlements rigoureux ont rendu difficile d'autres formes d'accès non autorisé obtenu par des moyens matériels. L'AEPOC, l'Association européenne pour la protection des œuvres et services cryptés, pense que les opérateurs de télévision à péage dans les pays du Benelux et les pays nordiques ont été très touchés par le partage de cartes en raison du taux élevé de pénétration de l'accès à la large bande dont dépendent les services et serveurs de partage de cartes. L'accès à des services de télévision à péage par satellite de pays voisins dans d'autres régions du monde et la capacité d'accéder aux services d'opérateurs multiples à l'aide d'un seul décodeur ou récepteur (par opposition à l'accès aux services d'un seul opérateur à l'aide d'une

⁴¹ STOP (2009)

carte à puce clonée ou d'un décodeur piraté) a rendu cette forme d'accès non autorisé moderne encore plus populaire car elle est relativement facile et sûre, les codes étant toujours distribués en ligne, ce qui réduit les chances de détection et de sanctions civiles et pénales.

139. La réception de signaux de radiodiffusion, en particulier de signaux satellites, en dehors de la zone de couverture autorisée, a ces dernières années émergé en Europe du fait de la politique de frontières ouvertes suivies par les pays membres de l'Union européenne – permettant aux citoyens de ces pays de vivre et travailler librement dans d'autres pays membres. Un résultat direct de cette politique a été la libre circulation entre les pays non seulement des personnes mais aussi des biens et services. L'indisponibilité de programmes en langues ou à créneaux spécifiques a eu de plus en plus eu pour résultat l'accès de citoyens d'un pays aux services de télévision d'un autre. Les services satellites de télévision à péage sont la forme de service la plus courante à laquelle les personnes ont ainsi accès car les signaux d'opérateurs européens de télévision à péage par satellite continuent d'être disponibles sans frontière en raison de leur empreinte satellite paneuropéenne. Les abonnements aux services satellites sont achetés dans un pays en donnant une adresse locale ainsi que les détails de facturation et les coordonnées bancaires, suite à quoi les boîtiers sont expédiés vers d'autres pays. On peut trouver des exemples de services fournis à grande échelle par le marché gris en Espagne et au Royaume-Uni où un grand nombre de travailleurs migrants sont venus d'autres parties de l'Union européenne pour y vivre et travailler. Au Royaume-Uni, les services de Cyfra+ (Pologne) et de Nova (Grèce) sont couramment utilisés par les travailleurs migrants de ces pays cependant que les services de Sky UK seraient, dit-on, largement utilisés en Espagne par des expatriés britanniques résidant dans ce pays. De même, Tricolor – un service satellite de télévision à péage à bas coût disponible en Russie – serait également très populaire en Ukraine où seuls sont disponibles les services légaux de télévision à péage par satellite plus chers de la NTV. Bien qu'on ne dispose pas de chiffres exacts, les organismes locaux estiment que le nombre d'abonnés à Tricolor en Ukraine, qui se sont inscrits en Russie, pourrait varier entre quelques centaines de milliers à pas moins d'un million. En République tchèque, on a constaté que de petits câblo-opérateurs redistribuent illégalement des chaînes satellites décryptées en provenance principalement de l'Allemagne et de l'Autriche voisines.

140. Bien que les services du marché gris et l'accès des consommateurs aux signaux radiodiffusés puissent aboutir à des pertes pour les opérateurs locaux de télévision à péage et les titulaires de droits, les parties prenantes sont également très préoccupées par et proactives contre l'utilisation de ces services dans des établissements commerciaux comme les pubs et les bars notamment en raison de la valeur relativement plus élevée des services d'abonnements perçue par ces établissements. La Cour européenne de justice est actuellement saisie d'une affaire par le titulaire de droits, l'English Premier League (EPL), et l'opérateur de télévision à péage britannique BSkyB contre certains pubs au Royaume-Uni, qui utilisaient les services d'un opérateur grec de télévision à péage pour accéder aux rencontres de la Premier League. BSkyB, qui a des droits quasiment exclusifs pour la couverture EPL de ces rencontres au Royaume-Uni, donne accès aux établissements commerciaux à un prix nettement plus élevé que celui perçu pour les connexions résidentielles, en fonction de la taille de l'établissement et du nombre de connexions notamment. Les pubs contre lesquels des poursuites sont actuellement intentées sont accusés d'avoir porté atteinte à la législation en vigueur sur le droit d'auteur en accédant aux services d'un opérateur de télévision à péage grec au Royaume-Uni et ce, malgré la disponibilité de services autorisés de Sky dans le pays. La décision de la Cour sera d'une très grande importance car le jugement contre l'EPL/BSkyB créera un précédent concernant l'accès du marché gris aux services et pourrait changer la manière dont les droits de programmation sont vendus dans les pays de l'Union européenne – changeant plusieurs éléments du modèle d'entreprise actuel employé par la chaîne de valeur de la télévision.

141. La pénétration de plus en plus grande de la large bande en Europe et la numérisation de ses réseaux de radiodiffusion et de distribution ont certes été avantageuses pour la chaîne de valeur de la télévision mais elles n'en ont pas moins créé des problèmes. Avec une plus grande pénétration de la large bande, les pirates de signaux radiodiffusés favorisent maintenant les services en ligne. En conséquence, des émissions de télévision et des films piratés du monde entier sont aujourd'hui disponibles peu après leur diffusion, ce qui permet non seulement aux utilisateurs finals de les télécharger et de les visualiser gratuitement mais aussi à des bandes de criminels d'en faire des copies physiques et de les vendre dans des pays où ces formes de piratage sont plus dominantes du fait d'un manque de pénétration de la large bande. C'est ainsi par exemple que l'émission de la chaîne ABC "Flash Forward" – qui a été diffusée pour la première fois aux États-Unis d'Amérique en septembre 2009 – était à la disposition des utilisateurs en Europe et ailleurs à des fins de téléchargement 45 minutes après sa première diffusion aux États-Unis d'Amérique tandis qu'une version italienne sous-titrée était elle disponible dans les 12 heures – donnant l'impression que la stratégie de diffusion adoptée par les titulaires de droits était à certains égards inefficace. L'étude de BayTSP sur les atteintes au droit d'auteur en ligne a considéré l'Europe comme le continent où avait lieu le nombre le plus élevé de téléchargements illégaux, six des premiers 10 pays sur sa liste étant des pays européens⁴².

142. Le protocole P2P BitTorrent est devenu de plus en plus populaire chez les pirates relativement plus férus de technologie – en Finlande, les organismes antipiratage locaux estiment que le pays compte au moins 100 000 partageurs actifs de fichiers P2P⁴³ tandis qu'une étude de Gfk en Espagne a révélé que près de 9 millions d'utilisateurs auraient téléchargé illégalement du matériel protégé par le droit d'auteur dans ce pays dont environ 2 millions des programmes de télévision – d'autres sources révélant que 58% environ des utilisateurs de l'Internet en Espagne utilisaient l'Internet pour télécharger illégalement du matériel protégé par le droit d'auteur, un chiffre beaucoup plus élevé que la moyenne européenne de 30%⁴⁴. On dit par ailleurs que ce pays héberge un grand nombre de sites d'indexation de fichiers torrent et environ 200 de ces sites Internet ont été identifiés comme contribuant à la distribution non autorisée de matériel protégé par le droit d'auteur. La situation est devenue à ce point extrême en Espagne que des organismes locaux ont qualifié l'Espagne d'un "paradis" pour le piratage Internet⁴⁵.

143. Les services fournis par un navigateur qui offrent un accès gratuit au contenu télévisé et des rencontres sportives premium comme des réunions de football et de cricket sont eux aussi devenus de plus en plus populaires en Europe – la lecture à l'intérieur de la fenêtre de navigation permet à une beaucoup plus grande partie de la population d'accéder à un contenu piraté. L'English Premier League à elle seule a traité près de 1800 affaires relatives à des sites Internet qui ont distribué la saison dernière illégalement en ligne et en direct des rencontres de football⁴⁶, ce qui montre bien l'ampleur du problème.

144. BRIEN, l'organisme antipiratage néerlandais, a estimé que les pertes causées à l'industrie des médias par le seul piratage en ligne se sont élevées à 180 millions d'euros en 2008 – soit 20% des ventes légales⁴⁷, cependant que, en Espagne, 132 millions de fichiers

⁴² Bay TSP (2009) : "Annual Report. Online Trends And Insight"

⁴³ CIACP (2009) : www.antipiracy.fi

⁴⁴ EGEDA (2008) : EGEDA Newsletter 51.2008

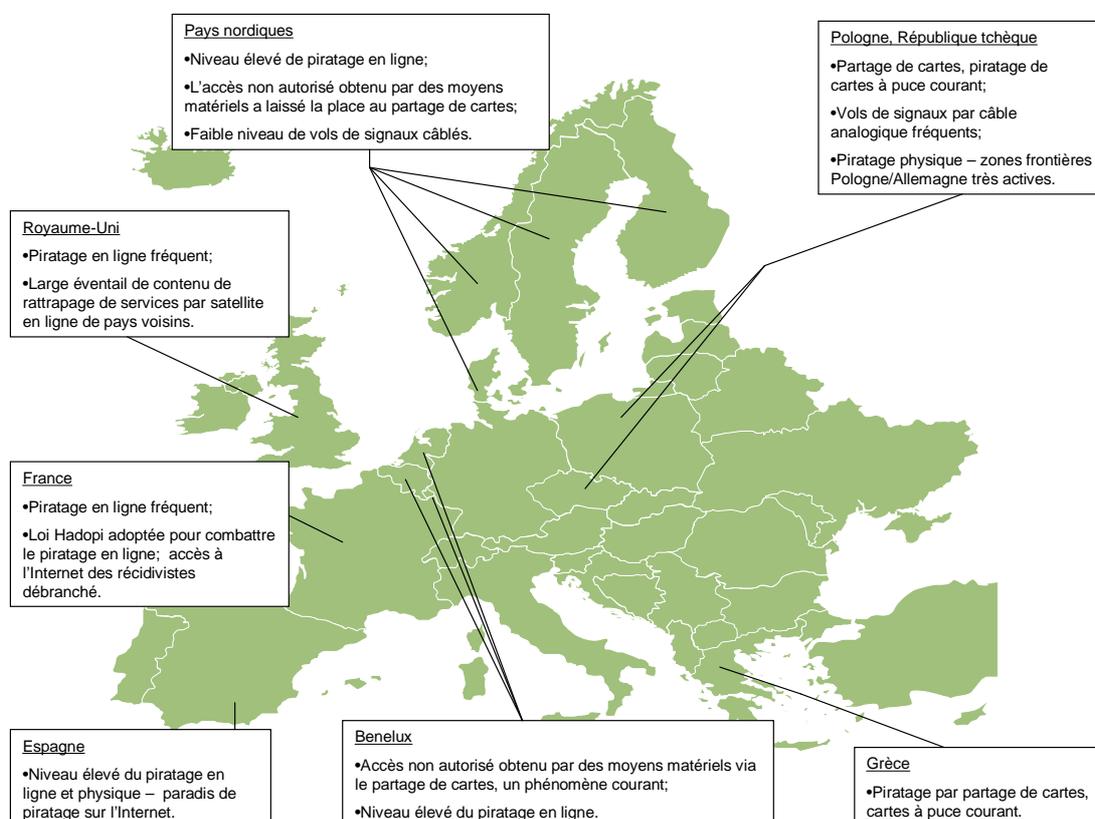
⁴⁵ SGAE (2009) : <http://www.sgae.es/tipology/notice/item/es/31311.html>

⁴⁶ The Guardian (2009) : <http://www.guardian.co.uk/uk/2009/sep/20/premier-league-fights-Web-pirates>

⁴⁷ BRIEN (2009) : http://www.anti-piracy.nl/piraterij/omvang_schade.asp

cinématographiques ont été selon les estimations téléchargés entre juin 2005 et juin 2006 – une augmentation de 780% par rapport à l'année précédente⁴⁸. Les visites du site Internet EZTV – connu qu'il est pour fournir des liens avec des fichiers torrent d'émissions de télévision du monde entier – ont augmenté de plus de 50% depuis 2008⁴⁹. Envisional, une entreprise qui se spécialise dans la détection de piratage en ligne de contenu protégé par le droit d'auteur, est d'avis que les données collectées auprès de divers sites Internet, de torrent trackers et d'utilisateurs révèlent que le piratage en ligne de programmes de télévision a connu une expansion beaucoup plus rapide que celle des films ou de la musique tandis que d'autres sources en ligne disent que les études effectuées en 2007 ont révélé que les émissions de télévision représentaient près de 50% de tous les contenus illégaux téléchargés au moyen du P2P⁵⁰. Bien qu'il ne soit pas possible de vérifier indépendamment quelques-unes des données obtenues de ces sites tiers, elles montrent clairement que la popularité croissante du contenu radiodiffusé sur les sites de partage de fichiers est un problème que tous les membres de la chaîne de valeur de la télévision doivent prendre en compte sérieusement et combattre activement.

Figure 7. Vue d'ensemble de l'Europe



⁴⁸ SGAE (2005) : Strategies Employed In Spain To Combat Piracy

⁴⁹ Torrent Freak (2009) : <http://torrentfreak.com/popularity-of-pirated-tv-shows-still-rising-091004/>

⁵⁰ Torrent Freak (2007) : <http://torrentfreak.com/bittorrent-in-focus-tv-series-are-hot/>

145. Un des effets directs du piratage en ligne, du partage de fichiers et du visionnement non autorisé du contenu en ligne est celui qui frappe les radiodiffuseurs, lesquels, ayant obtenu le contenu de titulaires de droits, seront tributaires du visionnement par le public et, plus tard, des recettes publicitaires. Compte tenu de la diminution du nombre des téléspectateurs parce que le contenu a déjà été illégalement visionné par d'autres moyens, ces recettes auront elles aussi tendance à baisser, touchant les recettes financières des radiodiffuseurs et leur capacité à acquérir des contenus dans l'avenir. Dans quelques cas, une diminution du nombre de téléspectateurs sur les chaînes gratuites peut rendre financièrement inabordable ces contenus pour les radiodiffuseurs, contenus qui seront acquis plutôt par des opérateurs de la télévision à péage, ce qui représentera une charge financière additionnelle pour les consommateurs.

146. Récemment, le piratage en ligne a commencé à devenir un sérieux motif de préoccupation dans plusieurs pays de l'Europe centrale et orientale (République tchèque, Estonie, Lettonie, Pologne) du fait de leurs taux relativement élevés de pénétration de la large bande et de l'application moins stricte des règlements qui régissent le piratage en ligne. Un exemple notable de l'impact de plus en plus marqué du piratage en ligne dans les pays de l'Europe centrale et orientale est celui de la Bulgarie. Ce pays a en effet été le témoin ces deux dernières années d'une énorme croissance de l'utilisation non autorisée du contenu en ligne, l'accès en ligne étant aujourd'hui considéré comme un phénomène encore plus important que le piratage physique. Bien que les autorités effectuent des perquisitions pour saisir les serveurs et les réseaux locaux internes qui hébergent le matériel portant atteinte au droit d'auteur, la lenteur de la procédure judiciaire et le manque de peines de dissuasion font que le problème persiste. En République tchèque, l'organisme antipiratage CPU dit que le partage de fichiers P2P est certes courant et qu'il a même augmenté mais que ce sont les services de stockage/cyberlockers virtuels qu'il faut surveiller car ils deviennent de plus en plus populaires pour le stockage et la diffusion de produits protégés par le droit d'auteur. Des liens avec ces fichiers sont placés sur des forums et des sites de réseaux sociaux, permettant même aux utilisateurs qui n'étaient précédemment pas au courant de leur existence de pouvoir accéder facilement à des contenus piratés.

147. En dépit de la popularité de plus en plus grande chez les jeunes du piratage en ligne, l'accès non autorisé obtenu par des moyens matériels et le piratage demeurent la principale forme de piratage de signaux radiodiffusés dans quelques pays européens moins développés comme la Roumanie, la Russie et l'Ukraine où la principale forme de diffusion de la télévision reste le câble analogique. Le piratage au moyen de cartes à puce de signaux satellites de télévision à péage est aussi monnaie courante dans le nombreux pays de l'Europe centrale et orientale, en Russie et en Ukraine. Sur quelques-uns de ces marchés, les marchands autorisés de services satellites de télévision à péage n'hésitent pas eux-mêmes à orienter les consommateurs vers des fournisseurs non autorisés qui, à leur tour, offrent des services potentiels moins chers. En République tchèque, le CPU qui est l'organisme antipiratage local estime que 25 000 décodeurs piratés sont actuellement utilisés tandis que de 10 à 15 000 cartes à puce piratées ou clonées sont en circulation⁵¹. Le nombre des forums de partage de cartes est lui aussi en augmentation et, en Pologne, les serveurs commerciaux de partage de cartes offrent leurs services pour 5 à 7 euros par mois alors qu'une connexion légitime coûterait de 30 à 35 euros.

148. Le piratage physique est lui aussi une importante source de contenu piraté sur ces marchés et la Pologne a souvent été citée comme l'un des principaux ports d'entrée et de distribution de marchandises piratées qui sont ensuite distribuées dans le reste de l'Europe par le

⁵¹ CPU (2009) : http://www.cpufilm.cz/vysilani_a_kradeze_signalu.html

biais de l'Allemagne et d'autres pays voisins de l'Union européenne. Le stade de Varsovie et les marchés à ciel ouvert près de la frontière entre la Pologne et l'Allemagne ont été cités comme des zones clés où le piratage physique a prospéré dans le pays. La Lituanie occupe une place similaire, permettant l'entrée de matériel piraté dans l'Union européenne en provenance de la Russie⁵². Les règlements pas assez rigoureux de la Russie qui régissent le piratage en ligne en ont fait un paradis sûr pour les pirates en ligne et, en particulier, d'hébergement de services pour sites Internet fournissant des contenus portant atteinte au droit d'auteur, qui ont dû quitter des pays comme les Pays-Bas et la Suède, précédemment considérés comme des pays "sûrs". Malgré la tendance en Bulgarie à épouser le piratage en ligne, les stations balnéaires de la Mer noire du pays sont toujours considérées comme des refuges pour le matériel piraté.

Afrique

Tableau 10. Afrique – Résumé des principaux points

| |
|--|
| <p>Le piratage physique est la forme prédominante de distribution non autorisée de contenu. Forte est la présence de vastes centres de fabrication de disques optiques qui se livrent à la production de marchandises piratées. De 50 à 80% de toutes les copies physiques de contenu vendues sont piratées.</p> <p>Il arrive souvent qu'il soit possible d'accéder à des services par satellite de pays voisins, des opérateurs en Afrique du Nord et de l'Est accédant au contenu de chaînes satellites gratuites du Moyen-Orient pour ensuite les distribuer. Il en est de même avec des chaînes de l'Afrique du Sud.</p> <p>Quelques chaînes sud-africaines ne sont plus aujourd'hui distribuées par satellite afin d'empêcher l'accès non autorisé et la retransmission de signaux.</p> <p>Les radiodiffuseurs africains sont de plus en plus préoccupés par le fait que les lois actuelles et futures cherchent à protéger uniquement les signaux transportant le contenu ou les programmes et non point le contenu réel.</p> <p>L'accès extraterritorial individuel résultant de l'importation de cartes à puce et de décodeurs du Moyen-Orient a lieu dans quelques-uns des territoires plus riches de l'Afrique, 2 millions de cartes étant selon les estimations en circulation au Nigéria seulement.</p> <p>La retransmission non autorisée de contenu par des opérateurs locaux de télévision à péage (câble) et des radiodiffuseurs est fréquente, des opérateurs nigériens distribuant, dit-on, un contenu premium illégalement qui a été acheté à des opérateurs de télévision à péage du Moyen-Orient.</p> <p>Des "centres de visionnement" au Nigéria diffusent sans autorisation un contenu premium à des fins commerciales, ce qui est monnaie courante partout en Afrique. Le partage de connexions de la télévision à péage entre de multiples particuliers/ménages à l'aide de boîtiers modifiés devient de plus en plus fréquent, des dispositifs étant disponibles au grand jour sur le marché nigérian Alaba.</p> <p>L'impact direct du piratage sur les producteurs et radiodiffuseurs de contenu est que quelques fabricants de programmes se sont maintenant arrêtés de diffuser un contenu sur les marchés locaux, d'autres ayant été obligés de mettre fin à leurs opérations.</p> <p>Le faible taux de pénétration des services Internet et de large bande signifie que le piratage en ligne doit encore se propager comme en Europe et en Amérique du Nord. Au Nigéria, en Afrique du Sud et dans des parties de l'Afrique du Nord, le piratage en ligne est en hausse.</p> <p>Le manque de règlements, leur application insuffisante et la pénurie de ressources pour effectuer les perquisitions et les contrôles sont considérés comme des causes majeures du niveau élevé de piratage.</p> |
|--|

149. L'Afrique a l'un des taux de pénétration de la télévision et de l'Internet (bande étroite et large bande) les plus bas du monde. Les taux de pénétration légale de la télévision à péage pour la région nord-africaine (Algérie, Égypte, Libye, Maroc et Tunisie) sont d'environ 2% tandis qu'ils sont de quelque 9% pour les pays de l'Afrique au sud du Sahara, les taux de pénétration de la télévision à péage variant entre 3% (Kenya) et 66% (Angola). Ces grandes différences sont attribuables à des facteurs comme une plus grande disparité des revenus dans des pays comme l'Angola, ce qui a pour résultat une plus grande propension des ménages ayant la

⁵² IIPA (2008, 2009) : Special 301 Report on copyright protection and enforcement; Poland, Lithuania, Russia, Italy

télévision à acquérir un service de télévision à péage. En outre, dans la plupart des pays africains, le taux de pénétration des appareils de télévision dans les ménages est extrêmement bas, de 15 à 20% en moyenne, réduisant considérablement la taille potentielle du marché pour les opérateurs de télévision à péage comme pour les chaînes gratuites dans la région.

150. Parallèlement aux taux de pénétration de la télévision à péage, les taux de pénétration en Afrique de l'Internet et de la large bande sont parmi les plus bas du monde. Avec un taux de pénétration de l'Internet de 2 à 3% à peine et de la large bande encore plus bas (~0,1%), l'accès aux services en ligne et au contenu demeure par rapport aux marchés développés un avenir lointain pour la majeure partie de la population. Parmi les pays africains, ce sont le Nigéria, l'Afrique du Sud et les pays nord-africains (Algérie, Égypte, Maroc, Soudan, Tunisie) qui ont des taux de pénétration de la large bande plus élevés que la moyenne. Il sied de mentionner ici la différence entre la large bande fixe et la large bande mobile dans la région. Il y a près de 650 000 abonnés à la large bande fixe sur le continent contre 6,8 millions d'abonnés à la large bande mobile, ce qui montre que la pénétration plus poussée des services Internet dans les régions intérieures du continent, insuffisamment desservies par les opérateurs à ligne fixe, sera très vraisemblablement liée au déploiement et au développement des services mobiles. À l'heure actuelle, les services de large bande mobiles sont surtout concentrés au Nigéria et en Afrique du Sud et ils représentent plus de 90% des abonnements⁵³.

151. Bien qu'il soit très difficile d'obtenir pour le continent africain des données empiriques sur les niveaux d'accès non autorisé et de piratage ainsi que sur leurs coûts estimatifs pour les industries du droit d'auteur, plusieurs organismes représentant l'industrie et d'autres sources continuent de croire que le piratage physique demeure la principale forme de piratage dans la région. La SAFACT (South African Federation Against Copyright Theft) estime que plus de 50% des DVD vendus en 2005 dans le pays ont été piratés – soit 10% de plus qu'en 2001⁵⁴. Le Nigéria aurait des niveaux de piratage similaires tandis que les marchés de DVD piratés au Burkina Faso voisin et en Côte d'Ivoire interviendraient pour pas moins de 70 à 80% de tous les DVD vendus. Dans ce segment du piratage physique cependant, les films sont nettement majoritaires, suivis par la musique, les logiciels et, finalement, les émissions de télévision et les contenus télévisés. Le piratage physique est particulièrement rampant au Nigéria, le marché international Alaba de Lagos étant au cœur du piratage physique dans la plupart des pays africains sinon même dans tous. Suite aux efforts concertés déployés par le Burkina Faso pour étouffer le piratage, des sources industrielles ont été citées dans la presse comme affirmant que des produits de contrefaçon n'étant pas disponibles au Burkina Faso y étaient passés en contrebande du Nigéria. D'après quelques répondants, l'enregistrement d'émissions en direct d'événements sélectionnés (comme par exemple des rencontres de football) et leur distribution sur des disques optiques sont chose normale dans bon nombre de pays africains. En Tunisie, le piratage physique a été rampant, des magasins locaux vendant même des DVD piratés qui sont normalement fabriqués sur commande. Il n'empêche que les efforts récemment faits par les autorités pour combattre ce piratage ont eu des effets, une grande chaîne française de supermarchés arrêtant de vendre des DVD et logiciels piratés⁵⁵.

152. En dépit de la pénurie d'estimations par l'industrie de l'accès non autorisé de signaux radiodiffusés et de piratage, l'accès obtenu par des moyens matériels et la redistribution illégale de signaux (payants et gratuits) de la télévision semblent être la forme plus courante de piratage connue. Des opérateurs de télévision à péage comme HiTV, DStv, Orbit/Showtime et ART (ces

⁵³ UIT (2009) : Information Society Statistical Profiles 2009 – Africa

⁵⁴ SAFACT (2009) : Piracy Facts, http://www.safact.co.za/piracy_facts.htm

⁵⁵ U.S Department of State (2009) : 2009 Investment Climate Statement – Tunisia

deux derniers distribuent leurs signaux dans les pays d'Afrique du Nord) estiment que le nombre d'abonnés illégaux visualisant leurs services pourrait être plusieurs fois plus élevés que celui des abonnés légaux. Au Nigéria seulement, l'opérateur local de la télévision à péage Hi TV estime que 2 millions environ de cartes à puce piratées d'ART et d'Orbit sont utilisées par des personnes et des établissements commerciaux (hôtels, pubs, etc.). Les services piratés de télévision par câble sont également courants dans des pays comme le Kenya, le Nigéria et un grand nombre de pays ouest-africains – faisant souvent payer moins d'un cinquième (ou même dixième) du prix des services légaux de télévision à péage. Quelques-uns de ces réseaux sont complètement illégaux (opérant sans la permission des autorités locales), distribuant des bouquets entiers de chaînes obtenus en utilisant des décodeurs locaux et les redistribuant ensuite dans des zones localisées tandis que d'autres opérateurs légaux de la télévision à péage s'introduisent souvent dans les réseaux satellites ou câblés locaux qui utilisent un décodeur piraté et distribuent à leurs abonnés des chaînes ou des contenus sélectionnés. Il est fréquemment arrivé que des réseaux de radiodiffusion légaux diffusent un contenu en utilisant des décodeurs soit à des fins résidentielles soit du marché gris. Au Nigéria, des radiodiffuseurs locaux ont diffusé au grand jour du contenu disponible de Showtime Orbit et d'ART en utilisant leurs décodeurs et Hi TV estime que de 2 à 3 millions de téléspectateurs de ces radiodiffuseurs regardent des signaux non autorisés. L'opérateur Hi TV envisage actuellement d'intenter des poursuites contre plusieurs radiodiffuseurs et réseaux de télévision à péage comme Communications Trend Ltd. qui exploitent des services dans 12 États nigériens et qui, selon lui, redistribuent sans son consentement ses services et programmes de télévision à péage, en particulier son contenu sportif premium comme les rencontres de l'English Premier League. Dans le cadre de la procédure de collecte de preuves, l'entreprise travaille étroitement avec la NCC (Nigerian Copyright Commission) pour établir le fait que ses signaux sont captés et retransmis sans consentement et que les signaux d'opérateurs comme ART et Showtime, qui n'ont pas les droits de distribution d'un contenu dans la région, sont distribués par des opérateurs et des radiodiffuseurs de télévision à péage.

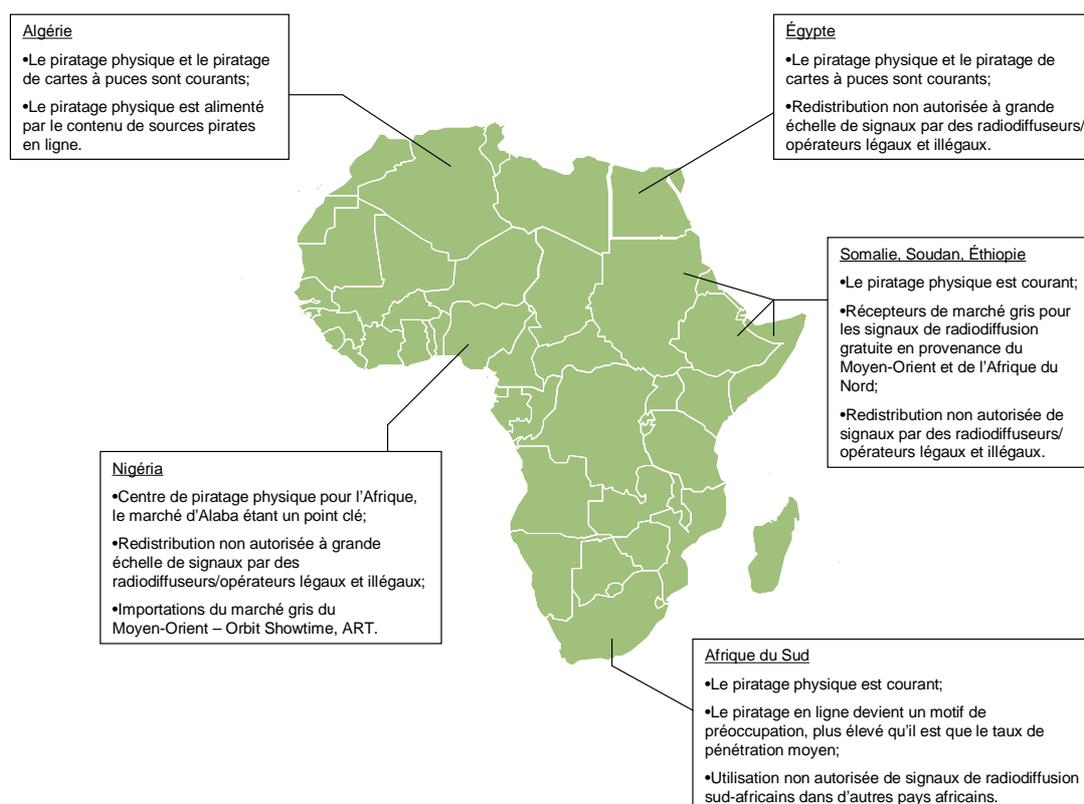
153. Désireux de combattre les téléspectateurs pirates, l'opérateur panarabe ART a récemment commencé à échanger ses systèmes d'accès conditionnel contre Viaccess, en temps voulu pour la Coupe du monde de football 2010, ce qui a eu pour résultat une hausse marquée de ses coûts suite à l'échange de sa base entière de décodeurs d'abonnés installés. L'opérateur ayant près de 900 000 abonnés et les coûts d'installation de nouveaux boîtiers atteignant de 45 à 60 dollars par boîtier, ART pourrait accuser des sorties de 40 à 45 millions de dollars. Hi TV est en pourparlers avec ART et Orbit Showtime pour désactiver les cartes à puce qui sont utilisées en dehors de leurs zones de distribution autorisées.

154. Des cas de signaux gratuits distribués par satellite, qui ont été redistribués illégalement en dehors de leurs pays autorisés, ont également été mis en relief par des parties prenantes dans la région. Un exemple est celui de la plate-forme gratuite sud-africaine Vivid. Vivid est une plate-forme satellite gratuite qui a pour but de desservir des régions d'Afrique du Sud n'ayant que peu ou pas de couverture terrestre mais un accès à des services par satellite de pays voisins a fait que des signaux ont pu être captés dans de vastes parties de l'Afrique au sud du Sahara. Bien que le contenu de la plate-forme gratuite soit protégé par un système d'accès conditionnel, les opérateurs de chaînes dans la région indiquent que le cryptage a été compromis et que les chaînes destinées au marché sud-africain sont maintenant distribuées illégalement par de petits opérateurs localisés de télévision à péage dans d'autres parties de l'Afrique au sud du Sahara. En conséquence, E.TV, une chaîne sur la plate-forme Vivid, a cessé ses transmissions par le biais du service. De même, les chaînes de télévision sous licence dans la région retransmettraient des contenus acquis de satellites (chaînes gratuites et payantes) sans

autorisation des titulaires de droits et sans leur rémunération⁵⁶. On croit comprendre que la redistribution illégale de signaux satellites prédomine dans des parties de l'Afrique du Nord et régions de la corne de l'Afrique où les signaux ou programmes gratuits du Moyen-Orient sont facilement disponibles.

155. Au nombre des autres effets du piratage rampant figure l'indisponibilité de contenu télévisé spécifique sur les marchés nationaux. Un producteur de télévision ouest-africain s'est ainsi arrêté de diffuser ses émissions sur le marché local, préférant les vendre en ligne à des publics d'expatriés en Europe et aux États-Unis d'Amérique pour éviter la perte de ventes. De même, plusieurs élaborateurs et distributeurs de programmes du continent et d'ailleurs se sont arrêtés de vendre ou de distribuer leurs contenus dans quelques pays africains au motif d'un piratage rampant. Il n'empêche que, malgré les efforts ainsi déployés par les titulaires de droits pour enrayer l'accès non autorisé et le piratage, des contenus téléchargés sur ces marchés réussissent à trouver le chemin des pays africains et des consommateurs sous la forme de DVD piratés. Le manque de distribution de contenu a un effet direct non seulement sur la diversité des programmes disponibles dans la région mais aussi sur l'industrie locale comme les distributeurs et radiodiffuseurs de contenu local qui dépendent de la disponibilité de ce contenu pour leur survie. Plusieurs entreprises comme Shake TV au Kenya auraient fermé leurs portes à cause de la non-fourniture de contenus par les distributeurs qui craignaient en effet que le piratage sur le marché dévalue leurs produits.

Figure 8. Vue d'ensemble de l'Afrique



⁵⁶ Africa Media Development Initiative (2005) : Somalia – Research Findings and Conclusions

156. Une forme d'accès non autorisé aux signaux, qui est en grande partie limitée à l'Afrique, est la diffusion en public de contenus dans des "centres de visionnement" – utilisant souvent pour ce faire des connexions résidentielles. Du fait de la nature relativement chère de la télévision à péage en Afrique qui, dans certains cas, représente pas moins de 100% du PIB mensuel par habitant, en particulier lorsqu'on y inclut des contenus premium comme les sports et les films, des centres publics illégaux de visionnement ont fait leur apparition partout sur le continent qui diffusent des grandes rencontres sportives comme celles de football de la Premier League anglaise et de la La Liga espagnole. Ces centres de visionnement sont surtout populaires dans des pays comme le Nigeria où ils ont été remarqués par l'opérateur local de télévision à péage Hi TV. Des signaux résidentiels sont vendus pour 6000 naira au Nigéria tandis que le prix des abonnements commerciaux commence à hauteur de 15 000 naira. Ces derniers mois, la direction de HiTV s'est jointe à la Nigerian Copyright Commission (NCC) pour restreindre le nombre de centres de visionnement, les obligeant soit à payer des abonnements commerciaux soit à fermer leurs portes. Hi V indique par ailleurs que, dans plusieurs cas, elle a découvert que des centres de visionnement (et, parfois, des ménages) utilisaient des boîtiers modifiés qui facilitent la scission de signaux légalement obtenus à destination de multiples appareils de télévision, ce qui permet de regarder simultanément de multiples chaînes. D'après les répondants, ces dispositifs enfreignent les accords contractuels conclus entre l'utilisateur et le fournisseur de services ainsi que les droits d'auteur et de radiodiffusion lorsque les signaux sont partagés entre de multiples ménages. De même, les autorités au Kenya ont intenté des procès contre plusieurs câblo-opérateurs locaux qui distribuent sans permission des signaux de radiodiffusion. Les répondants ont également noté qu'il y a en Afrique plusieurs exemples de stations de radio qui diffusent des commentaires de rencontres sportives en direct pour lesquelles elles n'ont pas les droits ou l'autorisation. Dans de nombreux cas, les commentaires sont fournis par le personnel de la station de radio qui regarde la rencontre à la télévision. Les répondants ont noté que ces formes de radiodiffusion non autorisées entravent la capacité légitime des titulaires de droits d'exploiter pleinement les droits qu'ils ont obtenus. Les associations locales de radiodiffusion et les titulaires de droits sont actuellement en pourparlers avec les régulateurs nationaux pour trouver une solution à ce problème.

157. L'accès non autorisé au contenu en ligne n'est pas encore devenu une sérieuse menace en raison des taux relativement faibles de pénétration de la large bande. Toutefois, au Nigéria comme en Afrique du Sud, où les niveaux de revenu sont en général plus élevés et l'état de l'infrastructure meilleur que dans le reste des pays africains, les autorités craignent que la pénétration croissante de la large bande se soldera par un piratage de plus en plus intensif – ce qui permet plus facilement aux utilisateurs de télécharger les contenus et de les distribuer sur des supports physiques comme les disques optiques aussi bien à des fins d'usage personnel que commerciales. Il en va de même dans des pays de l'Afrique du Nord comme l'Algérie, le Maroc et la Tunisie où le taux de pénétration de l'Internet est beaucoup plus élevé que dans les pays de l'Afrique au sud du Sahara. Quelques répondants ont cependant noté qu'il y a eu récemment une flambée de sites Internet commerciaux qui diffusent en ligne les contenus des radiodiffuseurs et élaborateurs de programmes, ciblant les communautés africaines installées en Europe et aux États-Unis d'Amérique. Ces sites Internet sont connus pour rediffuser par l'Internet les signaux ou le contenu de radiodiffuseurs locaux et perçoivent souvent une taxe d'abonnement sur les utilisateurs installés à l'étranger. La pénurie de ressources et les règlements insuffisants qui régissent le piratage en ligne ont signifié que le suivi de ces sites Internet et de leurs opérateurs a été une tâche ardue pour la plupart des radiodiffuseurs et opérateurs de chaînes.

Moyen-Orient

Tableau 11. Moyen-Orient – Résumé des principaux points

| |
|---|
| <p>Le piratage physique demeure un sérieux motif de préoccupation et il est une importante source de matériel piraté (bien qu'essentiellement limité aux films et à la musique). La lutte contre les vendeurs ambulants dans quelques pays (Arabie saoudite, Émirats arabes unis) commence à donner des résultats.</p> <p>Le piratage de signaux radiodiffusés n'a commencé à être contrôlé que récemment.</p> <p>La disponibilité d'un grand nombre de chaînes de réception libre en clair par satellite – ce qui crée chez le consommateur un état d'esprit "gratuit pour tous" – et rend difficile la promotion des services de télévision à péage.</p> <p>Le piratage obtenu par des moyens matériels – cartes à puce piratées, boîtiers modifiés – est très courant et, dans bon nombre de cas, des dispositifs et services de neutralisation sont vendus au grand jour.</p> <p>Des réseaux de télévision piratés par câble sont courants en Égypte, au Liban et en Arabie saoudite – on estime que de 600 à 800 câblo-opérateurs sont présents au Liban et qu'en Égypte, pas moins de 40% des ménages urbains ont un accès non autorisé aux signaux de télévision à péage. Les complexes de logements en Arabie saoudite sont une importante source de piratage de signaux radiodiffusés.</p> <p>Le manque de règlements et leur application insuffisante sont considérés comme mes principales raisons du piratage de signaux de radiodiffusion, les répondants déclarant que la procédure juridique manque de transparence. Des changements positifs sont en cours en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis.</p> <p>Le partage de cartes devient de plus en plus fréquent, l'importation de décodeurs équipés de ports Ethernet étant déjà interdite dans de nombreux pays. Le Bahreïn est considéré comme un centre d'importation de ces boîtiers.</p> <p>L'accès extraterritorial est courant dans de nombreux pays du fait de la présence de grandes populations d'expatriés. Disponibles fréquemment sont des services satellites d'Afrique, d'Asie et même d'Europe. Les autorités effectuent maintenant des perquisitions dans les aéroports et les ports pour empêcher l'introduction de décodeurs dans la région.</p> <p>Le piratage en ligne commence à devenir un motif de préoccupation dans bon nombre de pays bien que les coûts élevés de l'accès à la large bande et le faible taux de pénétration l'aient jusqu'ici contenu.</p> <p>Le manque de lois régissant le piratage en ligne est un sérieux problème. Il semblerait que la preuve du stockage de contenus non islamiques sur des sites Internet de partage de fichiers est un des principaux outils qui aident les parties prenantes à convaincre les autorités locales à bloquer l'accès aux sites Internet montrant un contenu non autorisé.</p> <p>Quelques pays bloquent également les adresses IP connues pour être utilisées par les serveurs de partage de cartes.</p> |
|---|

158. Les pays du Moyen-Orient affichent tous des taux de pénétration élevés de télévision qui s'inscrivent dans une fourchette de 85 à 95% et sont similaires à ceux des pays développés en Europe et en Amérique du Nord. Des revenus disponibles plus élevés que la moyenne, en dépit de niveaux élevés de disparité, conjugués à des structures d'imposition basse dans les pays du Moyen-Orient, sont des facteurs qui contribuent aux taux de pénétration élevés de la télévision commerciale. Ceci étant, le Moyen-Orient est également l'une des rares régions dotées d'un grand nombre de stations de télévision satellites gratuites avec plus de 474 chaînes en 2009⁵⁷. Il va de soi qu'on ne peut pas reprocher à la prolifération uniquement de services de réception libre en clair l'accès non autorisé et le piratage dans la région mais l'abondance de ces services gratuits a sans aucun doute fait croire au consommateur que les services de télévision sont essentiellement gratuits, ce qui risque d'alimenter le phénomène de l'accès non autorisé aux signaux de télévision radiodiffusés.

⁵⁷ Arab Advisors Group (2009) : Satellite TV In The Arab World 2009

159. Le taux de pénétration des services Internet dans la population au Moyen-Orient est cependant beaucoup moins élevé que celui de la télévision, les moyennes allant de 1% (Iraq) à 60% (Émirats arabes unis)⁵⁸. Sur la base des données disponibles, les taux de pénétration de la large bande semble même plus bas en pourcentage des abonnés à l'Internet. Les vitesses de large bande disponibles dans les pays du Moyen-Orient varient actuellement de 64 Kbit/s à 10 Mbit/s et, dans quelques pays, des vitesses d'un maximum de 30 Mbit/s sont à la disposition des utilisateurs domestiques dans certaines zones. Des progrès considérables ont été accomplis par les Émirats arabes unis et, à certains égards, par l'Arabie saoudite pour ce qui est de la mise en place d'une infrastructure de large bande. Les Émirats arabes unis ont l'intention d'achever d'ici à la fin de 2011 la mise en place d'une fibre par abonné (FTTH), la capitale Abou Dhabi ayant presque achevé son déploiement et devenant peut-être l'une des premières villes de la région à fournir un accès complet par fibre. Un des principaux motifs de préoccupation dans la région demeure cependant l'accès aux services à large bande. Le coût des connexions large bande de 256 Kbit/s varie entre 18 et 30 euros tandis que celui des connexions de 8 Mbit/s varie entre 43 et 422 euros, le Koweït étant le pays le plus cher pour l'accès à large bande.

160. L'accès non autorisé aux signaux et le piratage au Moyen-Orient ont été un sérieux problème qui n'a guère été combattu jusqu'à un passé récent. Il y a certes plusieurs différentes raisons pour expliquer la prolifération du piratage mais c'est la disponibilité d'un très grand nombre de chaînes de réception libre en clair par satellite, la principale méthode de distribution de signaux de radiodiffusion, qui a été citée comme l'une des principales, qui s'est soldée par la création chez le consommateur d'un état d'esprit "gratuit pour tous". Les règlements qui régissent l'accès non autorisé et le piratage sont eux aussi été rares et, en cas de disponibilité, leur application a été insuffisante, ce qui n'a fait qu'accentuer le problème en général.

161. Bien que quelques-uns des opérateurs eux-mêmes ignorent le nombre exact d'abonnés illégaux, la quasi-totalité des différents types d'accès non autorisé aux signaux et de piratage traités dans le présent rapport prédominent dans les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, les estimations allant de quelques milliers à quelques millions. L'accès non autorisé obtenu par des moyens matériels aux signaux de la télévision à péage est un sérieux motif de préoccupation pour les opérateurs de télévision à péage de la région. La méthode la plus fréquente de neutralisation de l'accès conditionnel au Moyen-Orient est l'utilisation de cartes à puce clonées ou piratées qui seraient vendues au grand jour dans des magasins de matériel de télévision par satellite et les forums de partage de cartes qui distribuent des mots clés. Malgré les récentes mesures de répression prises par les autorités à l'encontre des magasins qui vendent des services illégaux de télévision à péage, ces magasins continuent de prospérer, leur publicité se faisant souvent de bouche-à-oreille ou en plaçant des annonces publicitaires moins évidentes au devant des magasins comme étant classifiées. La disponibilité de décodeurs équipés de ports Ethernet a également été citée comme un motif de préoccupation par les parties prenantes dans la région. Ces dispositifs sont connectés à l'Internet par le biais duquel des opérateurs pirates fournissent des mots de commande et des clés de cryptage. Les efforts concertés déployés par les parties prenantes ont eu pour résultat l'interdiction par quelques pays du Moyen-Orient (Égypte, Jordanie, Émirats arabes unis) de l'importation et la vente de ces produits, des enquêtes étant effectuées sur les importateurs des boîtiers. Dans d'autres pays comme le Bahreïn, le Koweït, le Qatar et le Yémen, des règlements concernant l'importation de ces boîtiers doivent encore être élaborés. Les autorités gouvernementales ont par ailleurs pisté et bloqué les adresses IP qui sont connues pour fournir les mots de commande aux boîtiers.

⁵⁸ Internet World Stats (2009) : <http://www.Internetworldstats.com/stats5.htm>

Néanmoins, malgré l'interdiction de les importer et de les vendre, ces boîtiers qui viennent de Chine et de Corée continuent de franchir les frontières des Émirats arabes unis et de l'Arabie saoudite via le Bahreïn.

162. La redistribution non autorisée de contenu a été l'une des principales formes de piratage de signaux mais, grâce à des descentes répétées contre les opérateurs, les taux de piratage dans les pays du Conseil de coopération du Golfe ont diminué ces dernières années. Ils représentent aujourd'hui selon l'AAA de 1 à 2% à peine de la perte des recettes causée par l'accès non autorisé et le piratage. Il existe encore en Égypte, au Koweït et en Arabie saoudite des poches d'opérations illégales de télévision par câble. Bien que les taux de pénétration légale de la télévision à péage en Égypte aient été d'environ 3% en 2008, les enquêtes sur l'utilisation de la télévision à péage menées pendant la même période ont révélé que grosso modo 43% des ménages urbains égyptiens avaient accès à la télévision à péage, ce qui montre bien l'ampleur de l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion constatée dans le pays⁵⁹. Les "compounds" en Arabie saoudite ou complexes de logements où résident principalement des expatriés ont souvent été mentionnés comme les principaux endroits où opèrent les services piratés de télévision à péage. Dans son rapport sur le pays, l'IIPA note que la direction de ces complexes achète souvent des services de télévision à péage qui sont ensuite redistribués illégalement à des centaines ou milliers de ménages qui y résident. Combattre ce phénomène n'a pas été tâche facile du fait de l'influence que ces complexes ont sur les autorités locales, et les titulaires de droits préfèrent souvent l'ignorer par crainte de représailles⁶⁰. La diffusion illégale de signaux est également courante au Liban où des réseaux illégaux ou non autorisés de télévision par câble distribuent des chaînes de télévision à péage. En 2007-2008, on estimait que de 600 à 800 opérateurs illégaux exploitaient des services pirates⁶¹. Malgré les actions en justice menées contre plusieurs de ces opérateurs, la redistribution non autorisée de contenu demeure un sérieux problème.

163. Au nombre des autres motifs de préoccupation au Liban, qui sont également ceux d'autres pays du Moyen-Orient, figure la non-application des lois en vigueur sur le droit d'auteur et la radiodiffusion. L'Égypte a connu pour sa part une situation similaire concernant l'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés mais la création de tribunaux économiques, qui sont spécifiquement chargés des délits commerciaux, et la formation de cellules qui se spécialisent dans la lutte contre les délits de propriété intellectuelle et conseillent les organisations gouvernementales ainsi que le pouvoir judiciaire ont joué un grand rôle dans la lutte contre l'accès non autorisé et le piratage en Égypte. Ces 18 derniers mois, les parties prenantes travaillant avec le Ministère égyptien de l'information ont réussi à saisir les tribunaux de 2000 affaires de vol de signaux et à confisquer 20 000 décodeurs illégaux et 3500 cartes à puce piratées. En outre, le tribunal économique a maintenant majoré les amendes en matière d'atteinte au droit d'auteur qui sont passées de 5000 à 50 000 livres égyptiennes et imposé une peine carcérale de six mois. Dans la plupart des décisions que prend le tribunal en cas d'atteinte au droit d'auteur, des amendes de plus de 5000 livres égyptiennes sont infligées pour dédommager les entreprises qui ont souffert de préjudices. Ces décisions permettent aux titulaires de droits d'intenter une action en justice additionnelle pour obtenir des coupables des dommages et intérêts distincts. Dans quelques cas, les parties prenantes ont signalé que les auteurs d'atteintes les contactent d'eux-mêmes pour régler le litige à l'amiable.

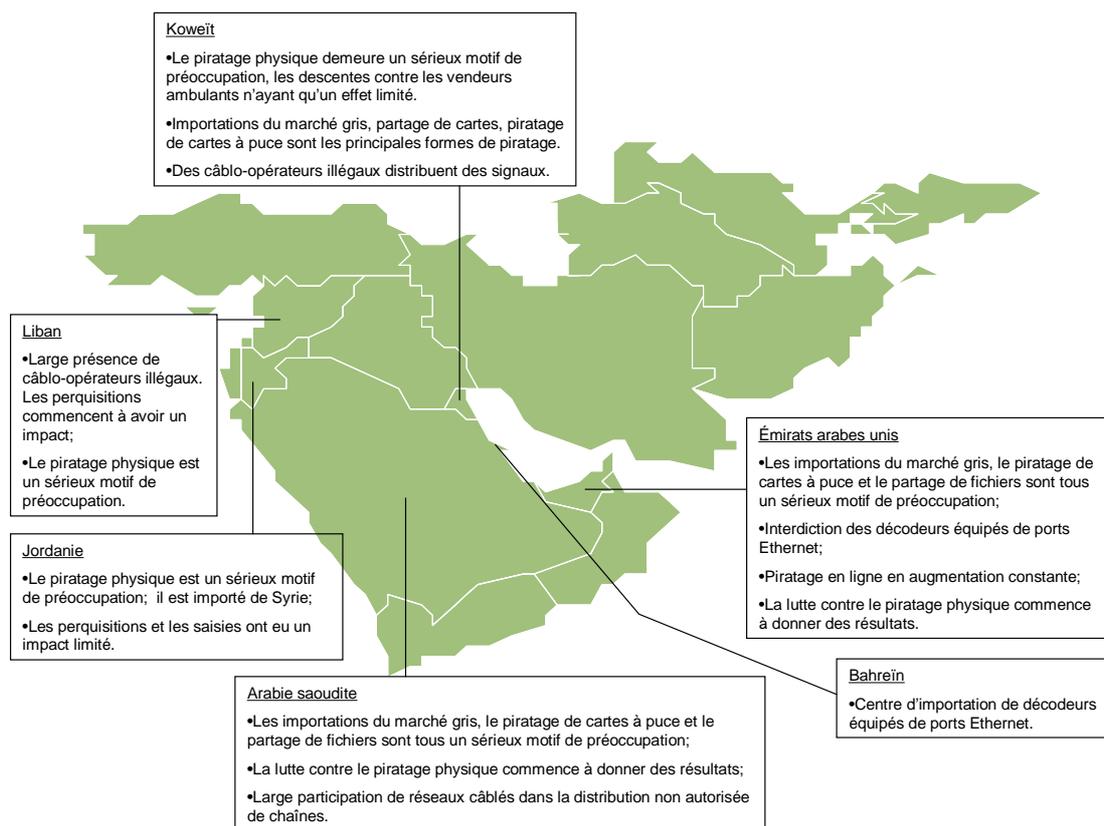
⁵⁹ Arab Advisors Group (2008) : Egypt Media Survey 2008

⁶⁰ IIPA (2009) : Special 301 Report on copyright protection and enforcement; Saudi Arabia

⁶¹ IIPA (2009) : Special 301 Report on copyright protection and enforcement; Lebanon

164. Le marché gris satellite est un des principaux motifs de préoccupation des opérateurs de télévision à péage au Moyen-Orient. La présence d'un grand nombre de travailleurs expatriés dans la région, conjuguée à une distribution disparate des revenus, a eu pour résultat que plusieurs groupes de la main-d'œuvre migrante sont dans l'incapacité de se permettre l'accès relativement onéreux aux services de télévision à péage. Par conséquent, la demande de services du marché gris a augmenté dans la région. Les parties prenantes estiment que 50 000 boîtiers des opérateurs DTH, Dish TV et Tata Sky, et de l'opérateur africain Multichoice sont aujourd'hui disponibles au Moyen-Orient, au profit du nombre élevé d'expatriés. Des boîtiers de BSKyB (Royaume-Uni) et de Sky Italia sont eux aussi de plus en plus disponibles au Moyen-Orient comme le sont les services d'opérateurs de télévision à péage se trouvant sur la satellite Hot Bird – dont la couverture dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient est significative. Des efforts ont été faits dans ces pays pour arrêter l'exode de décodeurs du marché gris, qui sont souvent légalement obtenus du pays d'origine en payant des abonnements mensuels. Les efforts déployés par les autorités douanières dans les pays du Conseil de coopération du Golfe pour cibler les différents points d'entrée (aéroport, fret, etc.) ont eu un impact sur l'entrée de ces boîtiers mais, selon les parties prenantes, il est nécessaire de réaliser une surveillance constante et d'effectuer de fréquentes perquisitions pour bien contrôler la situation.

Figure 9. Vue d'ensemble du Moyen-Orient



165. Le piratage physique a lui aussi été un sérieux motif de préoccupation, les membres MPA voyant en effet que des copies piratées de films et d'émissions de télévision inondent les marchés avant même leur diffusion au cinéma ou à la télévision dans ces pays. Des lois de censure sévères qui soumettent chaque film à des procédures d'édition et de doublage rigoureuses ont souvent été citées comme l'une des raisons du retard mis par les films pour arriver au cinéma alors que des copies piratées et n'ayant souvent pas été censurées se trouvent

déjà sur le marché. Les efforts de l'AAA pour combattre le piratage physique en perquisitionnant les fabriques de disques optiques et les marchés locaux ont été couronnés de succès dans quelques pays comme l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Le piratage physique est lui aussi rampant en Jordanie où des DVD piratés de films et d'émissions de télévision sont vendus ouvertement dans des magasins. Malgré les perquisitions constantes de ces magasins, le problème demeure rampant. Un répondant a dit que les magasins qui étaient perquisitionnés et dont les articles étaient confisqués reconstituaient leurs stocks et rouvraient leurs portes très rapidement. Ses frontières poreuses avec la Syrie voisine, une plate-forme de fabrication illégale de marchandises piratées, ont été citées comme l'une des principales raisons du problème. En dépit de la prolifération du piratage physique et de signaux radiodiffusés, les autorités commencent maintenant à lentement centrer leur combat contre le piratage en ligne.

166. Plusieurs sites Internet, qui couvrent exclusivement le Moyen-Orient et offrent des films et des émissions de télévision pour téléchargement, ont fait leur apparition ces dernières années. Quelques-uns sont financés par la vente d'abonnements d'accès au contenu de la télévision à péage (de signaux volés d'opérateurs comme ART, Orbit/Showtime) tandis que d'autres commercialisent les sites au moyen de bandeaux publicitaires. Par rapport à ceux de pays de l'Europe occidentale, les taux de pénétration de large bande sont encore bas au Moyen-Orient mais, avec la pénétration et les vitesses de plus en plus grandes de large bande, le problème ne fait qu'empirer. À certains égards, la loi islamique des pays du Moyen-Orient a contribué à lutter contre le piratage en ligne car les sites Internet P2P et de diffusion en flux qui offrent un contenu piraté peuvent être rapidement fermés ou bloqués par les autorités s'il est prouvé qu'ils hébergent un contenu allant à l'encontre des vertus islamiques comme la pornographie et les films non censurés. Néanmoins, cela peut également être un problème lorsqu'on essaie de bloquer des contenus piratés non offensants comme la musique, les jeux et le contenu en langue locale où le titulaire de droits doit prouver l'atteinte aux droits d'auteur et de radiodiffusion, ce qui est souvent une procédure longue et compliquée.

CAUSES DE L'ACCÈS NON AUTORISÉ ET DU PIRATAGE

167. Pour mieux comprendre les facteurs qui donnent lieu à l'accès non autorisé et au piratage, ils ont été classés en deux catégories, les catalyseurs (directs et indirects) et les barrières à l'accès, en fonction du rôle qu'ils jouent dans le recours de l'utilisateur au piratage. Ces deux facteurs sont cependant étroitement liés entre eux et, dans la plupart des cas, ils ne peuvent pas fonctionner indépendamment l'un de l'autre. Bien que quelques-uns de ces facteurs puissent très bien relever de ces deux catégories, les facteurs en général ont été à toutes fins de simplicité placés dans une des deux catégories.

Catalyseurs

168. Les catalyseurs sont les facteurs qui, comme le mot lui-même l'indique, habilite ou incitent des personnes à commettre des actes d'atteinte au droit d'auteur, que ce soit directement ou indirectement. Au nombre des différents types de catalyseur figurent les suivants :

169. *Motif.* Le motif pour porter atteinte au droit d'auteur est souvent au cœur du problème et ne doit en aucun cas être pris à la légère. Comme le présent rapport l'a dit et illustré amplement, le motif peut être soit commercial (pour obtenir des gains) soit personnel. Les personnes ou organisations peuvent recourir à une utilisation ou distribution non autorisée de matériel protégé par le droit d'auteur comme dans le cas des câblo-opérateurs illégaux, des fabricants de cartes à puce piratées, etc. – ou des consommateurs de télévision à péage qui veulent tout simplement réduire leurs paiements pour les services de télévision à péage sans pour autant mettre en péril

leur accès aux loisirs. L'atteinte au droit d'auteur est également un acte commis à des fins rémunératrices comme le sentiment d'accomplissement qu'ont les pirates à titre individuel lorsqu'ils neutralisent les systèmes existants de neutralisation et autres techniques de sécurité.

170. *État d'esprit.* L'état d'esprit du consommateur envers l'atteinte au droit d'auteur et le piratage est lui aussi un important facteur qui influe sur la prédominance de ce problème dans la quasi-totalité des parties du monde. Les consommateurs ont souvent l'impression que le piratage est un "délit sans victime" et que l'utilisation non autorisée de matériel protégé par le droit d'auteur ne les touche pas d'une manière négative, l'industrie ou l'économie en général. Dans d'autres cas, le piratage est une manière de se rebeller contre l'autorité ou un acte commis par des personnes qui veulent montrer qu'elles ont les aptitudes nécessaires pour neutraliser des technologies ayant pris du temps et de l'argent à des équipes de scientifiques et d'ingénieurs pour les créer. Les consommateurs ont également de plus en plus tendance à croire que tous les contenus disponibles en ligne sont gratuits, visualisant par conséquent les sites illégaux de diffusion en continu ou pensant que le téléchargement d'un contenu est par conséquent "normal". Dans d'autres cas, l'absence tout simplement de règlements et d'application sont souvent une cause de piratage endémique⁶². Toutefois, il faudra faire des recherches additionnelles sur l'état d'esprit du consommateur à un niveau national ou régional pour mieux comprendre l'impact de ces facteurs sur le piratage.

171. *Connaissances.* Les connaissances ou leur absence jouent un grand rôle dans la création d'état d'esprit du consommateur et leur influence sur lui. Comme mentionné plus haut, bon nombre de consommateurs ignorent souvent que la majeure partie du contenu qu'ils trouvent en ligne est illégale et qu'elle a porté atteinte au droit d'auteur de titulaires de droits. Dans de nombreux cas, les répondants ont indiqué que les parties prenantes doivent adopter une approche plus active lorsqu'il s'agit d'expliquer aux consommateurs les formes d'accès au contenu qui sont illégales et, surtout, où ils peuvent accéder en ligne et hors ligne au contenu légal.

172. *Technologie.* La technologie est à la fois un catalyseur et un désactivateur des atteintes au droit d'auteur. Bien que différentes technologies aient été élaborées pour améliorer la qualité du contenu (numérisation), le protéger (STB, CAS) et le fournir avec efficacité (TVIP, diffusion en ligne, par satellite), elles ont également permis à ceux qui portent atteinte au droit d'auteur d'accéder à un contenu de meilleure qualité, à le reproduire et à le distribuer à un coût beaucoup plus bas, plus vite et sans quasiment aucune perte de qualité.

173. *Barrières à l'accès et types d'accès.* Les barrières à l'accès sont des obstacles ou des obstructions à la consommation personnelle illimitée de contenu protégé par le droit d'auteur dont la présence a pour résultat la non-satisfaction d'une manière ou d'une autre des besoins de consommation personnels des téléspectateurs. Un sous-produit de ces barrières est que les téléspectateurs chercheront à neutraliser ces barrières – légalement ou illégalement – afin de satisfaire à leurs besoins récréatifs. Les barrières à l'accès peuvent être classées en différentes catégories (voir ci-dessous), en fonction du stade de la chaîne de valeur auquel elles ont été créées et des parties prenantes qui peuvent manipuler ou corriger leurs effets.

⁶² IP Academy Singapore (2005 : Illegal Downloading And Pirated Media In Singapore. Consumer Awareness, Motivations And Attitudes

174. *Barrières au consommateur et à l'industrie.* Par barrières au consommateur et à l'industrie, on entend les barrières à l'accès aux signaux de radiodiffusion que le consommateur peut dans une certaine mesure contrôler ou manipuler. Quelques-unes des principales barrières comme les coûts d'accès (pour la télévision à péage et gratuite), la concurrence entre les acteurs de l'industrie et l'exclusivité du contenu sont examinées ci-dessous.

175. *Coût d'accès aux services de radiodiffusion* – À l'instar des taxes d'abonnement et de la télévision à péage ainsi que des coûts d'installation initiale du matériel, ce coût est de loin une des plus grandes barrières à l'accès aux signaux radiodiffusés, tant au plan individuel que commercial. De même, l'accès non autorisé et le piratage par les particuliers étaient bas lorsque les coûts d'accès aux services l'étaient également ou lorsqu'ils étaient gratuits. Le radiodiffuseur sportif FIFA par exemple a déclaré qu'il n'était pas excessivement préoccupé par le piratage car la majeure partie de son contenu était distribué par réception libre en clair et l'attrait des consommateurs pour les sources illégitimes était par conséquent minime. Une analyse des taxes d'abonnement mensuelles à la télévision à péage et des coûts du matériel et d'installation ont révélé que certains marchés étaient nettement plus chers que d'autres. Les taxes mensuelles d'accès aux services à péage basiques – qui d'ordinaire incluent des chaînes gratuites et quelques services à péage de bas niveau – variaient entre 0,7 et 25% du PIB mensuel par habitant contre 2 à 100% pour les bouquets d'abonnement de haut niveau qui comprennent des films et des sports. Bien que les taxes d'accès ne puissent pas être citées comme l'unique raison pour l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion, les marchés où la part des taxes d'accès de haut niveau dans le PIB mensuel par habitant était élevée tendaient à connaître des niveaux plus élevés d'accès non autorisé aux signaux radiodiffusion et de piratage. Bien qu'ils aient des taxes d'accès moins élevés en pourcentage du PIB mensuel par habitant, les pays qui ont des niveaux élevés d'inégalité des revenus ont affiché des niveaux moyens de piratage plus élevés.

176. *Exclusivité du contenu et concurrence* – La concurrence entre de multiples radiodiffuseurs et opérateurs de télévision à péage offrant des services semblables peut avoir un impact en aval sur les prix d'accès au niveau du consommateur, contribuant à maintenir le coût des services bas et les offrant à de multiples prix. Toutefois, en l'absence de concurrence, les opérateurs seront libres de majorer constamment le coût des services – obligeant les abonnés autrefois légaux à commencer à se tourner ailleurs pour trouver des options moins chères et souvent illégales comme les décodeurs piratés, le service moins onéreux du marché gris ou des sources en ligne dont les services sont disponibles gratuitement ou à prix réduit. En Argentine par exemple, les droits sur les principales rencontres de football étaient détenus à titre exclusif par les opérateurs de chaînes et de plates-formes de télévision à péage du pays, obligeant les consommateurs souhaitant regarder ces rencontres à s'abonner aux services de plate-forme de télévision à péage. D'autre part, une concurrence accrue entre plusieurs acteurs qui cherchent à desservir un marché unique peut également se solder par une hausse des coûts pour les opérateurs, en particulier lorsqu'ils soumissionnent pour des droits clés comme les sports et les films. Cela sera notamment le cas sur les marchés où les lois de non-exclusivité sont inexistantes. La hausse des coûts qui en résulte sera dans la plupart des cas transférée aux consommateurs sous la forme de coûts d'accès plus élevés. L'exclusivité fait partie intégrante du modèle d'entreprise de l'industrie des médias et la radiodiffusion n'est en rien différente. Toutefois, la diffusion exclusive de contenu par des chaînes et plates-formes de télévision à péage introduit certains avantages d'exclusion en vertu desquels seuls les consommateurs disposés à payer un prix ou coût additionnel recevront un accès au contenu. Au cas où ils ne sont pas disposés à payer ces coûts additionnels ou ne peuvent pas se les permettre, ils seront obligés soit de renoncer à la consommation ce contenu soit de chercher d'autres sources.

177. *Les barrières de politique générale et réglementaires.* Par barrières de politique générale et réglementaires, on entend les barrières à l'accès aux signaux radiodiffusés qui se sont dressées suite à des actions ou des politiques de diverses parties prenantes qui ne sont pas des

consommateurs comme l'État, les organismes représentant l'industrie, les règlements internationaux et des entreprises, toutes échappant plus ou moins au contrôle et à la manipulation du consommateur final.

Les différents types de barrières dures sont les suivants :

178. *Indisponibilité de contenu* – L'indisponibilité ou la disponibilité tardive de contenu sur certains marchés a souvent été citée comme l'une des raisons de l'accès non autorisé et du piratage. Ce retard peut être dû à plusieurs facteurs comme la stratégie de fenêtrage adoptée par les radiodiffuseurs et les studios cinématographiques lorsqu'ils diffusent leur contenu sur différents marchés ou aux règlements adoptés par différents pays quant au type et à la date du contenu diffusé. Compte tenu de la pénétration de plus en plus grande de la large bande sur de nombreux marchés et de la grande disponibilité de contenu en ligne protégé par le droit d'auteur, les consommateurs ont dans de nombreux pays eu recours à l'acquisition de leur contenu illégalement en ligne, bien avant sa diffusion officielle sur ces marchés. L'urgence de certains types de contenu, en particulier les sports et des types d'émissions de télévision, les a rendus particulièrement vulnérables au piratage en ligne. De même, l'indisponibilité de programmes créneaux – comme des programmes à contenu ethnique et linguistique spécifique – peut également être citée comme une raison du recours aux services du marché gris. Ces derniers se sont révélés très populaires dans des pays et villes où résident de nombreux migrants et où des programmes ne sont pas diffusés dans des langues spécifiques par les opérateurs locaux de télévision à péage. Au Royaume-Uni par exemple, l'afflux à grande échelle de travailleurs migrants d'autres parties de la Zone économique exclusive (ZEE) a eu pour résultat l'utilisation accrue de services de télévision à péage du marché gris (Cyfra+ de la Pologne, Nova de la Grèce) en provenance de ce pays.

179. *Réglementation* – Les règlements régissant la disponibilité de contenu qui empêchent la distribution de certains types de contenu par le biais de plates-formes gratuites ou de télévision à péage dans un pays ou une région particulier peuvent également créer des conditions propices au piratage. Des lois de censure strictes ayant pour résultat l'indisponibilité de contenu radiodiffusion ou d'émissions de télévision ont souvent été citées comme l'une des principales raisons de la prolifération sur quelques marchés du piratage physique et en ligne. En Chine et au Moyen-Orient, ces règlements ont eu pour résultat que de nombreux types de contenu ne peuvent pas être projetés ou diffusés dans le pays, ce qui oblige les consommateurs à soit visualiser illégalement le contenu en ligne ou à acheter des copies piratées à des vendeurs ambulants. Les règlements qui régissent l'accès obligatoire à certains types de contenu qui revêtent un intérêt national peuvent cependant jouer un rôle important dans la prévention de l'accès non autorisé et du piratage. L'accès obligatoire du public d'un pays à des programmes et manifestations d'intérêt national (comme les Jeux olympiques et la coupe du monde de football de la FIFA) au moyen de la télévision gratuite peut aider à empêcher les consommateurs de se tourner vers des sources de contenu piratées, ce qui garantit la rémunération comme il se doit de toutes les parties de la chaîne de valeur de la télévision. La présence et l'application de règlements stricts qui régissent le vol du droit d'auteur servent également à dissuader les atteintes à ce droit, le manque de règlements ou de leur application étant souvent cités comme l'une des causes du recours au piratage dans certaines régions.

180. *Disponibilité de technologies, plates-formes de distribution* – La disponibilité de certaines technologies et plates-formes de distribution peut également jouer un rôle dans le niveau d'accès non autorisé et de piratage rencontré. Sur les marchés où la concurrence entre les plates-formes à péage et gratuites est saine et qui sont desservis par de multiples opérateurs, les prix au consommateur tendront à rester à des niveaux raisonnables, ce qui permet à une grande partie des consommateurs d'accéder à des services légaux. C'est ainsi par exemple qu'au Royaume-Uni, plusieurs services légaux sont à la disposition des consommateurs pour qu'ils puissent accéder à leur contenu et le visualiser, que ce soit gratuitement ou sur paiement. Des

services comme iPlayer de la BBC (contenu de rattrapage gratuit des chaînes de radio et de télévision du radiodiffuseur public), qui sont maintenant groupés avec des consoles de jeux et téléphones mobiles de pointe sont des exemples de la manière dont la disponibilité de contenu sur de multiples plates-formes pourrait aider à orienter les consommateurs vers un contenu légalement disponible. Néanmoins, en l'absence de ces conditions commerciales, le piratage peut proliférer du fait de l'incapacité des consommateurs d'accéder au contenu à un prix raisonnable. De même, la disponibilité illimitée de services de téléchargement légaux en ligne (comme iTunes ou des équivalents locaux) sur des marchés relativement bien connectés à l'Internet ou à venir peut aussi se solder par une augmentation du nombre des cas de piratage en ligne, les consommateurs devant recourir à des sources illégales pour obtenir leur contenu. De plus, compte tenu de la prolifération du nombre des dispositifs disponibles, les consommateurs donnent une grande valeur à la portabilité de leur contenu tandis que l'indisponibilité de contenu légal dans des formats compatibles avec des dispositifs ou plates-formes encourage les consommateurs à se tourner vers d'autres sources (souvent illégales).

BARRIÈRES À L'ACCÈS – UNE VUE D'ENSEMBLE RÉGIONALE

Amérique du Nord

Tableau 13. Barrières à l'accès – Résumé

| |
|---|
| <p>La concurrence entre les plates-formes est minimale, chaque zone étant desservie par un ou deux grands opérateurs. Les coûts d'accès au service (TV et large bande) sont élevés par rapport à l'Europe.</p> <p>Les coûts du contenu sont une barrière importante, le contenu premium étant de 93 à 105% plus cher que la télévision à péage basique.</p> <p>L'inégalité des revenus est prononcée aux États-Unis d'Amérique encore que beaucoup moins qu'au Canada et il en résulte que des segments de la population sont dans l'incapacité d'accéder aux contenus et services premium.</p> <p>Le modèle d'entreprise repose sur l'exclusivité du contenu – minimum d'émissions gratuites qui diffusent des contenus d'intérêt national/sportifs.</p> <p>Le contenu premium est dans les mains d'opérateurs de chaînes qui les diffusent sur tous les grands services/plates-formes de télévision à péage, ce qui signifie que la disponibilité physique limitée n'est pas une préoccupation.</p> <p>L'US Rose Bowl passera à compter de 2011 de la radiodiffusion gratuite à la télévision à péage, ce qui pourrait exclure ou toucher 14% des ménages américains possédant la télévision mais sans accès à des services payants.</p> <p>L'immédiateté et la portabilité sont des questions cruciales pour les consommateurs sur les marchés développés.</p> <p>Un large éventail de plates-formes et de formats sont disponibles qui offrent aux consommateurs un vaste choix à des prix multiples.</p> <p>Distribution en ligne du contenu par les radiodiffuseurs (Fox, NBC, ABC) – Hulu, TV Everywhere (Comcast, Time Warner) montrent la voie en offrant aux consommateurs un contenu au moyen de supports de leur choix et restituant aux fournisseurs de services légitimes les recettes publicitaires.</p> <p>La faible disponibilité de programmes ethniques diffusés par les grands opérateurs est citée comme une cause de la prolifération de chaînes gratuites par satellite (États-Unis d'Amérique) et l'accès extraterritorial (Canada).</p> <p>Des règlements stricts (le DMCA aux États-Unis d'Amérique) permettent aux titulaires de droits/radiodiffuseurs de poursuivre les auteurs d'atteintes hors ligne et en ligne.</p> <p>Des lois similaires sur le piratage en ligne font défaut au Canada.</p> |
|---|

181. De loin un des marchés de production, de consommation et d'exportation les plus vastes du monde de produits grand public protégé par le droit d'auteur et malgré la présence d'une série complexe de règles dont l'objet est de combattre à tous les niveaux l'accès non autorisé aux signaux et le piratage, les États-Unis d'Amérique ont dû faire face à un accès non autorisé significatif sur leur propre territoire.

182. On a souvent considéré le coût d'accès aux services de télévision comme l'une des principales barrières à la consommation de services de radiodiffusion légaux et comme l'une des raisons fondamentales pour lesquelles les consommateurs ont recours à l'accès non autorisé aux signaux radiodiffusés et au piratage de droits d'auteur, en particulier dans les régions en développement et sous-développées du monde. Un examen des principaux marchés d'Amérique du Nord révèle que le prix des services canadiens et américains de télévision à péage s'inscrit dans des fourchettes assez semblables, de 0,5 à 2% du PIB mensuel par habitant pour l'accès basique à la télévision à péage et de 2 à 3% pour le contenu premium. Ce sont les coûts additionnels encourus pour l'achat d'un contenu premium qui sont les plus élevés aux États-Unis d'Amérique, le contenu premium étant 105% plus élevé que les services basiques contre 93% au Canada⁶³.

183. L'inégalité dans la répartition des revenus peut également jouer un rôle important dans le recours aux services légaux lorsqu'on les compare aux prix d'accès en vigueur. Cette inégalité est la plus prononcée aux États-Unis d'Amérique avec des coefficients GINI de 41, alors qu'au Canada elle est nettement plus basse (33), montrant que de larges segments de la population sont exclus du partage des avantages de la disponibilité de contenus et de programmes, ce qui les oblige à chercher ailleurs pour trouver des sources moins chères et souvent illégales en vue de satisfaire à leurs besoins récréatifs⁶⁴.

184. L'exclusivité du contenu représente une grande partie du modèle d'entreprise de la radiodiffusion, les titulaires de droits mettant souvent aux enchères des droits sur le contenu clé (sports, films, émissions de télévision haut de gamme, etc.) aux radiodiffuseurs ou plates-formes de télévision à péage sur une base d'exclusivité. En Amérique du Nord, les droits de contenu sont en général achetés dans des conditions d'exclusivité par des radiodiffuseurs et des opérateurs de chaînes, qui distribuent ensuite leurs chaînes par le biais de plates-formes de télévision à péage. Des droits sont également achetés par des fournisseurs de télévision à péage, cas dans lequel le contenu demeurera l'exclusivité de ces fournisseurs; en Amérique du Nord par contre, cela est inhabituel, les contenus premium comme les sports et les films étant distribués de manière quasiment égale entre toutes les grandes plates-formes et tous les grands opérateurs de télévision à péage. Toutefois, l'exclusivité du contenu reste sous la forme d'un accès qui n'est pas gratuit – obligeant les consommateurs à payer l'accès aux services câblés ou satellites pour les sports (NFL, NBA) et les films. La concurrence entre les plates-formes en Amérique du Nord (Canada, États-Unis d'Amérique) est aussi quelque peu limitée, chaque zone étant desservie uniquement par un câblo-opérateur et deux opérateurs satellites – malgré la prédominance de plusieurs grands réseaux câblés dans le pays. Cela a contribué à des coûts d'accès élevés pour les consommateurs, obligeant les consommateurs qui ne peuvent pas payer ou qui ne sont pas disposés à le faire à chercher des services illégaux pour obtenir un accès moins cher.

185. À la différence d'autres régions, les marchés nord-américains ne souffrent pas beaucoup de l'indisponibilité de contenu, de plates-formes de distribution ou de technologies. En revanche, une grande partie des contenus a pour origine les États-Unis d'Amérique qui les exportent aussi. Le Canada, du fait de sa proximité géographique et de sa population essentiellement anglophone, a lui également un accès quasiment simultané aux contenus et chaînes américains, aidant à neutraliser l'impact du fenêtrage, un phénomène couramment vu sur d'autres marchés.

⁶³ Comparaison de la tarification des opérateurs. Le contenu disponible dans divers services ne peut pas être directement comparable bien que les services premium/haut de gamme comprennent dans chaque cas des chaînes de sports et de films.

⁶⁴ Égalité de la répartition des revenus déterminée à l'aide du coefficient de GINI. Données du PNUD (2009) : Rapport mondial du PNUD sur le développement humain 2009

De même, il y a plusieurs sources en ligne légales disponibles en Amérique du Nord qui fournissent un contenu à la fois gratuit et payant. En sont des exemples notables iTunes, Netflix et Hulu – le service en ligne gratuit mis en place par les radiodiffuseurs NBC, Fox et ABC – qui placent gratuitement une grande partie de leur contenu en ligne quelques heures après sa diffusion. Cela a contribué à neutraliser quelques-uns des effets causés par le partage illégal de fichiers en ligne en ramenant les utilisateurs vers les sites Internet du propriétaire du contenu où ils fournissent gratuitement le contenu reposant sur la publicité. Cela n'a cependant pas toujours été le cas car l'une des raisons de la prolifération du marché gris au Canada où des services satellites américains étaient utilisés dans le pays était l'indisponibilité de programmes ethniques au Canada par des plates-formes gratuites ou de télévision à péage⁶⁵.

186. Bien qu'on ne puisse pas dire que la disponibilité de technologies ait eu un effet positif sur les taux de piratage, la disponibilité de multiples plates-formes et de technologie, garantissant aux consommateurs l'accès à un vaste éventail de programmes dans différents formats de fichier, aidera à convertir plusieurs consommateurs qui, précédemment, visualisaient un contenu illégal hors ligne ou en ligne, à des sources légales. L'immédiateté et la portabilité sont souvent des questions clés pour les consommateurs sur les marchés développés et la disponibilité de contenu aux prix appropriés pour répondre à ces besoins contribuera pour beaucoup à empêcher les consommateurs légaux de se tourner vers des sources illégales.

187. Toutefois, un des facteurs qui ont un effet sur l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion et le piratage tant aux États-Unis d'Amérique qu'au Canada est la multitude de fuseaux horaires dans ces pays, ce qui a souvent pour cause un retard significatif entre la diffusion des mêmes programmes dans des différents fuseaux horaires. Par conséquent, les programmes diffusés dans une zone trouvent souvent leur chemin dans les réseaux de partage de fichiers avant la diffusion de l'émission dans d'autres fuseaux horaires des États-Unis d'Amérique et du Canada, ayant un effet potentiel sur le nombre de téléspectateurs et les recettes publicitaires des radiodiffuseurs dans ces fuseaux. Les radiodiffuseurs et opérateurs de chaînes américains sont connus pour annuler fréquemment au milieu de la saison des émissions ou des programmes en cas de faibles notations – et un accès non autorisé constant aux signaux et le piratage peuvent avoir un impact sur les notations d'une émission –, ce qui risque de mettre fin à leur diffusion. Par conséquent, les emplois d'acteurs et de membres de l'équipe ainsi que d'autres personnes associées à ces émissions peuvent être en danger. L'indisponibilité de programmes en langues ethniques, à l'exception des opérateurs de télévision à péage ou de chaînes gratuites par satellite, est également sans doute un facteur qui contribue à l'accès non autorisé bien qu'il n'y ait guère de preuves publiées pour le confirmer.

188. Cette étude révèle que, à la différence de l'Europe où la directive de la Commission européenne sur les événements énumérés a permis que des programmes d'intérêt national soient disponibles pour la majeure partie de la population au moyen de plates-formes gratuites, aucun des pays de l'Amérique du Nord n'a une politique semblable en place – ce qui montre que même les programmes d'intérêt national peuvent être achetés sur une base exclusive par les chaînes et opérateurs de télévision à péage. Le Rose Bowl – un championnat populaire de football américain – sera diffusé exclusivement sur ESPN (une chaîne de télévision à péage) à compter de 2011, l'ayant été jusque-là sur la chaîne gratuite Fox. On estime que 100 millions de ménages environ auront accès à la chaîne d'ici à 2011 – montrant que quelque 6% des ménages américains ayant la télévision à péage et 14% des ménages américains ayant la télévision ne

⁶⁵ Gregory Taylor (2006) : "Grey to Black – Satellite Piracy in Canada"

pourront donc pas regarder les programmes et qu'ils devront se tourner vers d'autres sources⁶⁶. De même, les droits de télévision des rencontres de la NBA – qui depuis toujours ont été diffusées par des chaînes gratuites – ont été partagés entre ABC et ESPN pour les saisons 2007 et 2008. Bien qu'il y ait des données spécifiques indiquant si l'indisponibilité de programmes d'intérêt national sur des chaînes gratuites est ou non un facteur qui favorise l'accès non autorisé et le piratage, il est juste de dire que l'exclusion de vastes segments de la population des programmes d'intérêt national peut invariablement avoir pour résultat qu'un certain nombre de personnes se tournera ailleurs vers des sources moins chères et illégales du même contenu. Et avec l'avènement des logiciels et sites illégaux de diffusion en flux continu reposant sur le P2P, qui se spécialisent surtout dans les rencontres sportives, l'indisponibilité de ce contenu sur les chaînes et plates-formes gratuites peut être considérée comme un facteur contribuant à leur utilisation.

189. La présence du DMCA (Digital Millennium Copyright Act) – une mise en œuvre du Traité de 1996 de l'OMPI sur le droit d'auteur – aux États-Unis d'Amérique a permis aux titulaires de droits et autres parties prenantes dans le pays d'adopter un approche quelque peu plus stricte en matière d'atteinte au droit d'auteur, en particulier pour ce qui est du piratage en ligne. Le DMCA comprend une clause appelée "notification et retrait" en vertu de laquelle les fournisseurs de services en ligne, y compris les fournisseurs de services en ligne hébergeant un produit non autorisé par le droit d'auteur, peuvent recevoir une notification de retrait du matériel auquel atteinte a été portée. Le refus par les fournisseurs de services en ligne de retirer le contenu portant atteinte trouvé sur leurs sites/services et le retard mis à le faire peuvent avoir pour résultat un procès – comme dans le cas du procès en cours opposant YouTube à Viacom. Au Canada toutefois, les propositions de modifier les lois canadiennes sur le droit d'auteur pour les rendre conformes aux engagements de l'OMPI doivent encore être pleinement mises en œuvre, les projets de loi présentés au parlement canadien ayant été rejetés.

Amérique latine

Tableau 14. Barrières à l'accès – Résumé

| |
|--|
| <p>Des niveaux élevés d'inégalité des revenus – coefficients GINI de 48 à 58 – ce qui a eu pour résultat l'exclusion de vastes sections de la population de l'accès à la télévision à péage.</p> <p>Faibles taux de pénétration de la télévision à péage – attribuables à des taxes d'accès élevées.</p> <p>Taxes d'accès comparables à celles de l'Europe et de l'Amérique du Nord mais plus élevées lorsqu'on les compare au PIB mensuel par habitant de quatre des 10 pays les plus chers étudiés pour l'accès à la télévision à péage qui se trouvent en Amérique latine.</p> <p>Les coûts uniques encourus (installation/matériel) sont significatifs pour les consommateurs, à hauteur de 10 à 50% du PIB mensuel par habitant.</p> <p>Les plates-formes se livrent concurrence mais celle-ci est actuellement faible, le câble étant la principale forme de distribution. La TVIP en est toujours à ses débuts, bloquée dans bon nombre de pays par les règlements.</p> <p>Un taux de pénétration en ligne et à large bande se soldant par une disponibilité minimale de services en ligne légaux – limités aux pays les plus avancés comme le Brésil – a obligé les consommateurs à chercher d'autres sources illicites de contenu.</p> <p>Le contenu d'intérêt national est disponible par le biais de la télévision gratuite dans quelques pays, réduisant les incitations à l'accès non autorisé sur ces marchés.</p> |
|--|

⁶⁶ Ce calcul a été effectué à des fins d'illustration uniquement et ne prend pas en considération la question de savoir si tous ces ménages exclus s'intéressent ou non aux programmes ou s'ils chercheront à les regarder même s'ils étaient disponibles sur une chaîne de réception libre en clair.

Des changements importants sont intervenus ces derniers temps dans la disponibilité de contenus premium en Argentine, les principales rencontres de la ligue de football étant aujourd'hui disponibles avec la télévision gratuite après l'intervention des autorités. Les rencontres de la ligue brésilienne sont également disponibles sur les chaînes gratuites.

190. Le faible taux de pénétration de la télévision à péage en Amérique latine est attribuable à de nombreux facteurs. Toutefois, les coûts d'accès aux contenus basiques et premium peuvent être considérés comme la principale barrière à l'adoption de services payants sur le continent.

191. Les prix d'accès aux services basiques varient entre 10 et 20 euros et sont comparables à ceux en vigueur sur les marchés des pays développés du monde comme Singapour, la Suède et le Royaume-Uni (~15 à 20 euros). Les services premium (y compris les sports et les films) coûtent entre 15 (Guatemala) et 77 euros (Brésil). Lorsqu'on le compare en pourcentage du PIB mensuel par habitant, l'accès aux services basiques va de 3% (Chili) à 11% (Guatemala), les services premium étant nettement plus chers – variant entre 5% (Chili) à 24% (Bolivie) (Appendice, figures 9 et 10). Les coûts marginaux de l'accès aux services premium (en sus des coûts de l'accès aux services basiques) vont de 88 à 166%. De même, les taxes uniques payées pour l'achat de matériel et les coûts d'installation sont sensiblement plus élevées, allant de 10 à 50% du PIB mensuel par habitant. Malgré l'introduction de services prépayés assortis de coûts d'accès aux services basiques plus bas que perçoivent les opérateurs latino-américains DTH, les coûts uniques élevés du matériel au moyen de l'achat de décodeurs et de récepteurs signifient que ce service demeure hors de portée de quelques sections de la population. En conséquence, les coûts d'accès à la télévision à péage dans la région restent quelques-uns des plus élevés, quatre des 10 pays les plus chers (pour les services basiques et premium) du monde se trouvant en Amérique latine.

192. L'inégalité des revenus en Amérique latine est aussi extrêmement élevée, allant de 48 (Mexique) à 58 (Bolivie), ce qui montre que de larges sections de la population pourraient éventuellement être exclues de même l'accès aux services basiques de télévision à péage et les oblige à regarder ailleurs pour obtenir des sources moins chères et souvent illégales afin de satisfaire à leurs besoins récréatifs. C'est ainsi par exemple que plusieurs ménages ayant accès légalement à la télévision à péage se sont tournés vers des services de télévision câblée illégaux et moins chers après la récession et, ultérieurement, un taux de chômage élevé en 2000-2001, rendant les services de télévision à péage inabordable pour de larges sections de la population.

193. L'Amérique latine est l'hôte d'une industrie très variée de la radiodiffusion, avec de nombreux radiodiffuseurs publics et privés (gratuits et payants) dans la plupart des pays et avec une vaste gamme de contenus à la disposition des consommateurs. La vente de droits de contenu en Amérique latine est dans une large mesure une vente exclusive conforme aux modèles et pratiques d'entreprise en vigueur ailleurs dans le monde. En raison directement de la concentration des médias dans la région, les principaux droits des contenus sportifs et autres sont détenus par une poignée de radiodiffuseurs de télévision à péage et d'opérateurs de plates-formes ayant des liens les uns avec les autres et une présence des médias et latino-américaine. Cependant, dans des pays comme le Brésil où il y a un solide réseau commercial gratuit, des parties de quelques importants droits sportifs (ligue de football brésilienne, Jeux olympiques, formule F1) sont détenues par ces chaînes gratuites, garantissant que la majeure partie de la population a un accès libre. Ceci étant, d'autres contenus sont détenus sur une base d'exclusivité par des opérateurs de chaînes de télévision à péage, l'accès étant limité par le biais d'abonnements à la télévision à péage. En Argentine, bien que les principaux droits sur les rencontres sportives comme la ligue de football argentine aient depuis toujours été détenus par les chaînes de télévision à péage du pays (TyC) et des opérateurs de plate-forme (Grupo Clarin), après une récente intervention de l'État, des contrats fournissant des droits exclusifs aux chaînes de télévision à péage ont été annulés et transférés à la SNMP, une entreprise d'État, et tout porte à croire que les rencontres de la ligue seront maintenant

disponibles sur la télévision gratuite – élargissant considérablement la portée de ces contenus à 35% des ménages possédant la télévision qui n'ont pas accès à des services de télévision à péage.

194. À première vue, il semble y avoir une concurrence suffisante entre les fournisseurs de contenu et les opérateurs/plates-formes de distribution, ce qui montre que les consommateurs sur les marchés latino-américains les plus grands ont un choix de services et de prix. Les seules exceptions concernent les services TVIP. Les règles de concurrence dans quelques pays d'Amérique latine empêchent actuellement les opérateurs de télécommunications de fournir des services de télévision linéaires par le biais de leurs réseaux. Ces opérateurs ont par conséquent dû se lancer dans le commerce satellite à péage. Malgré la présence de plusieurs opérateurs et plates-formes de télévision à péage, une grande concurrence entre services est limitée à des marchés latino-américains plus larges (Argentine, Brésil, Chili) et, même sur ces marchés, la télévision par câble occupe une place prédominante et absorbe la plupart des abonnements de télévision à péage. La concurrence entre plates-formes sur d'autres marchés latino-américains semble assez limitée, de nombreuses villes et régions de deuxième ordre étant desservies par un ou deux seulement câblo-opérateurs ou par un opérateur DTH. Par conséquent, l'impact de la concurrence (lorsqu'elle existe) sur les prix au consommateur est actuellement minime.

195. La disponibilité et l'éventail des services légaux de distribution de contenu radiodiffusé en ligne (comme iTunes ou Hulu) en Amérique latine sont actuellement inférieurs à ce qu'ils sont en Europe et en Amérique du Nord. Le nombre limité d'options légales qui existent se trouve principalement sur les trois grands marchés en ligne (Argentine, Brésil, Chili) bien qu'il y ait quelques services en ligne latino-américains. Au Brésil, la chaîne commerciale gratuite TV Globo offre une gamme de contenus et de clips de version longue via son site Internet. De même, le contenu de version longue du radiodiffuseur Fox est disponible à l'échelle latino-américaine (en espagnol et en portugais) via son service Mundofox qui a été lancé en 2009 – et il offre des émissions à succès comme les Simpsons, 24 et Bones notamment. Bien qu'un petit nombre de services de télévision à péage en ligne et de téléchargement de films soit disponible (Netmovies Live, Jump TV Latino), le choix des contenus par la biais de ces services est limité et des restrictions en matière d'accès en fonction de la région où réside l'utilisateur (blocage par géolocalisation). Par exemple, Jump TV Latino offre certes plusieurs chaînes latino-américaines mais a utilisé des logiciels de géolocalisation pour bloquer ses contenus/chaînes dans bon nombre de parties du continent⁶⁷ cependant que les services Netmovies Live semblent être actuellement disponibles au Brésil uniquement.

196. Une des principales raisons de la disponibilité limitée de services légaux en ligne a été les faibles taux de pénétration de la large bande dans les pays. Toutefois, compte tenu d'une pénétration en expansion, la disponibilité d'autres options juridiques et à des prix abordables est essentielle pour s'assurer que le piratage en ligne ne prenne pied dans la région. D'après des parties prenantes, l'Argentine, le Brésil et le Chili – trois des marchés en ligne les plus grands du continent – ont déjà commencé à voir le piratage en ligne croître au moyen de réseaux de partage de fichiers et de sites de diffusion en ligne. Cependant, du fait du faible taux de pénétration de l'Internet et de la largeur de bande très limitée, ce phénomène n'est pas encore devenu un phénomène de masse comme cela a été le cas en Amérique du Nord, en Europe et dans des parties de l'Asie.

⁶⁷ Jump TV Latino est un service de télévision en ligne payant, qui cible principalement la communauté hispanique aux États-Unis d'Amérique. Toutefois, quelques-unes de ses chaînes semblent être disponibles dans certaines parties de l'Amérique latine.

197. S'agissant de la réglementation, le manque de règlements régissant le piratage en ligne a été cité par les parties prenantes comme un motif de préoccupation dans les pays d'Amérique latine. Au Brésil, des affaires d'atteinte en ligne au droit d'auteur sont actuellement jugées au moyen de règlements et de précédents juridiques existants bien que le gouvernement débattre actuellement l'introduction de nouvelles lois. Des répondants du Brésil étaient d'avis que des précédents juridiques avaient certes été créés au tribunal pour les affaires de piratage en ligne mais que des règlements spécifiques étaient nécessaires.

198. Dans de nombreux pays latino-américains, malgré les nombreuses descentes de police ciblant la vente de produits physiques piratés, le marché de ces produits continue de prospérer. L'application des règlements et des peines carcérales insuffisantes infligées à des auteurs récidivistes d'atteinte au droit d'auteur ont été mentionnées comme la cause de l'augmentation des activités d'accès non autorisé et de piratage sur bon nombre de ces marchés. D'autres parties prenantes ont estimé que cela serait imputable à un manque général de sensibilisation des consommateurs et des parties prenantes (opérateurs de télévision à péage, distributeurs, etc.) aux lois sur le droit d'auteur et aux utilisations légales des contenus et des programmes.

Asie

Tableau 15. Barrières à l'accès – Résumé

| |
|---|
| <p>Les coûts d'accès (basiques et premium) varient beaucoup d'un pays à l'autre – allant de 10 à 15% du PIB par habitant.</p> <p>Les taxes uniques (matériel, installation) sont en général faibles mais élevées sur certains marchés comme aux Philippines. La prédominance du câble analogique aide les abonnés à accéder aux services basiques de télévision à péage sans devoir initialement effectuer de gros investissements.</p> <p>Considérable est l'inégalité des revenus dans la plupart des pays – des niveaux élevés de pauvreté empêchent un grand nombre de ménages d'accéder à des services même basiques.</p> <p>Bien que plus bas que dans d'autres régions, les coûts d'accès demeurent une barrière à cause de l'inégalité des revenus.</p> <p>L'exclusivité du contenu est présente sur tous les marchés sauf quelques-uns, l'Inde en étant la principale exception. Les règlements de l'État empêchent les plates-formes d'avoir des contenus ou chaînes exclusifs, obligeant les opérateurs à faire la concurrence en matière de prix et de services à valeur ajoutée.</p> <p>La concurrence sur les marchés est saine mais certains marchés (Chine, Viet Nam) réglementent la disponibilité des plates-formes et des contenus (interdiction de la propriété privée de satellite), obligeant les consommateurs à consommer un contenu émanant de sources illicites.</p> <p>La disponibilité de services légaux en ligne est limitée à quelques marchés comme le Japon et la Corée du Sud – elle continue de faire défaut dans des pays comme la Chine, raison pour laquelle les consommateurs cherchent ailleurs pour trouver des contenus ou programmes.</p> <p>Les règlements qui régissent le piratage des signaux radiodiffusés et en ligne ainsi que leur application sont souvent considérés comme insuffisants et de nombreux pays ont plus d'abonnés à la télévision à péage illégaux que légaux.</p> <p>L'état d'esprit du consommateur et le manque de connaissances des lois sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle ont en partie responsables de niveaux de piratage élevés.</p> |
|---|

199. Les coûts d'accès aux services de télévision en Asie varient considérablement – de 1 euro/mois (Inde et Chine) à 45 euros (Hong Kong) – et ils reposent quelque peu sur les degrés de développement économique et technologique ainsi que sur le PIB moyen par habitant. Les coûts d'accès basique à la télévision à péage en Inde et en Chine sont parmi les plus bas de la région – de 1 à 2 euros, les services premium (y compris les films et les sports) variant entre 6 et 15 euros. En revanche, les coûts des services de télévision à péage aux Philippines sont beaucoup plus élevés que dans d'autres économies similaires de la région, l'accès basique coûtant de 4 à 6 euros et les services premium de 10 à 15 euros. Les prix de l'accès aux

services basiques et premium au Japon (25 euros/60 euros) et à Singapour (15 euros/50 euros) sont semblables bien que cet accès à Hong Kong soit plus cher, les services variant de 45 à 130 euros.

200. Bien que les coûts des services entre les différents pays de la région semblent s'inscrire dans une large fourchette, il y a plusieurs similitudes lorsque les prix d'accès sont examinés en pourcentage du PIB mensuel par habitant. Les marchés développés dans la région affichent tous des prix d'accès basique relativement bas en pourcentage du PIB mensuel par habitant – le plus bas étant Singapour (0,7%) et le plus élevé Hong Kong (2,6%). Les services premium d'autre part vont de 2,5% (Japon, Singapour) à environ 8% (Hong Kong, Chine). Les coûts du matériel et d'installation – en général une taxe unique à payer lorsqu'un consommateur signe un contrat de télévision à péage – s'élèvent en moyenne à de 1 à 3% du PIB mensuel par habitant (Appendice de la figure 11). Dans les régions en développement par contre, les coûts d'accès aux services basiques et premium représentent un beaucoup plus grand pourcentage du PIB mensuel par habitant (de 4 à 6% (services basiques) à de 10 à 15% (services premium)) tandis que les coûts du matériel peuvent atteindre pas moins de 80% du PIB mensuel par habitant (Philippines), ce qui rend pour certaines sections de la population financièrement inabordable l'investissement initial dans l'accès à la télévision à péage. En outre, la distribution des revenus dans ces pays en développement de la région est elle aussi très inégale – les coefficients GINI allant de 35 à 45. Dans les pays développés, cette distribution est moins inégale, le Japon venant en tête (25). Singapour et Hong Kong font exception, ces deux pays connaissant une inégalité des revenus inhabituellement élevée (43, 42). Une étude de sites Internet et forums en ligne qui discutent le prix des contenus à Hong Kong a souvent mis en relief les prix élevés du contenu premium qui constituent une des raisons de l'accès des consommateurs aux signaux non autorisés. Les parties prenantes étaient également d'avis que le coût modéré d'accès aux services de télévision à péage était une des principales raisons pour lesquelles le piratage individuel des signaux de radiodiffusion était bas dans des pays comme l'Inde, Taiwan et le Viet Nam. Au Japon et en Corée du Sud, l'accès aux connexions large bande à grande vitesse et le niveau des connaissances technologiques relativement avancé de leurs habitants les ont rendus davantage conscients de la disponibilité de contenus partout dans le monde mais aussi des technologies (légales comme illégales) à leur disposition pour accéder à ces contenus.

201. La réglementation en matière d'exclusivité et de concurrence des contenus est dans la région Asie-Pacifique similaire à ce qu'elle est dans d'autres régions comme l'Europe et l'Amérique du Nord. Les principales exceptions sont l'Inde et la Chine. Bien que les chaînes et radiodiffuseurs de télévision à péage en Inde soient autorisés à posséder des droits exclusifs sur le contenu, les règlements locaux interdisent actuellement aux chaînes d'être exclusifs sur une ou des plates-formes ou sur un ou des opérateurs de plates-formes. En conséquence, la différenciation en fonction de la disponibilité du contenu est extrêmement limitée en Inde, maintenant les prix au consommateur dans une large mesure similaires dans les régions et les plates-formes. Les prix au consommateur du câble analogique – la principale plate-forme de télévision à péage – sont également réglementés par le régulateur, ce qui garantit que les prix au consommateur seront relativement stables et abordables. Malheureusement et malgré ce qui précède, l'accès non autorisé et le piratage se poursuivent encore qu'il convienne de noter que l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion en Inde est en grande partie imputable à la vaste sous-déclaration par les opérateurs de télévision par câble analogique et que le piratage au niveau du consommateur est en général limité. Il en va de même au Pakistan, aux Philippines et en Thaïlande où il y a un grand nombre de réseaux câblés non autorisés qui distribuent illégalement des signaux. Dans tous ces pays, le nombre des abonnés illégaux dépasse de loin celui des abonnés légaux pris en compte par les réseaux de télévision à péage.

202. L'accès aux signaux de radiodiffusion par satellite d'autres territoires ou pays (gratuits ou à péage) est considéré comme illégal dans quelques pays de la région Asie-Pacifique (Australie, Chine, Inde) tandis que, dans d'autres, il est légal pour les consommateurs de visualiser le contenu émanant de ces signaux satellites mais il est interdit de rendre ces services disponibles sur une base commerciale (Hong Kong, Indonésie, Macao, Philippines et Thaïlande).

203. En Chine, les règlements relatifs à la disponibilité de contenus et de plates-formes de favorisent pas actuellement les titulaires de droits et les résultats de la Chine dans le domaine des règlements antipiratage et de leur application sont loin d'être adéquats. La distribution des contenus en Chine est pour le moment limitée au câble et à l'TVIP tandis que la distribution par satellite est interdite. En fait, la propriété privée de récepteurs satellites et de décodeurs est interdite par les règlements en vigueur. Bien que les prix d'accès aux services soient relativement bas, l'accès à la télévision à péage est limité dans de nombreuses régions ou elle n'est souvent pas disponible en raison de l'absence d'une infrastructure câblée ou TVIP. Dans ces cas-là, la télévision par satellite serait une méthode efficace de distribution des contenus et elle aiderait à réduire au minimum la "fracture de programmation" causée par la indisponibilité de services. On estime cependant que, malgré cette loi, près de 10 millions de récepteurs satellites sont utilisés dans le sud de la Chine – appareils qui captent des signaux non autorisés de Hong Kong et Taiwan, territoires voisins.

204. La disponibilité des contenus en Chine est elle aussi sévèrement limitée, toutes les formes de média devant recevoir l'autorisation préalable des autorités avant d'être distribuées, une procédure onéreuse qui a été accusée d'être responsable de l'augmentation de l'accès non autorisé et du piratage puisque la plupart des contenus étrangers tardent beaucoup à devenir disponibles et, lorsqu'ils le deviennent, des copies piratées (physiques et en ligne) ont déjà inondé le marché. La majeure partie des contenus et programmes en langues étrangères sont interdits dans le pays, ce qui oblige les consommateurs à accéder au contenu en ligne par le biais de son vaste nombre de services illégaux ou à acheter des copies physiques piratées. Bien qu'elle ait en principe adopté les traités Internet de l'OMPI, la Chine ne les a pas encore appliqués et le piratage en ligne se poursuit en grande partie de manière incontrôlée. La principale exception est le piratage des jeux en ligne. Ces derniers mois, la Chine a commencé à lutter contre les serveurs illégaux de jeux en ligne pour protéger son industrie de jeux en ligne en expansion.

205. Comme dans le cas de la Chine, Singapour et le Viet Nam interdisent également la propriété privée de récepteurs et matériels satellites et ce, afin d'exercer un contrôle rigoureux sur le contenu diffusé dans ces pays. Au Viet Nam, près de 100 000 récepteurs satellites illégaux seraient utilisés dans le nord, c'est-à-dire dans les régions limitrophes à la Chine au travers desquelles des décodeurs et autres matériels sont illégalement importés⁶⁸.

206. Un système réglementaire insuffisant des atteintes portées au droit d'auteur ou l'absence de mesures d'application des lois contribue également aux niveaux d'accès non autorisé et de piratage. La plupart des pays en développement de la région sont considérés par l'IIPA et la CASBAA comme des pays qui soit ont des politiques de droit d'auteur insuffisantes soit appliquent sans véritable rigueur (et, dans quelques cas, sans aucune rigueur) les règlements. Les marchés clés qui ont été mentionnés sont la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan et les Philippines. Bien que les règlements qui régissent le piratage soient relativement robustes dans les pays développés, les lois qui régissent le piratage en ligne demeurent un motif de préoccupation pour les titulaires de droits. La méthode des trois coups qu'utilise la Corée du Sud

⁶⁸ CASBAA (2009)

pour lutter contre les atteintes au droit d'auteur en ligne a été considérée par bon nombre des parties prenantes comme un pas dans la bonne direction. La Cour suprême australienne est actuellement saisie d'une affaire qui oppose l'AFACT (une organisation de titulaires de droits australiens) à l'iiNet (un fournisseur de services Internet) pour déterminer si les fournisseur de services Internet ont juridiquement l'obligation de contrôler les activités des utilisateurs sur leurs réseaux. Une décision est attendue en novembre 2009 et elle pourrait bien créer un précédent pour les lois australiennes sur le droit d'auteur.

207. Bien qu'il y ait dans la plupart des pays de la région Asie-Pacifique une saine concurrence entre les plates-formes de distribution traditionnelles, l'éventail des services disponibles qui permettent aux consommateurs d'utiliser des services soit au moyen de dispositifs portables soit en les autorisant à accéder au contenu visé au moment et à l'endroit souhaités est, à la différence de ce qu'il est aux États-Unis d'Amérique ou en Europe, relativement limité. Les technologies de distribution déjà disponibles aux États-Unis et en Europe commencent à émerger dans la région mais leur disponibilité est actuellement limitée aux marchés développés comme le Japon et la Corée du Sud. Les marchés japonais et sud-coréen sont connus pour leur adoption rapide de nouvelles technologies et de nouveaux services et, comme tels, ont été en avance sur le reste de la région lorsqu'il s'agit de la disponibilité de technologies et de contenus. Au Japon, AcTVila – une coentreprise créée par Sony, Matsushita, Sharp, Hitachi et Toshiba, toutes de grandes entreprises de technologie – a vu le lancement d'une série d'appareils de télévision à large bande au moyen desquels les utilisateurs peuvent accéder non seulement à des films et émissions de télévision mais également à d'autres contenus comme les nouvelles, les conditions météorologiques et les jeux notamment. Le service AcTVila offre aussi un téléchargement à haute définition. De même, le service vidéo Fujisoft offre maintenant des services de téléchargement à l'aide de la console des jeux Wii – similaires aux services qu'offrent le Sony's PS3 et la Xbox 360 de Microsoft sur d'autres marchés que ceux de l'Europe et des États-Unis d'Amérique. Quelques services de rattrapage du contenu radiodiffusé sont également disponibles sur ces marchés comme ils le sont à Hong Kong (TVB), en Nouvelle-Zélande (TVNZ) et en Australie (iView). Toutefois, sur les marchés en développement, les services légaux de rattrapage et de téléchargement en ligne sont en grande partie inexistantes ou au stade d'expérimentation. Cette indisponibilité de services pourrait être attribuée à non seulement aux taux de pénétration et aux vitesses de la large bande plus bas, qui sont essentiels pour le succès des services de contenu en ligne sur un marché de masse, mais aussi à l'utilisation généralisée des réseaux analogiques de télévision à péage. Toutefois, comme on l'a mentionné précédemment, malgré le taux de pénétration plus bas de la large bande, il y a sans aucun doute une demande pour de tels services sur bon nombre de ces marchés, en particulier parmi les personnes les plus nanties de la population et on peut dire que la indisponibilité ou la disponibilité tardive de ces services et du contenu est l'une des causes de la prolifération du piratage en ligne.

Europe (Europe occidentale et Europe centrale et orientale)

Tableau 16. Barrières à l'accès – Résumé

| |
|---|
| <p>Faibles niveaux d'inégalité des revenus en Europe occidentale et de l'Europe centrale et orientale – supérieurs aux niveaux moyens constatés au Royaume-Uni et en Russie. Niveau le plus bas en Scandinavie</p> <p>Coûts d'accès bas aux services basiques – un des plus bas dans le monde – principalement du fait de la fourniture à bas coût de services de télévision par câble, souvent par l'intermédiaire de conseils locaux/sociétés de logement (par exemple en Scandinavie et en Suisse).</p> <p>Services premium nettement plus chers – les coûts additionnels sont de 150 à 1500% plus élevés que les coûts d'accès basiques.</p> <p>Marché de la télévision mûr, avec une concurrence suffisante entre les plates-formes ou opérateurs bien que quelques marchés aient des opérateurs qui les dominent clairement (par exemple YouSee au Danemark, Cablecom en Suisse et Canal Digital en Scandinavie).</p> |
|---|

La disponibilité de plus en plus grande de services légaux en ligne, qui desservent répondent aux différents besoins des consommateurs, est en retard sur la disponibilité des services aux États-Unis d'Amérique mais elle ne cesse de progresser

Contenu premium disponible sur une base d'exclusivité – par opérateur/chaîne –, stimulant un accès non autorisé aux signaux.

Plusieurs pays de l'Europe occidentale ont des listes de programmes d'intérêt national qui sont diffusés à la télévision gratuite – veillant à ce que ces programmes n'excluent pas des sections de la population fondées sur la capacité/volonté de payer.

Malgré ces facteurs, le piratage ou l'accès non autorisé continue de prédominer – ce qui montre que l'état d'esprit et l'attitude des consommateurs à l'égard du droit d'auteur pourraient être une question fondamentale. La formation de groupe Pirate en Suède (ainsi appelé pour le site P2P de The Pirate Bay) et l'élection de membres de ce groupe au parlement de l'UE sont des signes de l'attitude des consommateurs.

208. Les marchés en Europe occidentale et des parties de l'Europe centrale et orientale sont des marchés pour beaucoup mûrs et peuvent être considérés comme les égaux de celui des États-Unis d'Amérique pour ce qui est de la disponibilité des services, des plates-formes de distribution et du contenu. La plupart des pays de l'Europe occidentale sont déjà en train d'éteindre les signaux terrestres analogiques pour les remplacer par la télévision terrestre numérique (DTT) et, dans de vastes parties de l'Europe centrale et orientale, le processus est en cours comme en atteste le lancement des services DTT.

209. Malgré les similitudes entre les États-Unis d'Amérique et l'Europe en matière de maturité des marchés, les coûts d'accès à la télévision à péage en Europe sont plus bas qu'aux États-Unis d'Amérique et de loin quelques-uns des plus bas dans le monde, en euros comme en pourcentage du PIB mensuel par habitant. Le coût de l'accès basique aux services de la télévision à péage varie entre 12 et 20 euros en Europe occidentale alors qu'il est nettement plus bas dans les pays de l'Europe centrale et orientale pour varier entre 2 et 10 euros. Des services premium comme les sports et les films sont cependant beaucoup plus élevés – les abonnés en Europe occidentale devant dépenser de 150 à 250% de plus que pour l'accès basique tandis que les coûts d'accès marginaux en Europe orientale peuvent varier entre 300 et 1300%. Aux États-Unis d'Amérique, le coût du contenu premium est d'environ 105% plus élevé que les services basiques alors qu'il est de 93% plus élevé au Canada.

210. Lorsqu'on les compare en pourcentage du PIB mensuel par habitant, les coûts de l'accès basique à la télévision à péage en Europe occidentale sont parmi quelques-uns des plus bas du monde – de 0,5 à 1,5% contre 1,5 à 3% pour les coûts premium. Bien que les coûts de l'accès basique en Europe tendent à être plus bas qu'aux États-Unis d'Amérique (1,6%), les services premium en Europe occidentale et aux États-Unis d'Amérique/sont en grande partie similaires. Dans les pays de l'Europe centrale et orientale comme la République tchèque, la Pologne et la Roumanie, les coûts de la télévision à péage basique sont du même ordre que ceux de l'Europe occidentale (0,5 à 1,5%) alors que ceux de l'accès aux services premium tendent à être nettement plus élevés, représentant de 3 à 10% du PIB mensuel par habitant.

211. La répartition des revenus en Europe occidentale (31) d'une part et en Europe centrale et orientale (33) de l'autre est dans une large mesure similaire. En Europe occidentale, ce sont le Royaume-Uni (36) et l'Italie (36) qui connaissent la plus grande inégalité des revenus, la Russie (39) et les Balkans (37) venant en tête des pays de l'Europe centrale et orientale. Par contre, ce sont les pays scandinaves (25) et les républiques tchèque et slovaque (25) qui ont l'inégalité des revenus la plus basse. Par conséquent, il est plus difficile de dégager des tendances claires et concluantes ou de faire un parallèle entre les niveaux élevés d'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion et les niveaux de revenu en Europe occidentale. Dans un tel scénario, il convient d'étudier l'état d'esprit du consommateur et son attitude à l'égard du piratage, de concert avec les systèmes juridiques ou réglementaires en place pour non seulement éduquer mais aussi pour accéder à des services piratés.

212. À l'heure actuelle, la quasi-totalité des pays européens ont en place toutes les plates-formes de distribution traditionnelles existantes comme le câble, le satellite, la DTT/terrestre et l'TVIP – à des degrés divers cependant – et il n'y a en place aucun règlement qui interdit l'exploitation d'une ou de plates-formes particulières (comme en Amérique latine). L'Europe occidentale est également un marché mûr pour ce qui est de la disponibilité de plates-formes de distribution et des flux de distribution de contenu comme des dispositifs récréatifs portables (iPod+iTunes) et des consoles de jeux à formats multiples (Xbox). Les fabricants de consoles Sony et Microsoft élargiront d'ici à la fin de 2009 (Sony) leurs services de stockage vidéo en ligne à la France, à l'Allemagne, à l'Espagne et au Royaume-Uni, le service de Microsoft devenant plus tard disponible dans 18 pays en Amérique du Nord, en Europe et dans la région Asie-Pacifique.

213. Une initiative paneuropéenne – Hybrid Broadcast Broadband TV (services hybrides large bande ou HbbTV) – élabore pour sa part une norme spécifique ouverte pour permettre aux radiodiffuseurs de fournir des caractéristiques de vidéo à la demande et interactives directement à l'écran de télévision. TF1, Canal+ et France Télévisions (France), les fabricants de matériel Philips et Sony et le fournisseur de satellites SES Astra sont tous actuellement des membres du projet HbbTV, d'autres allant s'y joindre dans les mois à venir. Les premiers décodeurs conformes au HbbTV sont censés sortir en Allemagne avant la fin de 2009. Ce projet est similaire à celui du projet britannique Canvas qui a l'intention de lancer d'ici à la fin de 2010 une plate-forme vidéo ouverte basée sur la Toile. Le service britannique a le soutien des radiodiffuseurs BBC, Five, ITV et Telco BT.

214. De même, les marchés des films et de la télévision en ligne en Europe occidentale sont plus mûrs qu'ailleurs, l'accès non autorisé et le piratage dans des parties de l'Europe orientale ont incité les propriétaires de contenu à adopter une approche plus prudente lorsqu'il s'agit de concéder sous licence leurs catalogues aux fins de leur distribution en ligne dans ces régions. Bon nombre de radiodiffuseurs ouest-européens distribuent aujourd'hui des émissions de rattrapage par le biais de leurs sites Internet, rendant normalement disponible le contenu entre 7 et 30 jours après la radiodiffusion. En France par exemple, près de 80% des programmes de M6 et Canal+'s sont disponibles au moyen de leurs services de rattrapage fondés sur la Toile tandis qu'au Royaume-Uni, la BBC, ITV et Channel 4 mettent également disponible en ligne une grande partie de leur contenu. Par conséquent, le visionnement de vidéos gratuit a représenté en 2008 au Royaume-Uni plus de 99% des tous les flux et téléchargements télévisés en ligne. Les modes de consommation sur d'autres marchés de l'Europe occidentale et en Amérique du Nord font état d'un biais similaire. Compte tenu de la disponibilité à grande échelle de contenu gratuit (légal et illégal) en ligne, la plupart des consommateurs éprouvent de la réticence à payer pour voir une vidéo sur l'ordinateur portable. Toutefois, la capacité de regarder des émissions avant transmission offre une plus grande valeur. Quelques radiodiffuseurs dont Five au Royaume-Uni et ProSiebenSat.1 en Allemagne fournissent maintenant en location certaines émissions en ligne pas moins d'une semaine avant leur transmission et ce, pour persuader les utilisateurs de payer une prime.

215. Quelques propriétaires de contenu élaborent cependant une approche plus radicale en matière de fenêtrage international. En Allemagne, Disney-ABC a signé avec Deutsche Telekom un accord pour distribuer les épisodes sous-titrés à la carte d'émissions comme Les disparus (Lost) et Beautés désespérées (Desperate Housewives) 24 heures à peine après leur diffusion aux États-Unis d'Amérique. Le radiodiffuseur français TF1 a conclu des accords similaires pour différentes séries télévisées américaines. En offrant des émissions dans ce créneau précoce, les fournisseurs de services et les propriétaires de contenu espèrent les uns comme les autres tirer parti de la demande des épisodes les plus récents de séries très connues tout en donnant une option juridique aux nombreux sites illégaux qui mettent à disposition des émissions en ligne dans ce créneau.

216. En Europe centrale et en Europe orientale, dans des pays comme la République tchèque, les chaînes nationales de radiodiffusion (CT24, CT Live) ont maintenant commencé à offrir un contenu en ligne direct et sous la forme d'archives bien que seul un contenu sélectionné soit placé en ligne. Des services similaires ont également fait leur apparition en Pologne (Ipla, TvBiznes, etc.). Toutefois, ils doivent encore se développer par rapport à la situation en Europe occidentale, montrant que la disponibilité de contenu légal (gratuit et à péage) de services en ligne demeure limitée dans les pays de l'Europe centrale et orientale.

217. Malgré la disponibilité de nombreuses plates-formes de distribution plates-formes et de nombreux types de contenu, les droits de contenu en Europe sont vendus à titre exclusif pour la plupart du contenu premium comme dans toutes les autres pays du monde et l'accès au principal contenu sportif et récréatif (films montres pour la première fois programmes de télévision importés) surtout acquis par des opérateurs de télévision à péage. Les grands opérateurs en Europe qui ont une position dominante dans le domaine de l'acquisition des droits de télévision sont BSkyB (Royaume-Uni) et Viasat/Canal Digital (pays nordiques) notamment. Il y a cependant plusieurs cas dans lesquels des groupes de chaînes individuels achètent des droits exclusifs au contenu (comme aux États-Unis d'Amérique), qui sont ensuite distribués à toutes les grandes plates-formes de télévision à péage dans ce pays comme Sport1 (Pays-Bas).

218. Une caractéristique intéressante du paysage européen des médias est cependant son attachement marqué au concept de la radiodiffusion du service public. En conséquence, les radiodiffuseurs du service public en Europe ont régulièrement accès aux programmes d'intérêt et d'importance nationaux et en produisent. Dans plusieurs pays européens, il y a des règlements pour affecter à ces radiodiffuseurs non seulement des fonds publics mais aussi pour s'assurer qu'ils ont accès à d'importantes manifestations sportives qui revêtent un intérêt national et que les consommateurs dans ces pays sont à même de visualiser ces programmes sans devoir acheter un abonnement de télévision à péage⁶⁹. Il n'empêche que la présence de ces règlements semble actuellement limitée à l'Europe occidentale plutôt qu'à l'Europe centrale et orientale, ce qui montre que le contenu d'intérêt premium est, dans de nombreux cas, toujours disponible exclusivement par l'intermédiaire de plates-formes ou d'opérateurs de télévision à péage.

219. Malgré la présence de règlements qui régissent le droit d'auteur et la neutralisation des systèmes d'accès conditionnel, les règlements relatifs au piratage en ligne demeurent faibles dans de nombreux pays européens, la Suède, les Pays-Bas et l'Espagne en étant d'importants exemples. En outre, l'action contre les utilisateurs finals qui portent atteinte aux lois sur le droit d'auteur demeure également une tâche difficile en raison de règlements européens régissant la piratage⁷⁰ – suite à quoi les fournisseurs de services Internet refusent dans bon nombre de cas de partager les détails de leurs abonnés avec les propriétaires de contenu et d'autres parties prenantes. Par contre, la bataille contre les pirates commerciaux en ligne a été intensifiée dans un passé récents, l'arrestation par la Suède des fondateurs de Pirate Bay (Bit Torrent tracker) étant considérée comme un point tournant. En Norvège, les titulaires de droits essaient de bloquer l'accès au site Internet de Pirate Bay tandis que des efforts semblables sont faits aux Pays-Bas. En Europe centrale et en Europe orientale, la Pologne et la Lituanie ont intensifié leurs efforts pour lutter contre les serveurs de partage de fichiers P2P et de fichiers se trouvant dans leurs juridictions. L'Allemagne, considérée dans le passé comme un paradis du piratage en ligne, a elle aussi commencé à sévir. C'est ainsi qu'elle a récemment frappé le site Internet de stockage Rapidshare en lui infligeant une amende de 33 millions de dollars pour avoir hébergé

⁶⁹ Parlement européen (2008) : article 3 2. a) de la directive 89/552/CEE

⁷⁰ Directive européenne sur le commerce électronique

un contenu portant atteinte au droit d'auteur cependant que des poursuites judiciaires étaient intentées contre des cadres supérieurs de YouTube. Au Royaume-Uni, le gouvernement a engagé un processus de consultation pour confronter de face ce problème et espère pouvoir présenter à la fin de 2009 un projet de loi à la dernière session du parlement. En Espagne par contre, le piratage (sous toutes les formes) continue de proliférer en raison de faibles règlements régissant le piratage en ligne. Ces derniers mois, plusieurs procès intentés contre des services P2P et auteurs d'atteinte au droit d'auteur ont été rejetés par les tribunaux espagnols et le partage non commercial de fichiers demeure licite. Toutefois, la situation est en cours de réévaluation et une commission interministérielle spéciale a été constituée pour élaborer une législation afin de combattre les atteintes sous toutes leurs formes au droit d'auteur. Cette commission devrait présenter ses conclusions pour le 31 décembre 2009 au plus tard. La France a pour sa part récemment adopté la loi HADIPi des "trois coups" dont l'objet est de cibler les auteurs d'atteintes au droit d'auteur en déconnectant leurs services. Toutefois, l'application des politiques des trois coups pourrait s'avérer difficile car l'identification du transfert de contenu portant atteinte est un défi technique loin d'être trivial. En juillet 2007, le fournisseur de services Internet belge Scarlet a reçu du tribunal l'ordre de filtrer et bloquer le partage illégal de fichiers d'œuvres protégées par le droit d'auteur du répertoire de la SAMAB (Société belge des auteurs, compositeurs et éditeurs). La décision du tribunal comprenait des suggestions sur les solutions techniques possibles, y compris la technologie d' audible Magic. Scarlet a cependant fait appel et il y a un peu plus d'un an de la décision car ses tentatives pour l'appliquer en étouffant le trafic P2P et en filtrant le contenu avec la solution Audible Magic s'était révélée inutile. Le fournisseur de services Internet a indiqué que, outre le mécontentement considérable qu'il avait finalement causé, le système n'avait pas réussi à dissuader les utilisateurs de procéder à des échanges de fichiers illicites.

220. Il va de soi qu'il est plus difficile de dégager des tendances claires et concluantes des causes de l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion et du piratage en Europe sur la base uniquement de quelques facteurs tels que les niveaux de revenu et la disponibilité de plates-formes. Dans un tel scénario, il convient d'étudier l'état d'esprit du consommateur et son attitude à l'égard du piratage, de concert avec les systèmes juridiques ou réglementaires en place pour non seulement éduquer mais aussi pour accéder à des services piratés.

Afrique

Tableau 17. Barrières à l'accès – Résumé

| |
|---|
| <p>La pauvreté endémique et l'inégalité des revenus sont les principales raisons des bas niveaux de pénétration de la télévision, de la télévision à péage et de la marge bande.</p> <p>Par conséquent, la concurrence entre les plates-formes et les opérateurs est minime. Le marché de la télévision à péage est dominé par quelques opérateurs à peine au niveau panafricain/régional (par exemple ART et Multichoice).</p> <p>La majeure partie du contenu premium est contrôlée par une poignée d'opérateurs de télévision à péage – limitant la concurrence et son impact sur les prix d'accès.</p> <p>Disponibilité et développement limités des chaînes gratuites dans la plupart des pays– les pays de l'Afrique de l'Est accèdent principalement aux signaux satellites en provenance du Moyen-Orient.</p> <p>L'accès basique aux services va de 5 à 25% du PIB mensuel par habitant et le contenu premium de 40 à 100% – excluant instantanément une grande partie de la population.</p> <p>Coûts d'accès élevés au contenu premium qui encouragent l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion, le vol de signaux et l'accès extraterritorial à des signaux de Moyen-Orient.</p> <p>Un faible taux de pénétration de l'Internet conjugué à des niveaux élevés d'accès non autorisés aux signaux a eu pour résultat des investissements limités dans des services innovateurs.</p> <p>Les services de fourniture de contenu en ligne sont quasiment inexistantes – les consommateurs qui ont des connexions large bande et Internet connections sont dans l'impossibilité d'accéder au contenu légitime.</p> |
|---|

Les règlements et l'application de la loi sur le droit d'auteur et la radiodiffusion sont considérés comme insuffisants par l'industrie, le manque de ressources et la corruption étant les principales barrières à la lutte contre le piratage.

La pauvreté et les faibles niveaux d'éducation ont pour résultat que la population ignore tout des lois sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle.

221. La disponibilité de services de la télévision à péage en Afrique est assez limitée par rapport à d'autres régions du monde. Un nombre limité d'opérateurs de télévision à péage dessert la région dont la plupart ont des opérations panafricaines. Le plus grand en termes d'abonnés et de disponibilité de contenu est la DStv basée en Afrique du Sud qui fournit des services dans la quasi-totalité des pays de l'Afrique au sud du Sahara. Canalsat Horizon, qui fait partie de la grande chaîne française Canal+, fournit des services en Afrique de l'Ouest tandis que ART et Orbit Showtime basés au Moyen-Orient fournissent des services en Afrique du Nord et dans des parties de l'Est et de la corne de l'Afrique. Au nombre des autres fournisseurs régionaux figurent TVCabo (Angola), Hi TV (Nigéria) et Skyy TV (Ghana). Plusieurs petits opérateurs régionaux sont également présents dont un grand nombre revend des bouquets Canalsat Horizon et DStv.

222. La disponibilité de chaînes de télévision gratuites et à péage dans la région est elle aussi quelque peu limitée, une poignée seulement de chaînes opérant dans la plupart des pays. En 2005, on estimait qu'il n'y avait que sept chaînes (toutes régionales) en Somalie⁷¹ tandis qu'au Kenya et en Ouganda, de 5 à 10 chaînes, pour la plupart privées, étaient exploitées. Il y a également un mélange et un nombre similaires de chaînes publiques et commerciales dans d'autres parties de l'Afrique au sud du Sahara. Une exception notable est l'Afrique du Sud où l'industrie des médias et des communications est beaucoup plus avancée que dans le reste du continent.

223. Un ensemble de facteurs tels que des taux de pénétration très bas de la télévision et de l'Internet, une disponibilité limitée de chaînes de télévision (gratuites et à péage) conjugués à des coûts d'accès élevés ont eu pour résultat que les services de télévision à péage légaux n'ont connu que peu ou pas de croissance dans de grandes parties de l'Afrique – stagnant à environ 2% des ménages ayant la télévision en Afrique du Nord et à 9% en Afrique au sud du Sahara. Il y a bien sûr des exceptions et un petit nombre de pays (Afrique du Sud (23%), Kenya (32%), Ouganda (51%) et Angola (66%)) ont tous en matière d'adoption de services de télévision à péage obtenu des résultats relativement meilleurs que leurs voisins.

224. Le coût d'accès aux services de télévision à péage dans la région varie considérablement entre les opérateurs et, dans quelques cas, entre les pays. Les services basiques à péage de l'opérateur satellite panafricain DStv commencent à 2 euros, fournissant un accès à un nombre limité et essentiellement gratuit de chaînes de télévision payantes. Par contre, les services de la Hi TV basée au Nigéria commencent à 15 euros et de TVCabo en Angola à 20 euros. Les services Premium – avec accès aux films et sports – sont beaucoup plus chers, les services de DStv coûtant 45 euros, Hi TV 27 euros et TVCabo 68 euros. Bien que les prix des services premium de télévision à péage soient comparables à ceux disponibles en Europe (35 à 50 euros) et en Amérique du Nord (50 à 80 euros), la part de ces services dans le PIB mensuel par habitant est beaucoup plus élevée que dans d'autres parties du monde. Les coûts d'accès à la télévision à péage basique vont de 4% du PIB mensuel par habitant (moyenne panafricaine) à 25% (Hi TV – Nigéria) tandis que les coûts d'accès premium varient entre 42% (Hi TV-Nigéria) à 100% (moyenne panafricaine). Une exception notable est l'Afrique du Sud – où l'accès basique intervient pour moins de 1% dans le PIB mensuel par habitant cependant que les

⁷¹ Africa Media Development Initiative (2005) : Somalia – Research Findings and Conclusions

services interviennent pour 13%. En Angola où le taux de pénétration de la télévision à péage est le plus élevé de la région, la part des services varie entre 8 et 45% du PIB mensuel par habitant. En outre, les pays africains connaissent également en matière de revenu un des taux de disparité les plus élevés – la plupart d'entre eux ayant des coefficients de GINI allant de 40 à 50 tandis que l'Afrique du Sud (58), l'Angola (59) et la Namibie (74) ont eux les coefficients les plus mauvais. Par conséquent, la part de la population totale en mesure de se payer la télévision est elle-même très limitée, ce qui entrave plus encore la croissance de la télévision à péage dans la région.

225. De même, les coûts du matériel et de l'installation – en général, une taxe unique à payer lorsqu'un consommateur signe un contrat de télévision à péage – sont extrêmement élevés en Afrique. L'Afrique du Sud a de loin les coûts de matériel et d'installation les plus bas avec 13% du PIB mensuel – nettement plus élevés que ceux de 1 à 5% en Europe et en Amérique du Nord. Dans le reste de l'Afrique, ces coûts vont de 61% (Angola) à 100% (reste de l'Afrique) – ce qui montre clairement que même les services basiques d'installation de la télévision à péage sont hors de portée de très nombreux habitants.

226. Le contenu premium en Afrique continue dans une large mesure d'exclure des chaînes et plates-formes. Les principaux droits dans les pays de l'Afrique au sud du Sahara pour les rencontres de l'English Premier League (EPL), de la coupe de l'UEFA, de la Champions League, de la South Africa's Premier Soccer League (PSL) et de la coupe du monde de football 2010 notamment sont détenus soit par Supersport (opérateur de télévision à péage aux mains du groupe MIH – qui détient et exploite également DStv), soit par Hi TV (Nigéria) ou ART (Afrique du Nord) – de telle sorte que l'accès au contenu sportif premium se fait exclusivement par la voie onéreuse qu'est l'abonnement. Bien que l'arrivée sur le marché de Hi TV ait permis aux téléspectateurs nigériens de se procurer des bouquets de télévision à péage un peu moins chers, les téléspectateurs dans d'autres pays de l'Afrique au sud du Sahara n'ont que la DStv comme option de télévision à péage. GTV – une plate-forme panafricaine de télévision à péage qui avait plusieurs droits sportifs, y compris les droits nationaux pour la ligue ougandaise de football et l'EPL – avait surenchéri DStv en 2007, introduisant la concurrence pour le contenu premium. Un des impacts positifs de la concurrence a été la baisse des prix d'accès par GTV et, plus tard, par DStv. Toutefois, après la clôture de GTV au début de 2009, DStv a fait avec succès une offre pour les droits que détenait GTV et il les a achetés.

227. Comme dans le cas du contenu sportif premium, l'accès au contenu de films et autres loisirs se trouve derrière le modèle d'abonnement payé, M-Net (partie de MIH) ayant des droits sur plusieurs films d'Hollywood et émissions récréatives montrés pour la première fois. De même, on ne trouve un contenu en langue étrangère (anglais, asiatique, français) que sur les plates-formes de télévision à péage (DStv, Canal Horizon, TVCabo) – limitant le choix d'accès aux ménages qui souhaiteraient visualiser ces services. En revanche, les régions arabophones de l'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Est ont un plus grand choix de programmes et de contenus gratuits du fait de la disponibilité de chaînes satellites gratuites ciblées sur le Moyen-Orient.

228. En raison du taux extrêmement bas de pénétration de l'Internet dans les ménages (~2%) et du manque général de largeur de bande disponible, la fourniture en ligne de contenu a été essentiellement inexistante, aucun des fournisseurs internationaux de contenu ou d'opérateurs de chaînes locales n'exploitant actuellement des services légaux de contenu en ligne (gratuits ou payants) sur le continent.

229. Bien que les lois sur la censure du contenu dans les pays de l'Afrique subsaharienne soient moins strictes qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les restrictions en matière de contenu, en particulier les nouvelles, ont été considérées comme un problème sur le continent. Il arrive souvent que les chaînes transmettant un contenu inacceptable par les gouvernements de

plusieurs pays soient bloquées. Toutefois, il ne semble y avoir aucun règlement qui empêche une ou des plates-formes de diffusion particulières d'émettre dans un pays de l'Afrique au sud du Sahara.

230. Bien qu'il y ait dans la plupart des pays africains des lois sur le droit d'auteur, les lois en vigueur sont considérées comme insuffisantes en matière de piratage en ligne. Les répondants étaient également d'avis que la protection des signaux de radiodiffusion était elle aussi insuffisante et que le contenu incorporé dans ces signaux devait être protégé par de futurs règlements ou traités par des organisations internationales telles que l'OMPI. De récentes enquêtes effectuées sur le continent montrent que l'application des règlements et l'enseignement aux habitants des lois sur le droit d'auteur continuent d'être les principaux motifs de préoccupation pour toutes les parties prenantes, en particulier dans des pays comme le Kenya et le Togo. Au Sénégal, par exemple, la brigade antipiratage se compose de 22 personnes à peine – pour un pays de 13 millions d'habitants –, ce qui montre bien l'ampleur du problème⁷².

Moyen-Orient

Tableau 18. Barrières à l'accès – Résumé

| |
|--|
| <p>Grande proportion d'expatriés dans de nombreux pays du Moyen-Orient, un grand nombre ayant un emploi mal rémunéré.</p> <p>Concurrence minimale entre les plates-formes et les opérateurs. La plupart des marchés sont desservis par un ou deux opérateurs, ce qui a donc en matière de concurrence un effet minimal sur les prix à la consommation.</p> <p>Le coût de l'accès aux services de télévision à péage demeure la principale barrière dans de nombreux pays. Malgré un PIB par habitant élevé sur dans certains pays, des niveaux relativement élevés d'inégalité des revenus y existent et empêchent bon nombre d'habitants d'accéder en général à la télévision.</p> <p>Multitude de signaux satellites gratuits mais contenu minimum de contenu en langue étrangère (non-arabe) à l'intention des expatriés.</p> <p>Disponibilité limitée de contenu en raison du manque de technologies, de lois de censure strictes, obligeant les consommateurs à chercher ailleurs.</p> <p>Faible taux de pénétration en raison de prix d'accès élevés et manque de services légaux en ligne en faveur des consommateurs.</p> <p>Fréquents sont l'accès non autorisé à des signaux au moyen du piratage de cartes à puce et l'accès extraterritorial du fait du manque historique de règlements et de leur application.</p> <p>Apathie de l'État à l'égard du piratage dans quelques pays, le droit d'auteur et les droits de radiodiffusion n'étant pas une priorité clé.</p> <p>Dans d'autres pays (Émirats arabes unis, Arabie saoudite, Koweït), les récentes modifications apportées aux règlements et une application accrue de ces derniers commencent à servir de force de dissuasion.</p> |
|--|

231. Malgré un taux élevé de pénétration des appareils de télévision dans les foyers – entre 85 et 95% et conformément à ceux des pays développés en Europe et en Amérique du Nord – une majorité des pays du Moyen-Orient ont de faibles niveaux de pénétration de télévision à péage. Des revenus disponibles plus élevés que la moyenne conjugués à des structures d'imposition zéro ou basses dans bon nombre des pays du Moyen-Orient ont tous été cités comme les principales raisons du taux élevé de pénétration de la télévision mais cela ne semble pas s'être traduit par un accès accru à des services payés. Au contraire, le taux de pénétration de la télévision à péage pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord n'est que de 8%, les parties prenantes ayant indiqué que l'accès non autorisé aux signaux de radiodiffusion et le piratage étant rampants.

⁷² Balancing Act Africa (2009) : "Investigating audiovisual piracy in Africa"

232. Les services de télévision à péage dans la région ne sont offerts que par une poignée de fournisseurs dont les plus grands – Orbit Showtime et ART – sont les opérateurs satellites télévision à péage dans la région du Moyen-Orient et de l’Afrique du Nord. Au nombre des autres fournisseurs de services localisés figurent Du (Émirats arabes unis – TVIP), E-Vision (Émirats arabes unis – Câble), Mozaic TV+ (Qatar – TVIP) et Neu TV (Bahreïn – TVIP) dont un grand nombre sont également des revendeurs des bouquets de chaînes Orbit Showtime ou ART. Sur la plupart des marchés, la concurrence entre les services est limitée à un maximum de trois ou peut-être quatre, ce qui montre que la concurrence des prix (au niveau du consommateur) est normalement faible entre les opérateurs.

233. Le coût d’accès – considéré dans maintes régions comme un obstacle fondamental à l’accès à la télévision à péage – demeure le principal obstacle au Moyen-Orient. Le coût des services basiques de télévision à péage que fournissent les opérateurs satellites et les câblo-opérateurs locaux et TVIP varie entre 10 et 15 euros. Une exception notable est le Qatar où les prix d’accès basique de l’opérateur local Mozaic TV+ sont beaucoup plus élevés, commençant à 45 euros. Le coût d’accès au contenu premium (sports et films) varie entre 35 et 45 euros pour les opérateurs satellites et entre 50 et 75 euros pour les opérateurs locaux, ce qui montre que les coûts encourus par les consommateurs lorsqu’ils achètent des bouquets premium additionnels montent de 65 à 250% selon l’opérateur et le pays.

234. En pourcentage du PIB mensuel par habitant, l’accès à la télévision à péage basique représente environ de 0,5 à 1% et l’accès aux bouquets premium de 2,5 à 4%. Bien que, à première vue, ces coûts d’accès en pourcentage du PIB mensuel par habitant soient relativement bas par rapport à d’autres régions, ces chiffres ne prennent pas en compte la grande disparité des revenus des ménages dans ces pays. Un résultat direct de la richesse en ressources naturelles de ces pays a été l’afflux de ressortissants étrangers qui constituent une très grande partie de la main-d’œuvre (qualifiée et non qualifiée). Dans les Émirats arabes unis à eux seuls, 80% de la population du pays se composaient d’expatriés en 2005⁷³. De récents rapports de recensement dans ces Émirats mettent assez bien en relief les disparités de revenu – indiquant que les revenus des ménages des ressortissants des Émirats sont deux fois plus élevés que ceux des non-ressortissants⁷⁴. Il en va de même dans d’autres pays du Moyen-Orient, notamment entre les membres du Conseil de coopération du Golfe.

235. Bien qu’une pléthore de chaînes satellites gratuites desservent les pays du Moyen-Orient⁷⁵, la distribution de contenu premium et non arabophone est en général limitée aux chaînes de télévision à péage disponibles qui sont aux mains d’une poignée d’opérateurs de la région et, principalement, des opérateurs satellites ART et Orbit Showtime – ce qui a pour résultat une concurrence limitée entre les opérateurs et une diversité relativement limitée du contenu fourni. Ces derniers mois, quelques droits clés à des émissions telles que l’English Premier League (EPL), qui étaient auparavant détenus par l’opérateur de télévision à péage Showtime, ont été obtenus par des chaînes gratuites l’ADMC (Abu Dhabi Media Company). Toutefois, il est aujourd’hui probable que ces chaînes seront cryptées au titre de l’accord conclu entre la ADMC et l’EPL et très probable que ces émissions seront diffusées par les opérateurs de télévision à péage de la région.

⁷³ Ministère de l’économie des Émirats arabes unis : Les ÉUA en chiffres, 2005

⁷⁴ Arabian Business (2009) :
<http://www.arabianbusiness.com/545582-uae-average-monthly-income-aed1824860>

⁷⁵ Le Groupe de conseillers arabes (2009) a estimé que sont exploitées près de 474 chaînes satellites gratuites.

236. De même, un très grand nombre de chaînes gratuites disponibles par satellite desservent la population arabophone dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord – ce qui a eu pour résultat l'exclusion de la population non arabophone pour laquelle les services de télévision gratuits terrestres et par satellite sont en grande partie limités. Bien qu'y ait des services disponibles sous la forme de bouquets "Pehla" (pour le sous-continent asiatique/indien), "Showtime" (à vocation occidentale) et "Pinoy" (à vocation philippine) offerts par ART et Orbit Showtime et bien qu'ils soient normalement revendus par d'autres opérateurs dans la plupart des pays du Moyen-Orient, les coûts d'accès à ces services sont souvent prohibitifs pour la population et les ménages des couches à revenu bas et même à revenu moyen auxquelles appartiennent de larges secteurs de la population d'expatriés.

237. Les règlements qui régissent la disponibilité de contenu sont relativement stricts au Moyen-Orient et il est interdit de distribuer sur de nombreux marchés un contenu qui n'est pas islamique. Cela comprend le contenu radiodiffusé et les films à l'affiche dans les cinémas de la région qui sont soumis à une procédure de censure rigoureuse. En Arabie saoudite par exemple, les cinémas sont complètement interdits – ce qui oblige les consommateurs à soit visualiser des films lorsqu'ils deviennent (légalement) disponibles sur des chaînes de télévision (réception libre en clair/à péage) ou lorsqu'ils le deviennent auprès du nombre limité de magasins légaux de vidéo qui sont ouverts dans la pays. Dans la plupart des cas, les consommateurs préfèrent en général la copie piratée et souvent non censurée qui arrive sur le marché avant même que le film ne soit diffusé par la télévision ou la vidéo domestique. Bien que les règlements sur d'autres marchés du Moyen-Orient ne soient pas aussi sévères que ceux appliqués en Arabie saoudite, il y existe des lois de censure similaires qui retardent considérablement la disponibilité de contenu légal par le biais des cinémas et de la télévision à péage et gratuite et obligent les consommateurs à se tourner vers d'autres sources illégales pour satisfaire à leurs besoins de loisirs. De même, lorsqu'on le compare à ce qu'elle est en Europe et aux États-Unis d'Amérique, l'éventail des services vidéo en ligne légaux dans la région est limitée – limitant les options disponibles qu'ont les abonnés à la large bande et les propriétaires de dispositifs portables.

238. L'insuffisance des règlements – en particulier ceux qui traitent du piratage en ligne – et l'application moins rigoureuse des règlements existants ont été mentionnées comme l'une des principales causes de la croissance rapide de l'accès non autorisé et du piratage dans la région par des titulaires de contenus, des radiodiffuseurs et des opérateurs de télévision à péage. Il n'empêche que les parties prenantes qui traitent du piratage dans la région ont dans une large mesure accueilli avec satisfaction les mesures prises par les différents gouvernements de la région du Conseil de coopération du Golfe du Moyen-Orient pour combattre le piratage. IL sied de noter en particulier les Émirats arabes unis – qui ont infligé des peines de prison à caractère dissuasif et amendes aux pirates (piratage en ligne, physique et matériel) et qui s'efforcent également de fermer les sites Internet et les serveurs hébergeant un contenu non autorisé protégé par le droit d'auteur et des adresses IP connues pour distribuer des mots clés de carte à puce pour télévision à péage. L'Arabie saoudite a elle aussi récemment intensifié ses perquisitions contre la vente de marchandises piratées physiques sur les marchés et bloqué l'accès aux sites Internet connus pour distribuer des matériels portant atteinte au droit d'auteur. Des mesures similaires ont également été prises au Koweït. Plusieurs pays de la région ont pour leur part interdit les importations de boîtiers qui ont des ports Ethernet afin d'enrayer l'augmentation du piratage de partage de cartes et de mots clés. Dans d'autres parties du Moyen-Orient (Iraq, Jordanie, Liban et Syrie) et d'Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie), bien que les autorités aient ces dernières années fait des efforts pour combattre le piratage en effectuant des perquisitions, les parties prenantes demeurent d'avis que les règlements et leur application continuent d'être moins stricts à la suite de quoi la piratage continue lui plus ou moins sur sa lancée.

SOURCES

239. Les organisations contactées aux fins du présent rapport sont les suivantes : AAA; ABU; ABTA (Brésil); ACT (Royaume-Uni); AEPOC; AIR IAB; AKTR (Russie); APCM (Brésil); ART (MENA); ASBU; Bush Consulting (Australie); BIG Entertainment (Inde); CASBAA; CIO; Conatel (Venezuela); Czech Anti-Piracy Union; Department of Business, Innovation and Skill (Royaume-Uni); DirecTV (États-Unis d'Amérique); Dish Network (États-Unis d'Amérique); EBU; Envisional (Royaume-Uni); Essel Group (India); FACT (Royaume-Uni); FAPL; FICCI (Inde); FIFA; Hi TV (Nigéria); Ministère de la culture et du patrimoine national (Pologne); Ministère de l'éducation et de la culture (Finlande); Ministère de la culture et de la communication (France); Ministère de la communication (Italie); MPAA (États-Unis d'Amérique, Europe); Multichoice (South Africa); NABA; NDS; IPO (UK); NCTA (États-Unis d'Amérique); Orbit Showtime (MENA); OTI; Rotana (MENA); SABA; STOP (Scandinavie); Subtel (Chili); Sygnal (Pologne); Time Warner (États-Unis d'Amérique); TV Globo (Brésil); URTNA.

[Le glossaire suit]

GLOSSAIRE

Abonné : client unique de services de câblodistribution, à distinguer de l'abonnement ou du RGU.

ARPU ("Average Revenue per Unit") : chiffre d'affaires moyen par abonné sur une période donnée (généralement un mois ou un an).

Blocage par géolocalisation : utilisation de logiciels de géolocalisation pour empêcher les internautes extérieurs à une région donnée d'accéder à un site Web ou à ses services. Chaque pays se voit attribuer un bloc fixe d'adresses IP, qui sert de base au blocage par géolocalisation. Les radiodiffuseurs recourent au blocage par géolocalisation pour empêcher les utilisateurs extérieurs à une région ou un pays donné d'accéder aux émissions ou au contenu diffusé sur leur site Web conformément aux limitations prévues dans leur contrat de diffusion.

Boîtier TV : récepteur/décodeur analogique ou numérique convertissant le signal reçu en un signal pouvant être lu sur un téléviseur standard. Le boîtier TV assure également certaines restrictions d'accès et peut mettre en œuvre le logiciel permettant l'utilisation des services de télévision interactive. Très largement utilisé pour la télévision numérique par voie terrestre, par câble, par satellite et par IP et moins pour les services analogiques.

Bouquet basique (télévision à péage) : niveau de service minimum pour lequel le client doit s'acquitter d'un abonnement mensuel.

Carte à puce : carte à microprocesseurs permettant de stocker les informations d'accès conditionnel nécessaires pour décrypter et lire le contenu transmis au boîtier TV.

Churn (taux d'attrition) : taux de résiliation sur une période donnée exprimé en pourcentage du nombre moyen de clients au cours de cette période.

Coefficient de Gini : indicateur statistique utilisé pour mesurer les inégalités de revenu. Va de zéro à 100, zéro désignant une société parfaitement égalitaire (tous les individus perçoivent le même revenu) et 100 une société complètement inégalitaire. Les coefficients de Gini utilisés dans le présent document sont tirés du Rapport du PNUD sur le développement humain 2009.

Contenu créé par les utilisateurs ("User-Generated contenu (UGC)") : contenu posté sur le Web par les utilisateurs eux-mêmes. Les vidéos produites par les utilisateurs sont aujourd'hui celles qui connaissent le plus grand succès (en termes de nombre de flux). Des sites comme YouTube, DailyMotion, MetaCafe ou myvideo.de sont spécialisés dans l'hébergement et la diffusion de vidéos créées par les utilisateurs.

Diffusion en flux continu ("streaming") : méthode de diffusion en continu de matériel (généralement audiovisuel) sur l'Internet. Alors que la diffusion en continu nécessitait traditionnellement une connexion individuelle entre l'utilisateur et le serveur, il existe désormais des services P2P qui permettent de diffuser du contenu à l'intention de nombreux utilisateurs qui peuvent le lire en flux continu sans avoir à attendre la fin du téléchargement.

DSL : ensemble de technologies utilisées pour la transmission numérique de données sur un réseau téléphonique local. Plusieurs générations de technologies sont utilisées actuellement, dont les plus courantes sont (par ordre croissant de vitesse) ADSL, ADSL2+ et VDSL.

Internet haut débit : connexion Internet d'une vitesse supérieure à 150Kbits/seconde. Le terme Internet par câble désigne généralement un accès Internet offert sur le câble (par opposition au DSL ou à la fibre optique).

Lecteur : appareil (magnétoscope, platine DVD ou Blu Ray, etc.) utilisé pour visionner/écouter le contenu enregistré sur des supports d'enregistrement tels que disques optiques, cassettes VHS, etc.

Leeching : dans le contexte du piratage en ligne, les sites de leeching renvoient les utilisateurs à des sites tiers de streaming ou de téléchargement direct qui proposent (généralement, de manière illégale) du matériel protégé. Bien souvent, les sites de leeching jouent le rôle d'agrégateurs de contenu en ligne, en classant par catégories le matériel protégé accessible sur ces sites tiers et en offrant des liens multiples vers des sites différents hébergeant le même contenu.

Marché gris : désigne en l'occurrence l'accès à des émissions/signaux de télévision à péage à l'extérieur des régions de diffusion autorisées par le fournisseur de contenu et qui constitue par conséquent une atteinte au droit d'auteur.

Partage de fichiers : en matière de piratage en ligne, désigne la diffusion illégale d'œuvres audiovisuelles, de logiciels, de jeux vidéo ou d'autres catégories de contenu. Le partage de fichiers s'entend généralement d'une activité non commerciale envisagée sous l'angle de l'utilisateur; toutefois, des activités commerciales peuvent venir s'y greffer (p. ex. bandeaux publicitaires sur les sites d'indexation du réseau torrent). Le partage de fichiers est répandu sur les réseaux point à point (P2P), mais pas exclusivement.

Point à point (P2P) : architecture réseau où les participants/utilisateurs sont à la fois consommateurs et fournisseurs, par opposition à une architecture client-serveur où le consommateur se contente de télécharger du contenu depuis le serveur ou auprès du fournisseur. Les réseaux P2P s'appuient sur une participation croissante des utilisateurs pour augmenter le débit et se passent de serveurs centralisés pour stocker le contenu.

Système d'accès conditionnel : système de cryptage et de contrôle utilisé pour empêcher que le contenu soit décodé en dehors du réseau autorisé de boîtiers TV. Comprend un système de cryptage côté transmission et un système de décryptage correspondant dans le boîtier TV, généralement activé au moyen d'une carte à puce.

Taux de pénétration : proportion de foyers (généralement, parmi ceux qui possèdent un téléviseur) ayant souscrit à un service donné.

Téléchargement direct (DDL) : téléchargement/lecture en flux continu d'un fichier sur un réseau client-serveur conventionnel (voir Réseau point à point (P2P)).

Téléchargement progressif : système de transfert de contenu sur réseau ouvert ou fermé avec inscription en mémoire. Après mise en mémoire tampon, le contenu peut être lu en temps réel ou ultérieurement, selon les restrictions d'utilisation. Le téléchargement progressif laisse une copie du fichier sur l'appareil de l'utilisateur, sauf intervention logicielle pour la supprimer. De nombreux services de diffusion en flux continu ("streaming") sont en réalité des services de téléchargement progressif.

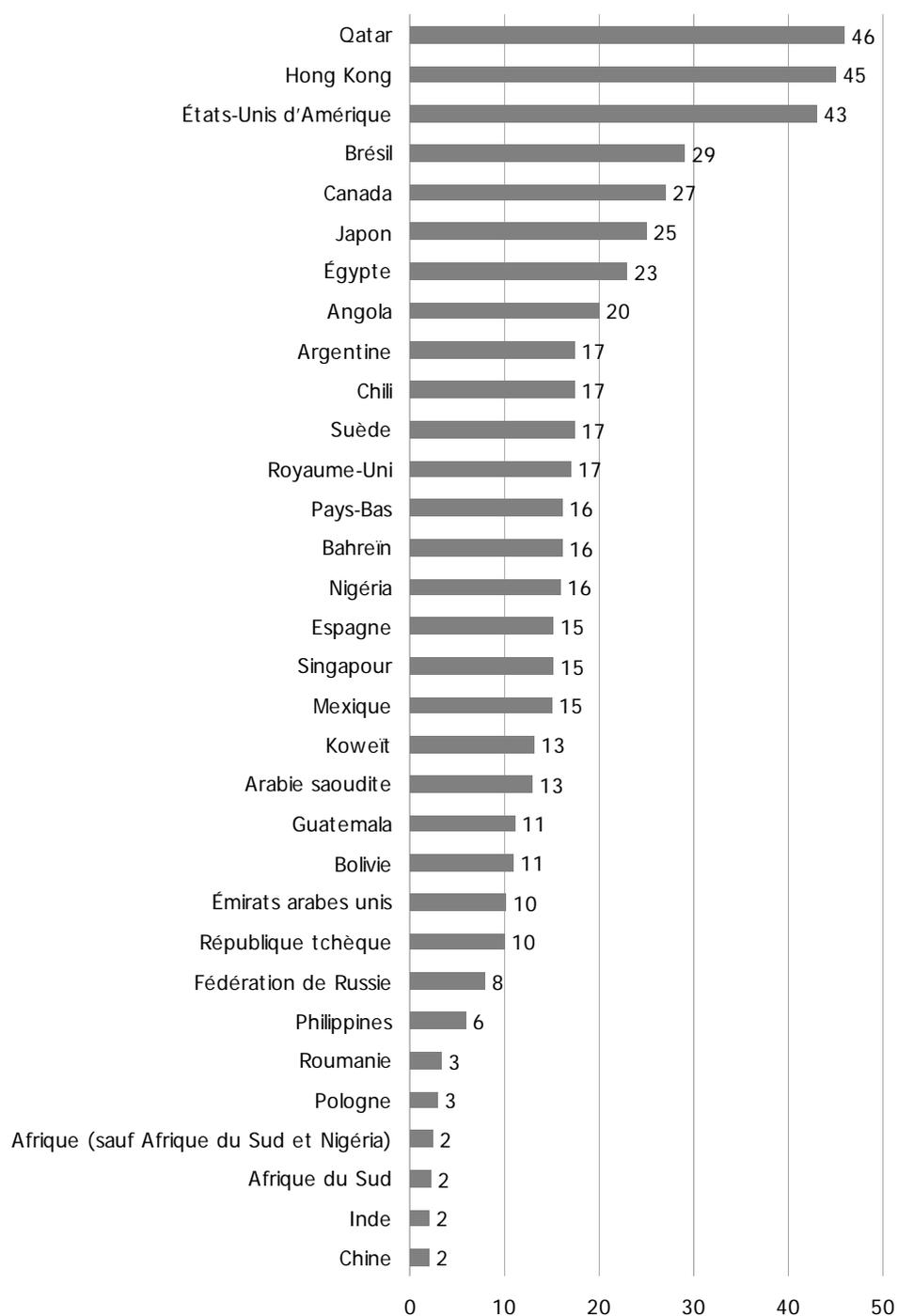
Télévision premium : chaîne ou pack de chaînes diffusant du contenu de grande audience qui justifie un abonnement élevé. Désigne généralement les chaînes diffusant des films récents ou des rencontres sportives de premier plan.

TVIP : la télévision par IP (protocole Internet) désigne la diffusion de contenu sur une connexion Internet à large bande dans un environnement fermé. La TVIP est largement utilisée par les opérateurs de télécommunications pour offrir la télévision sur leurs réseaux ADSL. Elle peut également être utilisée par les câblo-opérateurs à la fois sur leur propre infrastructure de réseau et pour proposer leurs services au-delà de leur zone de couverture sur des réseaux DSL tiers dégroupés.

[L'appendice suit]

APPENDICE

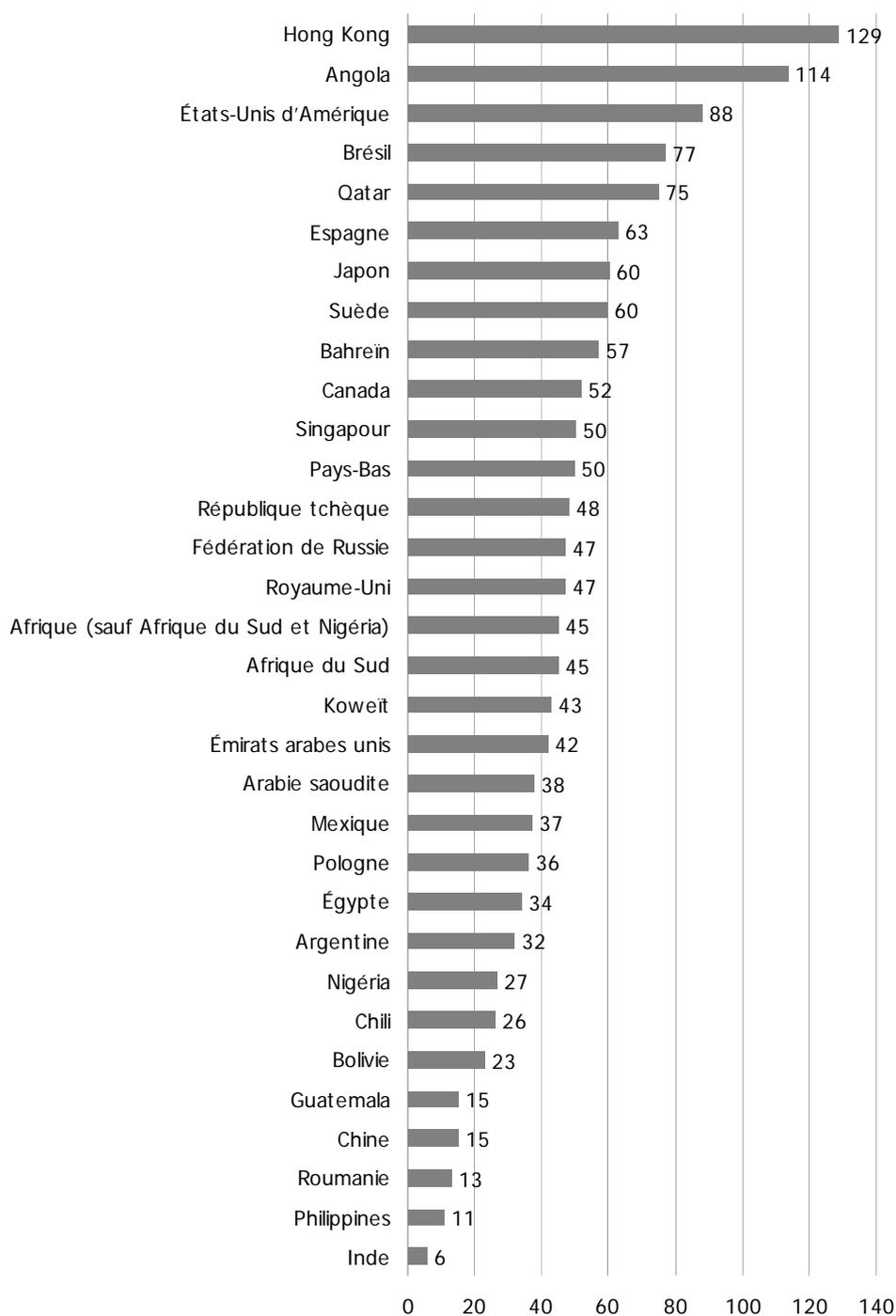
Figure 10. Coût en euros de l'abonnement à la télévision à péage basique



Source : Screen Digest

Note : Lorsqu'ils sont disponibles, les prix d'accès de base utilisés sont ceux que perçoivent les opérateurs locaux de télévision à péage.

Figure 11. Coût en euros de l'abonnement à la télévision à péage premium

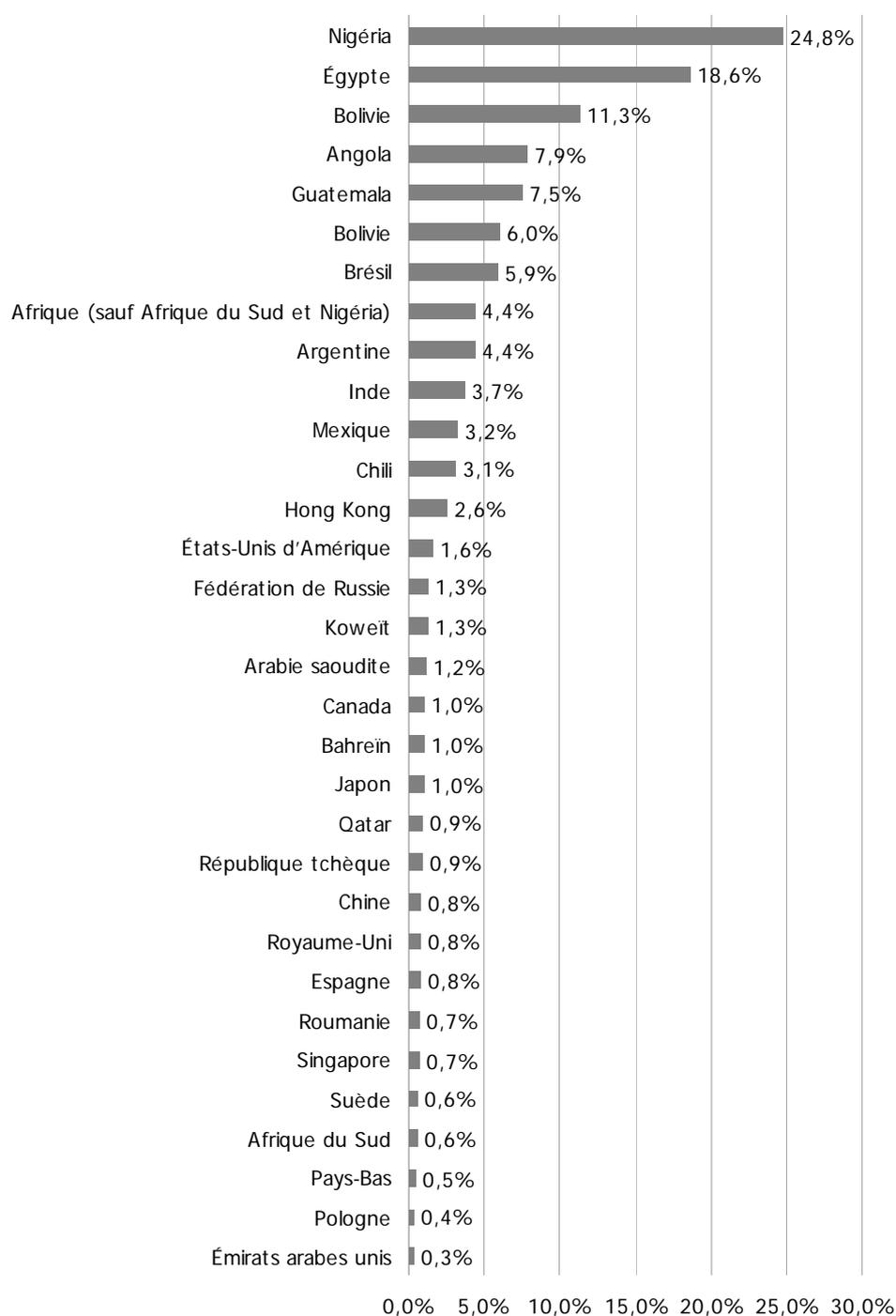


Source : Screen Digest

Note : Lorsqu'ils sont disponibles, les prix d'accès premium utilisés sont ceux que perçoivent les opérateurs locaux de télévision à péage.

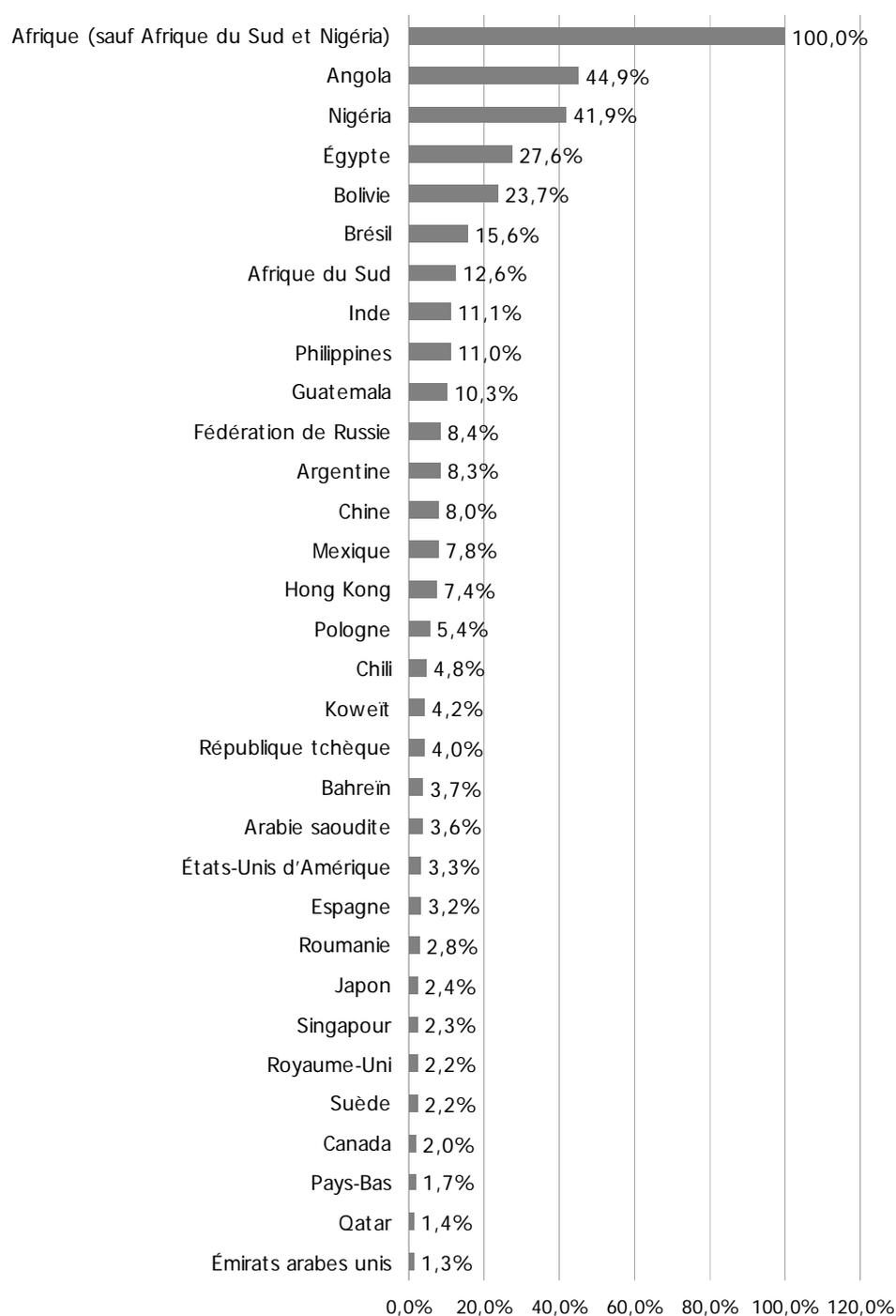
Note : L'accès premium comprend les chaînes diffusant des rencontres sportives et des films.

Figure 12. Coût de base de l'abonnement à la télévision à péage en pourcentage du PIB par habitant



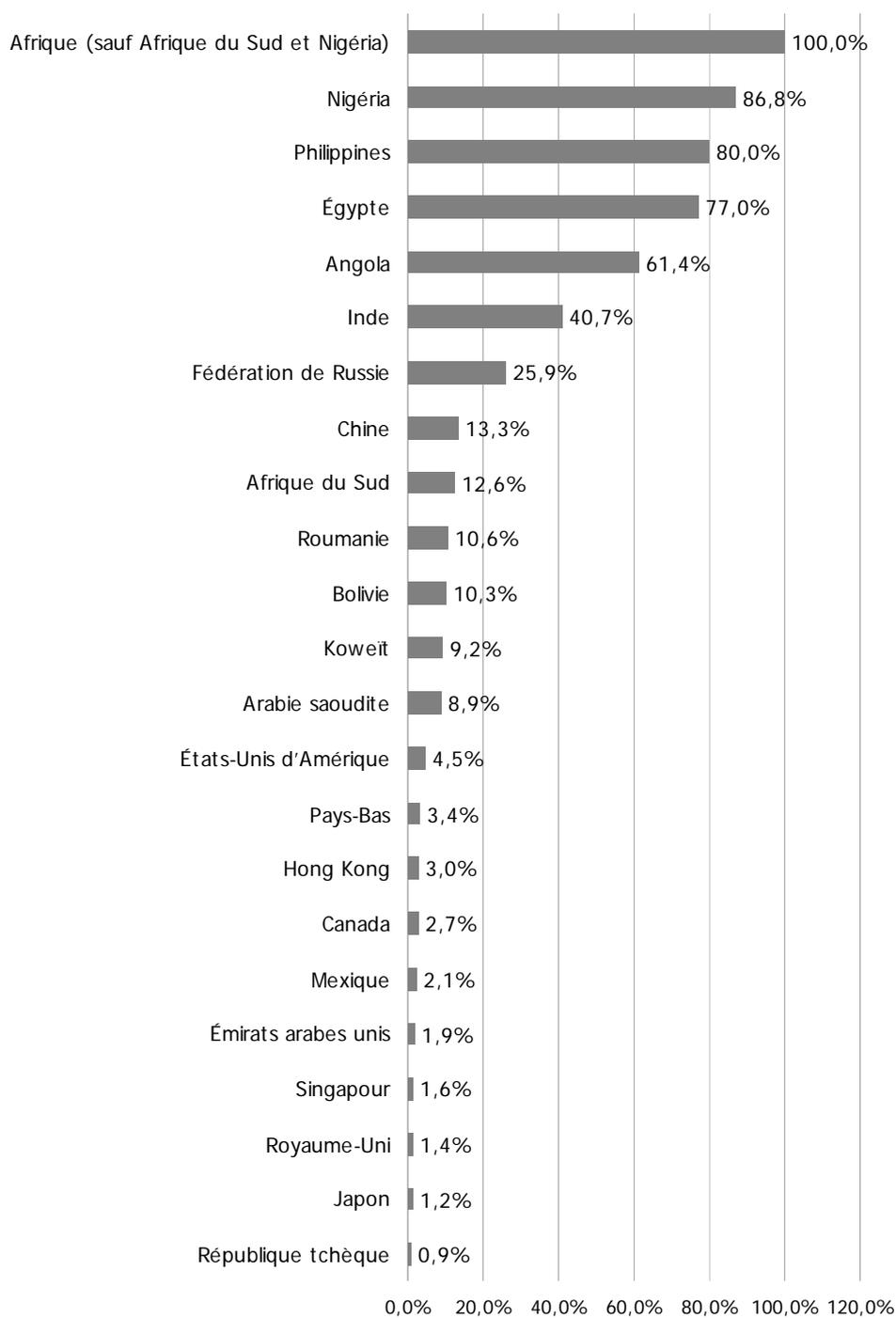
Source : Screen Digest, IMF

Figure 13. Coût de l'abonnement à la télévision à péage premium en pourcentage du PIB par habitant



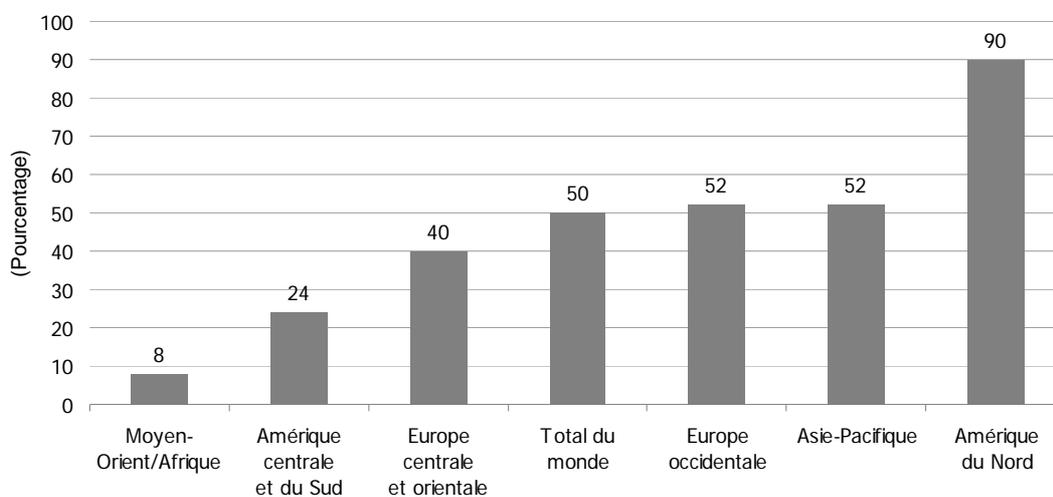
Source : Screen Digest, IMF

Figure 14. Moyenne des coûts du matériel et d'installation en pourcentage du PIB par habitant



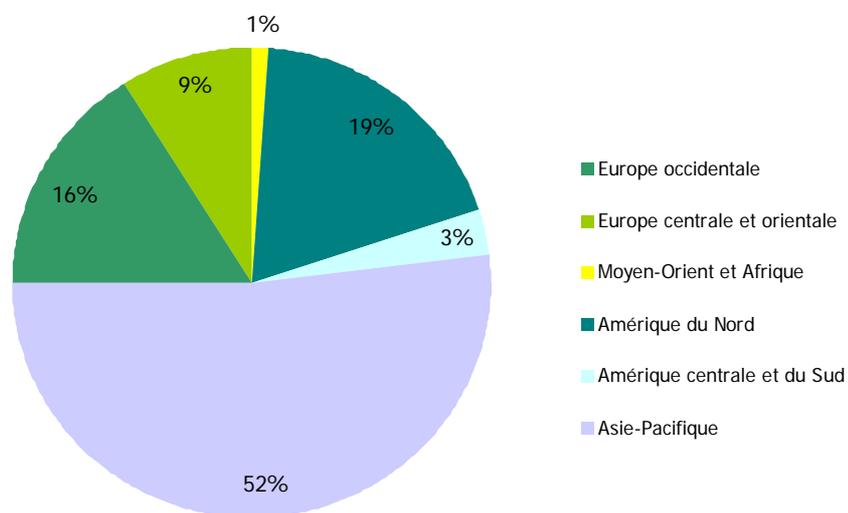
Source : Screen Digest, IMF

Figure 15. Taux de pénétration de la télévision à péage



Source : Screen Digest

Figure 16. Nombre en pourcentage d'abonnés à la télévision à péage dans le monde (2008)



Source : Screen Digest

Tableau 19. Méthodologie source d'estimation du piratage⁷⁶

| Référence | Source | Méthodologie source |
|-----------|--|---|
| 3,6,26 | MPAA Report 2004 : "Worldwide Study Of Losses To The Film Industry & International Economies Due To Piracy; Pirate Profiles" | Étude faite par LEK dans 22 pays et sur la base de la demande des consommateurs. LEK a enquêté auprès de 20 600 consommateurs de films, utilisant différentes méthodes comme les groupes cibles et le téléphone, l'Internet et les interviews en personne. Ces données ont été extrapolées à 42 autres pays avec un modèle de régression et sur la base de caractéristiques propres aux pays. Les pertes causées par le piratage sont calculées sur la base du nombre de films légitimes – billets de films, DVD légitimes – que les consommateurs auraient achetés si des versions piratées n'étaient pas disponibles. |
| 4,5,15 | IPSOS 2007 : Digital & Physical Piracy in GB, Wave 5 November 2007 Oxford Economics Report, March 2009 – "Economic Impact Of Legislative Reform To Reduce Audio-Visual Piracy". | 2000 adultes de plus de 15 ans, représentatifs de la population nationale et régionale du Royaume-Uni /ventilation démographique, ont été interviewés pour le rapport. L'étude IPSOS a mesuré le nombre de personnes qui se livrent à différentes formes de piratage, le nombre moyen d'unités piratées et les prix payés par unité ainsi que calculé le nombre d'unités piratées qui auraient eu pour résultat de véritables pertes de ventes. |
| 9 | AEPOC (2009) | Obtenue au moyen d'un entretien téléphonique avec le représentant de l'AEPOC – méthodologie inconnue. |

⁷⁶ En cas de disponibilité, les détails de la méthodologie utilisée ont été obtenus de textes source ou de fichiers.

| | | |
|----------------------------|--|---|
| <p>10,11,20, 38,39</p> | <p>CASBAA, octobre 2008 : "Digital Deployment, Pay-TV Asia-Pacific industry study"</p> | <p>Les estimations de la CASBAA reposent sur une étude des acteurs de l'industrie qui fournissent des estimations (fondées sur des audits, des registres d'abonnés, es études de marché et d'autres ressources mises à disposition des entreprises) du nombre des connexions payées et impayées. Ces estimations sont en outre corrigées de la demande réelle des consommateurs, le fait que, en l'absence de piratage, une partie seulement des consommateurs passerait à des flux de programmes légitimes. Ce facteur est différent pour chaque marché sur la base de plusieurs autres facteurs comme le revenu national et les niveaux des prix du câble qui sont également pris en considération.</p> |
| <p>12</p> | <p>Gregory Taylor (2006) : Grey to Black – Satellite Piracy in Canada'</p> | <p>Source originale : CASST. Méthodologie inconnue.</p> |
| <p>16</p> | <p>DISCOP Organization/Basic Lead (2009) : "Fighting Piracy With Creative Solutions : A Qualitative Study of Audiovisual Piracy in Africa"</p> | <p>Analyses quantitatives fondées sur une enquête auprès de 45 professionnels des médias basés en Afrique. Enquête effectuée à l'aide de méthodes telles que les interviews de masse par courrier électronique et téléphone.</p> |
| <p>17,19</p> | <p>IPI (2007) : "The True Cost Of Copyright Industry Piracy To The US Economy"</p> | <p>Données rassemblées sur les pertes encourues en 2005 à cause du piratage par l'industrie des films, enregistrements sonores, logiciels d'affaires et jeux vidéo/logiciels récréatifs. Un modèle mathématique RIMS II tenu à jour par le US. Bureau of Economic Analysis (BEA) a été de surcroît utilisé pour mesurer les pertes subies en matière de production économique, d'emploi et de revenu, qui constituent l'impact économique du piratage du droit d'auteur.</p> |
| <p>23</p> | <p>NCTA (2003)</p> | <p>Méthodologie inconnue</p> |
| <p>24</p> | <p>CASST (2004) : "Broadcasting Industry Applauds Sentencing of Dealers in Illegal Satellite Equipment"</p> | <p>Méthodologie inconnue</p> |
| <p>25,41</p> | <p>Bay TSP (2009) : "Annual Report. Online Trends And Insight"</p> | <p>Classement des pays par Bay TSP fondé sur les contenus du client apparaissant sur des sites illégaux de partage de fichiers et de diffusion de flux, et origine de la personne qui partage ou télécharge des fichiers.</p> |

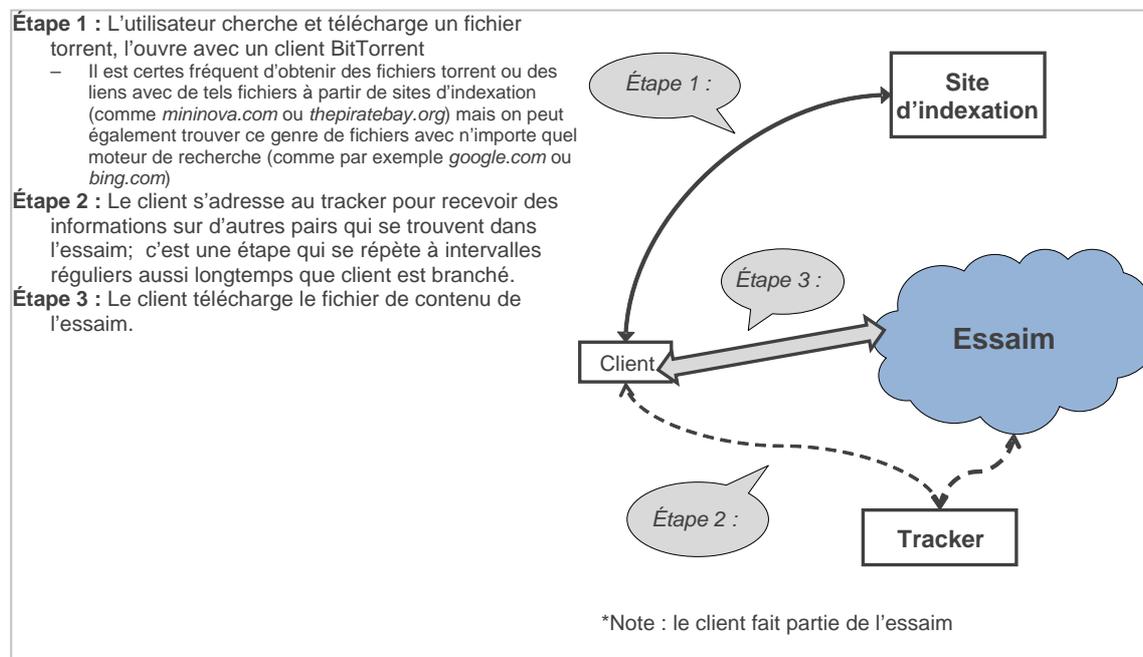
| | | |
|-------|--|---|
| 27 | Sports Business Journal (2009) | Méthodologie inconnue |
| 28 | Advertising Age (2009) : "Univision : YouTube's Most Pirated Broadcast TV Network" | Source originale – TubeMogul. TubeMogul suit le contenu des éditeurs sur la Toile et fournit une analyse de quand, où et comment le contenu a été visionné en ligne. Plus amples détails sur la collecte de données. Méthodologie inconnue. |
| 31,35 | ODAI (2009) | Méthodologie inconnue |
| 32 | CANITEC (2009) | Méthodologie inconnue |
| 33 | Ministère du patrimoine canadien (2005) : Marché brésilien de la télévision et du cinéma | Source originale : ABTA, Jornal do Comercio. Méthodologie inconnue |
| 37,67 | CASBAA (2009) | Données obtenues au moyen d'un entretien téléphonique avec un représentant de la CASBAA – Méthodologie inconnue. |
| 40 | Loebbecke and Fischer (2005) : Pay TV Piracy And Its Effects On Pay TV Provision | Méthodologie inconnue |
| 41 | STOP (2009) | Données obtenues au moyen d'un entretien téléphonique avec un représentant de STOP – Méthodologie inconnue. |
| 43 | CIACP (2009) | Méthodologie inconnue |
| 45,48 | SGAE (2005, 2009) | Méthodologie inconnue |
| 47 | BRIEN (2009) | Méthodologie inconnue |
| 49 | Torrent Freak (2008) | Méthodologie inconnue |
| 50 | Torrent Freak (2007) | Source originale – Sumo Torrent, un site indice bit torrent/regroupeur. Données fondées sur les modes d'utilisation d'un échantillon de 400 000 utilisateurs. |
| 51 | CPU (2009) | Méthodologie inconnue |
| 54 | SAFACT (2009) | Méthodologie inconnue |

| | | |
|-------|---|--|
| 59 | Arab Advisors Group (2009) : Satellite TV In The Arab World 2009 | Données estimées à l'aide d'un questionnaire sur la base d'enquêtes et d'interviews face à face avec 700 répondants âgés de plus de 15 ans de différentes parties des zones urbaines de l'Égypte. Il est dit qu'un échantillon est proportionnel à la démographie de population selon les chiffres officiels. Les répondants avaient 15 ans et plus. |
| 60,61 | IIPA (2009) : Special 301 Report on copyright protection and enforcement | Les pertes estimées dues au piratage sont calculées par les associations membres de l'IIPA. Les niveaux de piratage sont eux aussi estimés par ces associations et représentent la part du marché d'un pays qui consiste en matériels piratés. |
| 62 | IP Academy Singapore (2005) : Illegal Downloading And Pirated Media In Singapore. Consumer Awareness, Motivations And Attitudes | Données estimées au moyen d'enquêtes effectuées par téléphone, d'interviews face à face et des observations de 1000 répondants. La taille des échantillons est représentative de la démographie de population de Singapour. |

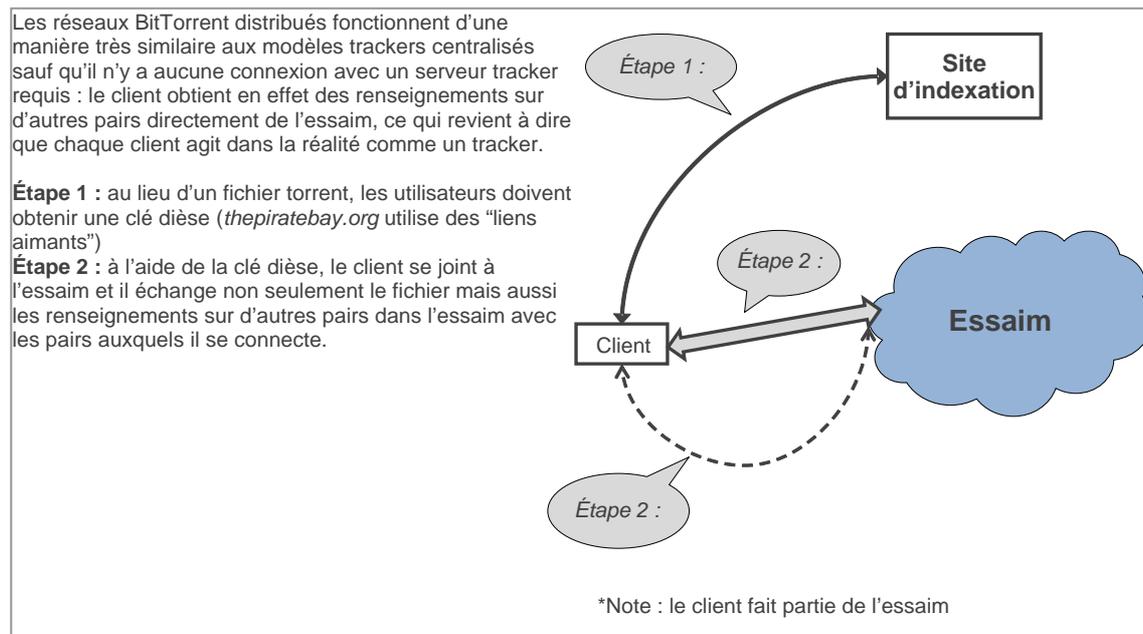
Tableau 20. L'évolution du Bit Torrent

Note : Par essaim, on entend tous les utilisateurs qui se partagent une partie d'un fichier donné

Mécanisme Bit Torrent traditionnel à tracker



Mécanisme Bit Torrent trackerless distribué



[Fin de l'appendice et du document]